Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

115e année

5 mars 1983
No 9

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

115e année
5 mars 1983
No 9

Sommaire

Avis divers 1006
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 1008
Code de procédure civile 1013
Compagnies, Loi sur les 977-1015
Compagnies étrangères, Loi sur les 1004
Curatelle publique, Loi sur la 1020
Demande(s) à la Législature 1020
Liquidation des compagnies, Loi sur la 1020
Ministères, Avis concernant les 1021
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la 1029
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 1006
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les 1036
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les 1036
Soumissions, Demandes de 1036
Syndicats professionnels, Loi sur les 1041
Vente(s) par licitation 1041
Vente(s) par shérif 1041
Vente(s) pour taxes, avis de publication 1078

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1983

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:
La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

Conditions générales:
Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes et d'avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ».

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

Tarif des annonces et abonnements:

1° Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est 48 $.

2° Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec* se vendent au prix de 4 $ l'exemplaire, sauf lorsque le coût d'un exemplaire excède ce montant.

3° Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

4° Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

5° Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Georges Lapierre
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à:

Direction générale des publications gouvernementales
Service de la diffusion des publications
Casier postal 1005
Québec, G1R 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE BÉRUBÉ, ROULEAU & ASSOCIÉS INC. 1470-7822	CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ST-VALLIER INC.	76 10 13
ELKMEN DEVELOPMENT CORP. 1256-2278	LES DÉVELOPPEMENTS ELKMEN INC. ..... *ELKMEN DEVELOPMENT INC.*	63 04 26
LES PIÈCES D'AUTOMOBILES LOURAYCO INC. 1624-6852	LOURAYCO INC.	78 03 20
MELROSE BODY PARTS LTD. 1206-5652	PRODUITS DE CARROSSERIES MELROSE LTÉE *MELROSE BODY PARTS LTD.*	70 10 13
SOCIÉTÉ BOUDDHIQUE TAM-BAO INC. 1844-3481	SOCIÉTÉ BOUDDHIQUE QUAN-AM INC.	81 03 19
TÉLÉVISEURS SMITH INC. 1213-8483	GESTIONS J. & S. SMITH INC. ..... *J. & S. SMITH HOLDINGS INC.*	71 06 23

27335-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
LES AGENCES DECARY LTEE 1251-5474	63 07 03	3100, boulevard Cartier, local 206, Laval
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN DIETETIQUE (TECHDIET) 1637-5248	79 10 12	374, de Sienne, Trois-Rivières
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DES CANTONS DE L'EST LTEE 1163-2684	60 12 22	513, rue Boucherville, Sherbrooke

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
CONSEIL DE LA COOPERATION DU QUEBEC 1157-4902	40 01 08	2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy
GUY DECARY & ASSOCIES INC. 1291-7597	72 02 24	3100, boulevard Cartier, local 206, Laval
PLOMBERIE DENIS FOREST INC. 1505-8035	76 11 29	276, 21e Avenue Saint-Alphonse-de-Rodriguez

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

27335-o

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
COMPAGNIE MONTREAL TRUST 1114-1330	1889 03 21	18
EQUIFAB INC. 1339-4283	73 08 30	4
MANOIR D'ÂGE D'OR 1230-0299	68 08 08	14

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

27335-o

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ASSURANCE-VIE JACQUES THIVIERGE INC. 1351-3544	73 12 17	83 03 05
CITY TEL DESIGN CO. LIMITED 1252-3148	70 08 07	83 03 04

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
CLUB DE SOCCER MINEUR DE LOTBINIÈRE 1844-7078	81 03 27	83 03 04
LES DISTRIBUTEURS UNIS DE ST-FÉLICIEN LIMITÉE 1316-1146	54 09 13	83 03 05
ÉPICERIE DE ST-FÉLICIEN LIMITÉE 1164-9654	54 08 19	83 02 26
LE GROUPE RENAISSANCE INC. 1640-6522	80 01 03	83 02 26
JEANIDISCO INC. 1471-9553	76 12 03	83 03 04
PLACEMENTS LOUIS-PASTEUR INC. 1509-3065	77 12 08	83 02 26
LES VARIÉTÉS DUCHARME INC. 1479-0844	77 06 30	83 02 26

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

27335-o

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
GROUPE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE FALARDEAU INC. 1841-0340	81 03 09	96, rue Lapointe Saint-David-de-Falardeau
NETTOYEUR DE TAPIS LAVAL INC. 1625-5028	78 04 17	2904, Bergman, Laval
LES PLACEMENTS BOSSART INC. 1240-0834	55 06 06	505, boulevard Dorchester ouest, bureau 400, Montréal
SERVICE D'ENTRETIEN CÔTE D'AZUR INC. 1626-4186	78 05 11	359, Côte-d'Azur, Laval
LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE FORESTAL LTEE 1638-0438	79 08 06	1, complexe Desjardins, bureau 3717, Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

27335-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ASSOCIATION POUR L'ENFANCE HANDICAPÉE INTELLECTUELLEMENT DU BAS ST-LAURENT INC. 1508-4643	77 11 09	82 11 16	1) De la dénomination sociale: ASSOCIATION RIMOUSKOISE DE LA DÉFICIENCE MENTALE; 2) des objets.
DIFFUSION COMMUNAUTAIRE BAIE DES CHALEURS INC. 1648-1319	80 10 14	83 02 08	Des objets
JARDINIÈRE COMMUNAUTAIRE DE STE-THÉRÈRE 1853-0022	81 12 04	82 12 29	De la dénomination sociale: L'ATELIER DES BAMBINS
LA PAROISSE GRECQUE ORTHODOXE DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL *GREEK ORTHODOX PARISH OF THE SOUTH SHORE OF MONTRÉAL* 1848-3453	82 05 10	83 01 20	Changeant son nom en celui de: LA PAROISSE GRECQUE ORTHODOXE DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL — ÉGLISE ST-JEAN BAPTISTE; et sa version: *GREEK ORTHODOX PARISH OF THE SOUTH SHORE OF MONTRÉAL — CHURCH OF ST. JOHN THE BAPTIST*
SOCIÉTÉ MINÉRALOGIQUE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE (SOMIRA) 1356-1030	74 04 30	83 02 10	De la valeur des biens immobiliers

27335-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
2150-3818 QUÉBEC INC. 2150-3818	83 01 27	Québec
2150-7298 QUÉBEC INC. 2150-7298	83 02 04	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
2150-7314 QUÉBEC INC. 2150-7314	83 02 04	Drummond
2150-7330 QUÉBEC INC. 2150-7330	83 02 04	Richelieu
2150-7371 QUÉBEC INC. 2150-7371	83 02 07	Québec
2150-7389 QUÉBEC INC. 2150-7389	83 02 07	Québec
2150-9005 QUÉBEC INC. 2150-9005	83 02 08	Québec
2150-9104 QUÉBEC INC. 2150-9104	83 02 09	Arthabaska
2150-9138 QUÉBEC INC. 2150-9138	83 02 09	Longueuil
2150-9153 QUÉBEC INC. 2150-9153	83 02 10	Québec
2150-9161 QUÉBEC INC. 2150-9161	83 02 10	Québec
2151-0771 QUÉBEC INC. 2151-0771	83 02 03	Terrebonne
2151-2041 QUÉBEC INC. 2151-2041	83 02 04	Montréal
2151-2173 QUÉBEC INC. 2151-2173	83 02 04	Montréal
2151-2256 QUÉBEC INC. 2151-2256	83 02 07	Bedford
2151-2900 QUÉBEC INC. 2151-2900	83 02 10	Montréal
A-1 COUVREURS DE MONTRÉAL INC. 2151-0854	83 02 02	Montréal
AGENCE DE VOYAGES LISE DESBIENS INC. 2151-0888	83 02 03	Chicoutimi
LES AGENCES J.Y.J. INC. 2150-7322	83 02 04	Saint-Hyacinthe
LES AGENCES NICOJAN INC. 1864-4484	82 12 15	Joliette
ALIMENTATION PLACE DU HAVRE INC. 2151-0995	83 02 03	Gaspé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ALIMENTS RONALD INC. 2151-2447	83 02 08	Joliette
LES AMEUBLEMENTS ARCO INC. 2151-2868	83 02 10	Montréal
LES ATELIERS JEAN VILLENEUVE INC. 2150-9070	83 02 09	Chicoutimi
ATELIERS MARIN J.T. INC. 2151-2538	83 02 09	Laval
AUTOBUS CARMEN INC. 2151-2470	83 02 08	Saguenay
LE BAIN DE MINUIT INC. 2150-9146	83 02 10	Montréal
BALCON IDÉAL INC. 2151-2116	83 02 02	Montréal
BAR DU PARC ST-JEAN INC. 2151-2066	83 02 04	Iberville
LES BICYCLETTES GINGRAS INC. 2151-0904	83 02 03	Saint-François
BIJOUTERIE JOLIN INC. 2151-2405	83 02 08	Bedford
BOUCHERIE LE P'TIT QUARTIER INC. 2151-2264	83 02 07	Rimouski
BRIQUETEURS ROY ET BILODEAU INC. 2150-8403	83 01 26	Beauce
CAMFAB INC. 2151-2876	83 02 10	Saint-Hyacinthe
CANATHAI INC. 2151-2496	83 02 08	Montréal
GILLES CARON AUTOMOBILE INC. 2151-2140	83 02 04	Beauharnois
CENTRE DE MÉCANIQUE AUTOMOBILE J. FORTIN INC. 2151-2017	83 02 03	Joliette
CENTRE DE PRODUCTION DE PLANTS FORESTIERS DE QUÉBEC INC. 2150-9021	83 02 08	Québec
CLINIQUE DENT-NORD INC. 2151-2215	83 02 07	Montréal
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ST-SAUVEUR-DES-MONTS INC. 2151-0946	83 02 03	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES COMMUNICATIONS S.B.S. INC. 2151-2421	83 02 08	Montréal
COMPTOIR D'ESSENCE MARCEL ROCHELEAU INC. 2150-7348	83 02 04	Trois-Rivières
LES CONSEILLERS ASSOCIÉS EN GESTION D'AGENCES DE PROTECTION DE QUÉBEC INC. 2150-6993	83 01 25	Montréal
CONSTANT ÉLECTRIQUE INC. 2151-2454	83 02 08	Bedford
CONSTRUCTION R. CARON INC. 2151-2009	83 02 03	Saint-Hyacinthe
LE CORDONNIER DÉPANNEUR L.T. INC. 2151-0755	83 02 02	Montréal
D.C. TAXI INC. 2150-3776	83 01 25	Longueuil
DELI-STEFAN INC. 2150-9179	83 02 10	Québec
LA DÉPÊCHE DE L'OUTAOUAIS INC. 2151-0250	83 01 31	Hull
DISTRIBUTION COUVRE-SOL P.B. (1983) INC. 2150-9112	83 02 09	Québec
L.G. DUFOUR & FILS INC. 2151-2488	83 02 08	Saguenay
VIATEUR DUMONT TRANSPORT INC. 2151-2082	83 02 04	Terrebonne
DUROC CONVERSION THERMIQUE INC. 2151-0938	83 02 03	Montréal
ÉCOLE DE RADIO ET D'ÉLOCUTION PRO-MÉDIA INC. 2150-8114	83 01 26	Saint-Hyacinthe
LES ÉNERGIES DULUDE, CHOINIÈRE LTÉE 2151-2231	83 02 07	Bedford
LES ENTREPRISES DUMONT ET RIOUX INC. 2151-2371	83 02 07	Gaspé
LES ENTREPRISES LES TROIS POINTS INC. 2151-2512	83 02 09	Montréal
LES ENTREPRISES MARCEL GAUTHIER & FILS INC. 2150-8619	83 01 27	Chicoutimi
ÉQUIPEMENT DE CAMION EXCEL INC. 2150-7355	83 02 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FERME BESSETTE & FRÈRES (WATERVILLE) INC. 2151-2157	83 02 04	Saint-François
GARAGE RICHARD LEQUIN INC. 2151-0912	83 02 03	Bedford
GARAGE ROLAND BRISSETTE LTÉE 2151-2033	83 02 04	Joliette
GESTION BRUNO KIROUAC INC. 2151-0961	83 02 03	Arthabaska
GESTION CINÉ VIDÉOCLUB INC. 2150-7306	83 02 04	Québec
GESTION CLAUDE CARON INC. 2150-8288	83 01 26	Kamouraska
GESTION ET TRANSPORT DFBV INC. 2151-2389	83 02 08	Montréal
GESTION GILJAC INC. 2151-0300	83 02 07	Saint-François
GESTION J.G. RIENDEAU INC. 2151-0409	83 02 01	Longueuil
GESTION LOUIS BOURCIER INC. 2151-0292	83 01 27	Beauharnois
GESTION NOËL FORTIN INC. 2151-0763	83 02 02	Saint-François
GESTION PICAM INC. 2151-0847	83 02 01	Trois-Rivières
GESTION SCIENCES-RECHERCHES D.H. INC. 2151-2025	83 02 03	Montréal
LES GESTIONS JUSTINE HÉROUX INC. *JUSTINE HÉROUX HOLDINGS INC.* 2151-2108	83 02 04	Montréal
LES HABITATIONS BELLEFEUILLE INC. 2151-2074	83 02 04	Terrebonne
LES HABITATIONS VIRGINIE INC. 2151-2546	83 02 09	Richelieu
IMMEUBLES J G D INC. 2150-9039	83 02 08	Saguenay
LES IMMEUBLES PIERRE COTÉ INC. 2150-9062	83 02 09	Québec
INFORMATION ÉTUDIANT P.N.A. LTÉE 2150-6324	83 01 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LAINE SYLVIE — LOUISE INC. 2149-6435	82 12 29	Québec
LES LOCATIONS MICHEL BLANCHARD INC. 2151-2553	83 02 09	Saint-Hyacinthe
MARCHÉ J. LALONDE INC. 2151-2223	83 02 07	Laval
MARCHÉ ROSAIRE LEMAY INC. 2151-0813	83 02 03	Montréal
N.L. HYDRAULIQUE INC. 2151-0987	83 02 03	Roberval
NETTOYEUR MIRAGE INC. 2151-2181	83 02 04	Longueuil
LES PEINTURES DEUX G. INC. 2151-2413	83 02 08	Montréal
RICHARD PELLETIER TRANSIT INC. 2151-2165	83 02 04	Saint-François
PHOTO FILM MASKA INC. 2151-2199	83 02 04	Saint-Hyacinthe
PLACEMENTS CLÉMENT PATENAUDE INC. 2151-2892	83 02 10	Longueuil
LES PLACEMENTS G J BILODEAU INC. 2150-9047	83 02 08	Saguenay
LES PLACEMENTS GERMAIN DALLAIRE LTÉE 2150-9054	83 02 09	Roberval
PLACEMENTS JOSELINE INC. 2151-2249	83 02 07	Saint-Hyacinthe
LES PLACEMENTS MAGERARD INC. 2151-2561	83 02 09	Chicoutimi
PLACEMENTS RÉJEANNE PATENAUDE INC. 2151-2884	83 02 10	Longueuil
LES PLACEMENTS ROBERT BERTRAND INC. 2151-2058	83 02 04	Laval
QUOTIENT INC. 2151-2439	83 02 08	Montréal
LE RANCH BOLDUC ET BÉLANGER INC. 2151-0748	83 02 02	Beauce
RÉFRIGÉRATION PHILIPPEAU INC. 2151-2124	83 02 04	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
RESTAURANT AU MOULIN DORÉ INC. 2151-2918	83 02 10	Terrebonne
RESTAURANT BEAUPORT INC. 2150-9120	83 02 09	Québec
RESTAURANT LA BALUSTRADE INC. 2151-0706	83 02 02	Iberville
S.E.R.E.S. CONSULTATION INC. 2150-7280	83 02 04	Québec
SANDWICH IDÉAL INC. 2150-7363	83 02 07	Québec
SERVICE MICOTECH INC. 2151-0656	83 02 02	Saint-Hyacinthe
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS B.D. INC. 2151-0862	83 01 31	Beauharnois
SURCOM INC. 2150-9088	83 02 09	Québec
T.O.E.I. PRODUCTIONS INC. 2151-2926	83 02 10	Montréal
TEK-MED INC. 2151-2090	83 02 04	Montréal
TOITURES 03 INC. 2150-9096	83 02 09	Québec
TOULO INC. 2150-9013	83 02 08	Québec
TRANSPORT UNICHOIX INC. 2151-0953	83 02 03	Rimouski
VAL SANTÉ INC. 2151-2280	83 02 07	Trois-Rivières
VERRE LA LUMIÈRE INC. 2151-0920	83 02 03	Bedford
LE VILLAGE DES ARTISANS INC. 2151-2843	83 02 09	Hull
VITRERIE YVON LAMBERT INC. 2151-2272	83 02 07	Trois-Rivières

27335-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES AGENCES TANZER INC. 1285-7199	64 04 23	83 01 27	
AIR ROBERVAL LTÉE 1164-9365	61 12 14	83 01 27	
ALIMENTATION DE COMPORTE INC. 1361-2817	75 12 16	83 01 28	
ARTISANAT QUÉBEC-MONDE INC. 1350-7231	73 09 12	83 02 02	
AUTOBUS G. ASHBY LTÉE 1367-0013	75 09 18	83 01 28	
AUTOBUS MÉNARD INC. 1235-1771	72 03 11	83 02 08	
LES AUTOBUS STE-CLOTHILDE LTÉE 1339-6270	73 09 11	83 02 04	
LES BEIGNES À PAPA INC. 1503-7658	76 06 07	83 01 27	
CHARLES BÉLANGER ET FILS LIMITÉE . 1117-4273	56 02 02	83 02 09	
BERNIER & FORTIER LTÉE 1238-3337	71 03 03	83 01 31	
BOULANGERIE BISSONNETTE LTÉE 1347-4838	72 06 02	83 02 09	
BOUTIQUE SEDNA LTÉE 1634-3840	79 03 07	83 02 03	
CLAUDE BUREAU ET ASSOCIÉS INC. 1632-3354	78 12 18	83 01 24	CLAUDE BUREAU ET ASSOCIÉES INC.
CACCIATORE & FILS LTÉE 1242-0808	70 08 14	83 01 27	
CADRES COLUMBIA INC. 1116-5164	39 01 30	83 01 28	
CARUSO PIZZA INC. 1299-9793	66 02 17	83 01 26	
CENTRE DE GESTION RIVE-SUD INC. 1626-9573	78 05 28	83 02 03	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
CENTRE HOSPITALIER ST-GEORGES INC. 1262-5521	64 05 15	83 02 04	
LA COMPAGNIE DE CARROSSERIE ET DE RADIATEUR ROYALE INC. 1105-7544	67 11 30	83 01 24	
LA COMPAGNIE DE PLACEMENTS BERKUN LIMITÉE 1295-2933	59 06 18	83 01 27	
COMSERCOM INC. 1475-1945	77 03 14	83 02 03	
LES CONSTRUCTIONS C.L.R. MARCOUX INC. 1336-1860	72 12 28	83 01 26	
CONSTRUCTIONS JOCELIN LIMITÉE 1268-8123	71 10 25	83 02 07	
GEORGES CORMIER INC. 1369-4526	74 08 26	83 02 01	
LES CRÉATIONS IMAJ INC. 1250-1532	69 09 25	83 01 27	
CRÉATIONS MARGOT ET JEANNOT INC. 1509-9237	78 01 10	83 01 31	
LES CUISINES ROCHETTE (1976) INC. 1156-0778	64 11 27	83 01 28	
R. & R. DESAUTELS INC. 1508-1144	77 10 28	83 01 31	
LES DISTRIBUTIONS JEAN-GUY BÉLAIR INC. 1507-4354	77 10 06	82 10 20	
LÉO DUBOIS & FILS LTÉE 1152-4154	58 07 03	83 02 04	
DURITA INC. 1120-5994	68 11 22	83 01 26	
EAU DE SOURCE BOISCHATEL INC. 1358-4529	74 08 12	83 02 04	
ÉCOLE DE DANSE JACQUES DUVAL INC. 1227-1565	71 08 30	83 02 04	
ÉDIFICE BARAKETT INC. 1288-3682	44 11 23	83 02 07	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX HARVEY & FILS INC. 1356-9629	74 05 29	83 01 31	
LES ENTREPRISES EMLUC LTÉE 1338-3906	72 07 07	83 02 07	
LES ENTREPRISES MAURICE NADEAU INC. 1625-1324	78 04 06	83 01 26	
ENTRETIEN D'ÉDIFICE PINKHAM & FILS INC. 1332-5865	60 12 02	83 01 10	
LES FERMES JEAN-LUC GAUCHER INC. 1635-7907	79 04 27	83 02 10	LES TRANSPORTS JEAN-LUC GAUCHER INC.
FERRONNERIE BENOIT & FRÈRE LTÉE 1176-1160	62 05 04	83 02 04	GESTION EBEN INC.
LUCIEN GAGNON LIMITÉE 1164-2212	57 05 13	83 01 26	
GESCON LTÉE 1502-5711	76 03 16	83 02 04	
GESTION ET ALIMENTATION ST-JACQUES LTÉE 1637-5354	79 07 10	83 02 04	
GESTION PROVINCIALE M.J.G. INC. 1471-9025	76 12 01	83 02 01	
GESTION R.T.L.L. INC. 1637-8358	79 07 23	83 02 03	
LE GRAND GOURMET INC. 1507-0592	77 09 14	83 01 28	
GRAVEL, CHEVROLET-OLDSMOBILE INC. 1632-2554	78 12 14	83 02 02	
OLIER GRISÉ & CIE LTÉE 1178-7454	58 10 06	83 02 03	
G.E. HAMEL LTÉE 1139-5258	53 04 10	83 02 08	
HÔTEL PLOUFFE INC. 1132-1940	55 08 29	83 02 07	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES IMMEUBLES J.H.J. INC. 1360-7924	74 12 12	83 02 02	
IMMEUBLES ST-ANTOINE INC. 1334-5269	73 02 21	83 02 07	
IMPRIMERIE PAUL VARIN INC. 1350-9294	73 12 27	83 02 04	
LES INDUSTRIES D'ENDUIT PRAMEX LTÉE 1336-0037	73 02 13	83 01 26	
ISOLOMOUSSE DU CANADA INC. 1267-6805	71 11 04	83 01 27	
LES JUS SÉBASTIEN INC. 1464-2060	76 01 15	83 01 27	
L. LABBÉ & ASSOCIÉS LTÉE 1625-0037	78 04 05	83 01 26	
DENIS LANGLOIS & FILS INC. 1358-5401	74 08 14	83 01 28	
RENAUD LAROCHE LTÉE 1271-3731	71 12 31	83 01 28	
YVON LE BLANC & ASSOCIÉS INC. 1366-3331	75 07 25	83 01 31	YVON LEBLANC & ASSOCIÉS INC.
JUNE LEE INC. 1114-7287	49 06 28	83 01 31	
LEFEBVRE & LEFEBVRE INC. 1480-2359	75 10 06	83 01 26	
LOCATION BOISCHATEL INC. 1469-9250	76 09 08	83 02 04	
LOCATION ST-MAURICE LTÉE 1175-2409	68 12 11	83 02 01	
LA MAISON DES QUATRE INC. 1629-5305	78 09 05	83 02 02	
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE RIMOUSKI INC. 1169-0377	68 06 13	83 01 31	
MERCERIE LAFLEUR INC. 1221-3344	70 12 15	83 01 31	
MESOTEC INC. 1474-5384	77 02 24	83 01 31	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
MÉTAUX OUVRÉS ALFA INC. 1118-0528	64 01 24	83 02 03	
J.C. MONTPETIT INC. 1464-1757	76 01 19	83 02 02	
NOUVEAUTÉS GEORGES CORMIER INC. 1369-4518	74 08 26	83 02 01	
OPTICA ST. CATHERINE INC. 1243-8701	71 12 13	83 02 04	
PÂTISSERIE BUJOLD INC. 1212-6082	71 05 31	83 02 04	GESTION BEAUBASSIN INC.
G.R. PAQUETTE LTÉE 1338-6388	72 06 09	83 02 02	
PHOTO QUÉBEC INC. 1352-2818	73 10 31	83 01 27	
PIÈCES DE MACHINE R. LESSARD INC. 1193-2050	69 08 26	83 01 25	
PLACEMENT OLÉRON INC. 1364-7821	75 07 17	83 01 27	
LES PLACEMENTS B.P.M. INC. 1370-6809	74 12 12	83 01 25	RÉPARATIONS VINYLAB INC.
POITRAS & POITRAS LTÉE 1346-8491	73 11 15	83 02 03	
POLYMOS INC. 1152-7678	69 02 26	83 02 09	
POLYPACK CORPORATION LTD. 1137-9880	61 01 10	83 02 09	LA CORPORATION POLYPACK LTÉE *POLYPACK CORPORATION LTD.*
POMPAGE INDUSTRIEL DE QUÉBEC LTÉE 1280-4746	72 02 21	83 02 03	
PRÉDÈS INC. 1508-3751	77 11 07	83 01 28	
ROGER PRINCE INC. 1176-8058	62 01 15	83 01 27	
LES PRODUCTIONS CLAUDE QUENNEVILLE INC. 1504-0249	76 06 28	83 01 31	
LES PRODUITS BRECK INC. 1161-3262	48 06 15	83 01 28	SPORTS BRECK'S (1983) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES PRODUITS D'ÉRABLE BEAUDRY INC. 1161-2918	54 01 25	83 02 07	
QUELOZ & ASSOCIÉS INC. 1357-5931	74 07 04	83 02 03	
QUINCAILLERIE NOUVELLE-FRANCE INC. 1226-9221	71 12 28	83 01 28	
REID & BOURCIER FOURRURES INC. 1145-2836	58 12 31	83 01 27	
RÉMULARD LTÉE 1462-3193	75 10 01	83 02 04	
RESTAURANT DIONYSUS INC. 1217-6426	71 10 15	83 02 03	
LE RESTAURANT LA CÔTE DE BOEUF LTÉE 1477-3345	77 05 06	83 02 02	
RITA FLEURISTE (SHERBROOKE) INC. ... 1244-8643	65 11 19	83 02 04	
ROULOTTE UNIK INC. 1132-3334	69 09 23	83 02 04	
SALAISON ST-JANVIER INC. 1309-6706	72 05 17	83 02 02	
SERVICE DE ROUTE C.M. INC. 1466-4270	76 04 20	83 01 26	
LES SERVICES ALIMENTAIRES C.J. INC. 1347-6171	72 07 20	83 01 26	
SOCIÉTÉ DE GESTION LE ROYER INC. .. 1629-8432	78 09 18	83 02 04	
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES AGRO-FORESTIÈRE DE LABELLE INC. 1350-1499	73 10 29	83 01 28	
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT VENICANA LTÉE 1287-2362	62 08 09	83 02 02	
STATION DE SERVICE HÉON INC. 1326-6598	72 11 22	83 01 24	
TAPISSERIE LONGUEUIL INC. 1478-1355	77 05 27	83 02 01	
TÉLÉMATIQUE INC. 1638-6328	79 09 05	83 01 27	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
TRANSCAT INC. 1126-0197	58 01 24	83 01 24	
TRANSPORT R.C. INC. 1467-7488	76 07 19	83 02 03	
ROBERT TURCOTTE INC. 1142-8760	68 07 08	83 02 04	
LUCIEN VAN STERTHEM INC. 1358-2556	74 08 02	83 02 03	
VITRERIE LÉVIS INC. 1158-9629	63 06 07	83 01 26	
WELCO CONSTRUCTION INC. 1131-3764	60 12 16	83 01 27	

27335-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1648-4727 QUÉBEC INC. 1648-4727	80 10 22	83 02 04	Du district: Beauce
1842-6163 QUÉBEC INC. 1842-6163	81 01 19	83 02 04	De la dénomination sociale: EXTERMINATEURS DE LA CAPITALE INC.
1843-7467 QUÉBEC INC. 1843-7467	81 03 03	83 01 26	De la dénomination sociale: LES INDUSTRIES BOISMONT INC.
1843-7822 QUÉBEC INC. 1843-7822	81 03 03	83 02 04	Du district: Saint-Hyacinthe
1843-7830 QUÉBEC INC. 1843-7830	81 03 03	83 01 27	1) De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS PARIRO INC.; 2) du district: Terrebonne; 3) du capital-actions; 4) des dispositions.
1856-2066 QUÉBEC INC. 1856-2066	82 03 23	83 02 04	De la dénomination sociale: GROUPE ROBERT HAMELIN INC. *ROBERT HAMELIN GROUP INC.*; 2) du capital-actions.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1856-2470 QUÉBEC INC. 1856-2470	82 03 25	83 01 26	De la dénomination sociale: INTUR INC.
1856-8022 QUÉBEC INC. 1856-8022	82 04 07	83 02 03	1) De la dénomination sociale: LES CAFÉTÉRIAS MULTIBEC INC.; 2) du district: Québec.
1860-7143 QUÉBEC INC. 1860-7143	82 08 24	83 01 26	1) De la dénomination sociale: AGAMA INC.; 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.
1861-1277 QUÉBEC INC. 1861-1277	82 09 20	83 01 31	1) De la dénomination sociale: COMPAGNIE DE GESTION CLEMENS ET CARON INC.; 2) district: Longueuil.
1861-8074 QUÉBEC INC. 1861-8074	82 09 28	83 02 03	1) De la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS CANTIN-MOREL INC.; 2) du district: Laval.
1863-2323 QUÉBEC INC. 1863-2323	82 11 15	83 02 01	De la dénomination sociale: LES CONSEILLERS TECHNIQUES EN ÉLECTRICITÉ ADL INC.
1863-6506 QUÉBEC INC. 1863-6506	82 11 26	83 01 28	1) De la dénomination sociale: GESTION J.S.P. INC.; 2) du capital-actions.
1863-9146 QUÉBEC INC. 1863-9146	82 12 03	83 01 31	1) De la dénomination sociale: GESTION GILLES CHAINÉ INC.; 2) du capital-actions.
1864-0516 QUÉBEC INC. 1864-0516	82 12 07	83 02 02	1) De la dénomination sociale: COURTIER EN VENTES ET ACHATS PROBEC 2000 INC.; 2) du district: Québec.
1864-0946 QUÉBEC INC. 1864-0946	82 12 09	83 02 04	1) De la dénomination sociale: GESTION H.M.C.S. INC.; 2) du capital-actions.
1864-2009 QUÉBEC INC. 1864-2009	82 12 09	83 01 27	De la dénomination sociale: FERME DES SAULES DE RIMOUSKI INC.
1864-5234 QUÉBEC INC. 1864-5234	82 12 17	83 01 28	De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ GEMTEX INC.
1864-5242 QUÉBEC INC. 1864-5242	82 12 17	83 01 26	1) De la dénomination sociale: GESTION L.M.L. INC.; 2) du district: Saint-Hyacinthe.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1864-9640 QUÉBEC INC. 1864-9640	82 12 22	83 01 28	1) De la dénomination sociale: PLACEMENTS LUCIEN PARADIS INC.; 2) du capital-actions.
2149-3028 QUÉBEC INC. 2149-3028	82 12 23	83 01 28	De la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS FRATERNITÉ INC.
2149-3317 QUÉBEC INC. 2149-3317	82 12 23	83 01 31	De la dénomination sociale: LES AUTOMOBILES FERNAND PERRAULT (1983) INC.
2149-4489 QUÉBEC INC. 2149-4489	82 12 22	83 02 02	De la dénomination sociale: MEUNERIE LUC CAYER INC.
2149-6112 QUÉBEC INC. 2149-6112	82 12 29	83 01 28	De la dénomination sociale: INFORMARAND INC.
2149-7755 QUÉBEC INC. 2149-7755	82 12 30	83 01 26	De la dénomination sociale: TRANSPORT AUTHIER INC.
2149-8035 QUÉBEC INC. 2149-8035	82 12 30	83 02 09	De la dénomination sociale: GESTION MICHEL PARENT INC.
2149-8274 QUÉBEC INC. 2149-8274	82 12 30	83 02 04	1) De la dénomination sociale: GESTION MARCEL DUTIL INC.; 2) du capital-actions.
2150-5136 QUÉBEC INC. 2150-5136	83 01 24	83 02 04	Du capital-actions
2150-6308 QUÉBEC INC. 2150-6308	83 01 21	83 02 01	De la dénomination sociale: GESTION R.D.G. INC.
À 4 ÉPINGLES INC. 1861-1038	82 09 10	83 01 26	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
ALPHA-PLASTIQUES LTÉE 1861-4644	82 09 20	83 01 26	1) Des dispositions; 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.
ASSURANCES LOYER INC. 1272-7624	62 07 12	83 02 02	Du district: Laval
AUTOMOBILES V.F. INC. 1475-0970	77 03 10	83 02 01	Du capital-actions
BAR LA LOUVE INC. 1850-6097	81 09 22	83 01 26	De la dénomination sociale: LES DANSEUSES NUES LA LOUVE INC.
HENRI BONNEVILLE & FILS INC. 2149-8373	82 12 30	83 02 01	Du capital-actions
LES CONSTRUCTIONS RÉNALD BLAIS INC. 1351-5945	73 12 05	83 02 08	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC. 1366-9718	75 09 17	83 02 08	Du capital-actions
GINETTE CROTEAU INC. 1633-9715	79 02 23	83 01 26	Du capital-actions
CLAUDE DEMERS & ASSOCIÉS INC. ... 1476-7792	77 04 20	83 02 01	Du district: Saint-Maurice
LES DÉMOLITIONS TELEVER INC. 1860-5345	82 08 31	83 02 09	De la dénomination sociale: ATTACHES REMORQUES DU QUÉBEC INC.
DÉPANNEUR NIC-RIC INC. 1864-4542	82 12 15	83 01 26	Du capital-actions
LES ENTREPRISES R. DUBÉ & FILS INC. 1864-6166	82 12 16	83 01 24	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES R. DUBÉ INC.
GESTION GHISBERIC INC. 1862-7190	82 11 08	83 02 04	Du capital-actions
IMMEUBLE VIEUX SUN LIFE INC. 1647-7648	80 09 25	83 01 24	Du nombre des administrateurs: 6
IMPRIMERIE BOURGUIGNON LTÉE 1850-8846	81 09 30	83 02 02	Du capital-actions
LES INDUSTRIES PREMCOR INC. 1331-5767	73 04 06	83 01 05	Des dispositions
JOLIDATA INC. 1332-2698	72 09 13	83 01 31	Du capital-actions
LOCATION RAYMOND (1981) INC. 1848-1853	81 07 03	83 01 28	1) Du district: Rimouski; 2) du capital-actions; 3) des dispositions; 4) du nombre des administrateurs: minimum 3, maximum 10.
M.P. ISOLATION INC. 1848-9146	81 07 31	83 01 21	De la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS CHÂTELAINE INC.
AUG. MICHAUD INC. 1641-2397	80 01 31	83 01 26	Du capital-actions
LES PAVAGES GÉO INC. 1471-5437	76 11 15	83 02 03	Du capital-actions
LES PLACEMENTS BERNIER-MOREL INC. 1861-8066	82 09 28	83 02 03	1) De la dénomination sociale: GESTION CLAUDE CANTIN INC.; 2) du district: Laval.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES PLACEMENTS LORENZO BOILY INC. 1848-8650	81 07 29	83 02 09	De la dénomination sociale: MAISON D'ARMES À FEU (1983) INC.
PLASTIQUES MASKA INC. 1852-5345	81 11 23	83 01 27	Du capital-actions
POLY-ACTIONS INC. 1638-5924	79 08 31	83 02 03	Du capital-actions
PREMCOR LIMITÉE 1143-5989	54 10 18	83 01 05	Des dispositions
PROFIL MARINE INC. 1857-9177	82 05 21	83 01 20	De la dénomination sociale: PROFIL MAGAZINE INC.
PUBLICITÉ PROMO-MASTER INC. 1864-2884	82 12 13	83 01 26	De la dénomination sociale: PUBLICITÉ AMPM INC.
RÉCHAPAGE 2000 INC. 1853-5930	81 12 22	83 02 10	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
ROBY MÉTAL LTÉE 1862-0989	82 10 08	83 01 21	Du capital-actions
SALLE DE BILLARD ST-ÉMILE INC. 1850-6477	81 09 23	83 02 09	De la dénomination sociale: BAR 1 + 1 INC.
LES SERVICES VERRO INC. 1175-8703	64 02 24	83 02 01	Du capital-actions
STUDIO 5-6-7-8 INC. 1848-2497	81 07 06	83 02 04	De la dénomination sociale: 1848-2497 QUÉBEC INC.
SUPER MARCHÉ DUNANT LTÉE 1362-1297	75 02 27	83 02 04	Du capital-actions
U. TOMASSINI & FRÈRES LIMITÉE 1118-0106	61 09 05	83 02 01	Du capital-actions
TRANSPORT A. BEAUDOIN INC. 1848-8080	81 07 27	83 02 02	De la dénomination sociale: TRANSPORT CLERMONT VACHON INC.
TRANSPORT JACQUES FRÉCHETTE INC. 1862-6564	82 10 27	83 02 02	1) De la dénomination sociale: TRANSPORT RÉJEAN LAMARRE INC.; 2) du district: Joliette
TRIOPTO INC. 1862-4437	82 10 20	83 02 03	Du capital-actions

Le directeur.
HUBERT GAUDRY.

27335-o

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2150-5102 QUÉBEC INC. 2150-5102	Constitution	83 01 26	83 02 14
GESTION R.H. LTÉE 1864-6604	Constitution	82 12 17	83 02 14
LES IMMEUBLES ELGECO (1983) INC. 2149-7698	Modification	83 01 19	83 02 14
LES INDUSTRIES BUCKFORD LTÉE *BUCKFORD INDUSTRIES LTD.* 1476-3262	Modification	83 01 05	83 02 14
SERVICES BYERS CASGRAIN INC. 2149-4885	Constitution	82 12 22	83 02 14
LES SPÉCIALITÉS D'EMBALLAGE DU CADEAU RUBAN GALANT LTÉE *RUBAN GALANT GIFT BOX SPECIALTY LTD.*	Fusion	83 01 01	83 02 14

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

27335-0

Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ACCUEIL ET GROUPEMENT, À BUT NON LUCRATIF, DES PERSONNES DÉFAVORISÉES DE L'AURIER 2150-7686	83 01 28	5068, rue Brébeuf, Montréal
ASSEMBLÉE MONDIALE DES ARTISANS DES RADIOS DE TYPE COMMUNAUTAIRE 2150-1952	83 01 13	4092, de Chateaubriand, Montréal
L'ASSOCIATION D'AIDE AUX ALCOOLIQUES ET AUTRES TOXICOMANES LE RÉSEAU INC. 1862-5657	82 10 28	643, rue Notre-Dame, Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DE HANDBALL DE LA RIVE-SUD 2150-3479	83 01 19	406, St-Charles ouest Longueuil
ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR DE MAGOG INC. .. 2150-9682	83 02 03	2005, Saint-Patrice est, Magog
ASSOCIATION DE TENNIS JUNIOR DU HAUT-RICHELIEU 1863-9948	82 12 13	Saint-Jean-sur-Richelieu
L'ASSOCIATION DES BLEUETS DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN 2150-7728	83 01 28	Trois-Rivières
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN GÉNIE CHIMIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL PROMOTION 81-85 2150-9641	83 02 02	Pavillon Pouliot, Cité universitaire Sainte-Foy
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PLACE DU JARDIN (9120) 2150-9468	83 02 01	9120, avenue du Zoo, local 34, Orsainville
L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS ST-SACREMENT (II) 2150-1721	83 01 11	1510, boul. de l'Entente, Québec
ASSOCIATION DES LOISIRS FOLKLORIQUES DU QUÉBEC 1862-1888	82 10 18	1415, rue Jarry est, Montréal
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LA HAUTE CÔTE-NORD INC. 1863-9682	83 01 21	Les Escoumins
ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS MUNICIPAUX D'ASBESTOS INC. 1861-3026	82 09 20	300, boulevard St-Luc, Asbestos
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU PARC DE MAISONS MOBILES RIVIERA 1861-9536	82 12 07	30, 9e Avenue, Gatineau
ASSOCIATION « NOUS VOILÀ » 2149-7086	82 12 29	Montréal
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-JOSEPH (A.P.E.L.S.J.) INC. 2150-5847	83 01 25	360, boulevard Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph
L'ASSOCIATION POUR LES ÉCHANGES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE DRUMMONDVILLE INC. 2150-7959	83 02 01	Drummondville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE ST-JOSEPH DEI PALESI DE MONTRÉAL INC. *ASSOCIAZIONE RECREATIVA DI SAN GIUSEPPE DEI PALESI DI MONTREAL INC.* 2150-7892	83 02 01	5240, Loyola, Saint-Léonard
L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LUÇOISE 2150-7660	83 01 28	Saint-Luc
ASSOCIATION RÉGIONALE DE VOILE LANAUDIÈRE INC. 2150-1622	83 02 02	3331, chemin du Parc, Rawdon
ASSOCIATION SHUDOKAN DU QUÉBEC 1864-1506	82 12 13	3525, Linton, Montréal
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LES GALOPINS 2150-9930	83 02 04	7840, rue Désormeaux, app. 8, Anjou
AUBERGE MADELEINE 1861-7571	82 10 04	137, avenue Président-Kennedy, Montréal
CENTRE DE RECHERCHE POUR LES HANDICAPÉS VISUELS DU QUÉBEC INC. 2149-9850	83 01 05	Montréal
CENTRE DE RECHERCHES APPLIQUÉES EN TOURISME DE L'EST DU QUÉBEC INC. 2150-7751	83 01 31	300, des Ursulines Rimouski
CENTRE DE RECHERCHES HELLÉNIQUES 2149-9959	83 01 06	119, rue St-Viateur ouest, app. 6, Montréal
CENTRE D'ÉCOUTE ET DE RÉFÉRENCES FACE À FACE 2150-5839	83 01 25	1550, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
CHANTECLUB 2150-7801	83 01 31	Iberville
CIMETIÈRE RUSSE POLONAIS & JUIF INC. *RUSSIAN POLISH HEBREW CEMETERY INC.* 1863-7546	82 12 02	5824, avenue Westluke, Montréal
CLUB ACCÉLÉRATION AUTO DE QUÉBEC (1983) 2150-5854	83 01 25	1779, route de l'Aéroport, Ancienne-Lorette
LE CLUB AMKI INC. 2150-1739	83 01 11	1140, Murray, Québec
LE CLUB DES ANNÉES D'OR DE ST-NAZAIRE INC. 2149-9546	82 12 30	Saint-Nazaire, Lac-Saint-Jean
LE CLUB DES ARCHERS DE WINDSOR INC. 1864-1985	82 12 16	54, Saint-Georges, Windsor

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB KIN DE LA SARRE INC. 2150-7926	83 02 01	La Sarre
CLUB KIN DE ST-HYACINTHE INC. 2150-7934	83 02 01	Saint-Hyacinthe
CLUB NAUTIQUE KITCHISSIPI 2150-1796	83 01 12	Gatineau
CLUB RICHELIEU DE ST-BASILE-LE-GRAND INC. 1861-7993	82 11 07	Saint-Basile-le-Grand
CLUB ROTARY DE HUNTINGDON INC. ..... *HUNTINGDON ROTARY CLUB INC.* 2150-9666	83 02 03	Huntingdon
CLUB SOCIAL PDM INC. 1863-3297	82 12 06	5160, boulevard Saint-Michel, app. 5, Montréal
COMITÉ DE GESTION DE BÉGIN INC. 1861-7969	82 10 07	Bégin
LE COMITÉ DE SPECTACLES DE SEPT-ÎLES INC. 2150-9559	83 02 02	380, rue Dequen, Sept-Îles
COMITÉ ORGANISATEUR DES SEMAINES NATIONALES AU QUÉBEC 1862-9840	82 11 12	Communauté urbaine de Québec
LE COMITÉ RÉGIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME MAURICIE BOIS-FRANCS 1863-1853	82 11 16	430, rue Latreille, Cap-de-la-Madeleine
COMITÉ RÉGIONAL DES PERSONNES HANDICAPÉES DU SECTEUR LAC ST-JEAN-CHIBOUGAMAU-CHAPAIS 2150-5953	83 01 26	Dolbeau
CONSEIL RÉGIONAL DE MOTOTOURISME DE LA RÉGION 01 INC. 2149-9611	82 12 30	Matane
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES TOURBIÈRES NORBEC INC. 2150-7504	83 01 27	Port-Cartier
CORPORATION TEPATCIMO KITOTAKAN 1861-9999	82 10 14	Réserve indienne d'Obedjiwan, via Roberval
CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS LES CASCADEURS DE BEAUPORT 2150-7470	83 01 27	1544, des Métairies, Ancienne-Lorette
COUPE DU MONDE DU MONT STE-ANNE INC. 2150-3073	83 01 14	Sainte-Foy
LES COUPES DE BOIS A. ET R. INC. 1863-7298	82 11 30	354, 29e Avenue, Lantier

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CREBEC INC. 2150-7611	83 01 27	Valleyfield
DAMES AUXILIAIRES DU CENTRE HOSPITALIER DE LA PIETÀ INC. 1863-1630	82 11 15	273, rue Laurier, Hull
ENTRAIDE STE-CATHERINE INC. 2150-7850	83 01 28	365, côte Richelieu, Trois-Rivières-Ouest
L'ÉQUIPE ACCÈS INC. 2150-5409	83 01 21	Laval
EXPOSITION AGRICOLE ET COMMERCIALE DU BASSIN DE LA CHAUDIÈRE INC. 2150-5813	83 01 25	Saint-Isidore
FAMILLES MONO-PARENTALES STE-MARIE DE BEAUCE 2149-9751	83 01 05	1133, boulevard Vachon nord, Sainte-Marie de Beauce
FÉDÉRATION DES PATROUILLES SUR SKIS DU QUÉBEC 2150-1432	83 01 07	Montréal
FESTI-LOUP INC. 2151-1019	83 02 04	Rivière-du-Loup
FIESTA LAITIÈRE DU LAC ST-JEAN INC. 2150-9542	83 02 02	1322, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien
FONDATION GODEFROY LAVIOLETTE INC. 1863-1705	82 11 15	148, rue Castonguay, Saint-Jérôme
LA FONDATION POUR AIDER LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS (F.A.T.A.) 2149-9660	82 12 30	Montréal
FONDS UNITÉ GATINEAU-HULL 2149-9603	82 12 30	Gatineau
GARDERIE LA MARINIÈRE 1864-3197	82 12 22	Paspébiac-Ouest
LA GATINERIE 2149-9728	83 01 05	Gatineau
LE GROUPE PRO-CONSERVE 2150-5722	83 01 24	320, boulevard du Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu
HABITUDES DE VIE ET SANTÉ DU KAMOURASKA INC. 2150-7710	83 01 28	Saint-Pascal
JUSTICE ET PAIX ST-HUBERT INC. 2150-3750	83 01 24	Saint-Hubert

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LIGUE DE FOOTBALL JUNIOR DU QUÉBEC 2150-1689	83 01 11	Montréal
MAISON DES JEUNES DES BASSES-LAURENTIDES INC. 1858-7931	82 06 21	55, rue St-Joseph, Sainte-Thérèse
MAISON DES JEUNES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1864-5598	82 12 29	Cap-aux-Meules
MIRADOR DES MARMOTS 1863-9609	83 01 26	401, 3e Rue, local 2, Chibougamau
MISSION-PLUS 2150-3511	83 01 18	11407, Larchevesque, Montréal-Nord
MISSIONNAIRES DE LA BONNE NOUVELLE 2150-1960	83 01 13	222, boul. Bégin, Saint-Pacôme
MOUVEMENT RETROUVAILLES ADOPTÉS-PARENTS 2150-9609	83 02 02	Montréal
OPÉRATION PLACEMENT JEUNESSE INC. 1864-5564	82 12 29	6322, Louis-Hémon, Montréal
ORGANISATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER 1862-3090	83 02 02	4450, rue St-Hubert, Montréal
PRIÈRE-SECOURS-RIMOUSKI 2150-1986	83 01 13	949, St-Germain, Rimouski
REGROUPEMENT FÉMINISTE DE MONTRÉAL CONTRE LA PORNOGRAPHIE 2150-1390	83 01 07	3996, rue de Bullion, Montréal
RELAIS-JEUNESSE DU HAUT-RICHELIEU INC. 1861-7597	83 01 20	Saint-Jean-sur-Richelieu
LE SERVICE D'AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA MAURICIE INC. 2150-7538	83 01 27	Shawinigan-Sud
SERVICES JÉSUS-MYRIAM 2150-7702	83 01 28	23, rang Double, Napierville
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIÈRE FLAMAND 1863-9880	82 12 10	La Tuque
LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENTS POPULAIRES DE LANAUDIÈRE 1864-3775	82 12 21	Joliette
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DU HAUT ST-MAURICE 1863-3529	82 12 18	La Tuque

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
TÉLÉPHONE SECOURS LAC ST-JEAN INC. 1862-5756	82 10 29	103, rue Sacré-Coeur ouest, Alma
TOURNOI PROVINCIAL DE BASEBALL BANTAM ARVIDA INC. 2150-1515	83 01 10	1947, rue Davis, Arvida
LE TRIATHLON DE LA DIABLE INC. 2150-9765	83 02 03	Villa Bellevue, Mont-Tremblant
LA TROUPE DE THÉÂTRE LA COMPAGNIE 1862-9865	82 11 12	Saint-Jovite
LA TROUPE DU TRÉ CARRÉ (1982) INC. 1861-9635	82 10 08	Saint-Michel
LE VIGNOBLE COMMUNAUTAIRE DE BOURG ROYAL INC. 2150-3289	83 01 17	630, rue Robichaud, Charlesbourg

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

27335-o

Compagnies étrangères — Loi sur les

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie ou sa version	Date du nouveau permis
LES SERVICES IMMOBILIERS CENTURY 21 LIMITÉE 1646-3143	83 02 08

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

27335-o

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du nouveau permis
** SOCIÉTÉ BORAX DES ÉTATS-UNIS LTÉE 1333-7068	83 02 03

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

27335-o

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
AYRE'S LIMITEE 2196-7336	83 02 15	MM. Mendelsohv, Rosentzveig, Schacter, avocats 1010, Sainte-Catherine ouest, bureau 600, Montréal	Galeries d'Anjou magasin no E-6 Anjou, district judiciaire de Montréal
** PHILIPPE-LAFRANCE LTEE 2194-0002	83 02 16	Me Brúce McNiven 1001, boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 1400, Montréal	1001, boulevard de Maisonneuve ouest bureau 1400, Montréal, district judiciaire de Montréal
** TOA ÉLECTRONIQUE, INC. 2197-0140	83 02 08	Me Ian T. Chapman, avocat 1, place Ville-Marie, bureau 3411, Montréal	1, place Ville-Marie bureau 3411 Montréal, district judiciaire de Montréal
** LES VITRES TRANS CANADA LTÉE 1375-7935	83 02 11	Me Jacques Laurent 1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 2306, Montréal	6825, place Pascal-Gagnon Montréal-Nord, district judiciaire de Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

27335-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
BELCO REALTY CO. 1287-2305	83 02 02	Changeant son nom en celui de: LES IMMEUBLES BELCO INC.; et sa version: *BELCO REALTY CO. INC.*
CRÉATIONS ZÉPHYR LTÉE 1221-1835	83 02 10	Aucune
LES ENTREPRISES M.N.H. INC. 1569-7238	83 01 17	Aucune
SERVICE D'AIDE ET D'ADAPTATION POUR IMMIGRANTS DE LAVAL INC. 1630-0576	82 09 29	Aucune
LES SPORTS PAUL LEDUC INC. 1331-8217	82 12 15	Aucune

27335-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Avis divers

Assemblée chrétienne de Grand'Mère

Avis est, par les présentes, donné que l'Assemblée chrétienne de Grand'Mère située au 850, 12e Rue à Grand-Mère, une église protestante particulière selon la Loi sur la constitution de certaines Églises (L.R.Q., chap. C-63), présentera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec pour l'acquisition des pouvoirs d'un corps constitué en corporation, le tout suivant ladite loi.

Grand-Mère, le 9 février 1983.

Le secrétaire provisoire,
27289-8-4-o RENÉ CORRIVEAU.

Municipalité de Bouchette

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 7 janvier 1983, le Conseil municipal de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 9 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Bouchette, le 18 janvier 1983.

La secrétaire-trésorière,
27400-o FLORE P. BINETTE.

Chevaliers de Colomb du Conseil de Ste-Dorothée, numéro 8260

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du Conseil de Ste-Dorothée, numéro 8260, possèdent leur siège social à Sainte-Dorothée, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
PIERRE POIRIER.
Le secrétaire-archiviste,
27361-o PIERRE THERRIEN.

La Fabrique de la paroisse de Sainte-Anne The Fabrique of the Parish of St. Ann's

Le ministre des Institutions financières et Coopératives, en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés par l'article 16 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), déclare dissoute « La Fabrique de la paroisse de Sainte-Anne — The Fabrique of the Parish of St. Ann's » de l'archidiocèse de Montréal, cette dissolution devant prendre effet à compter du soixantième jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
27335-o 1527-5613

Paroisse Saint-Jacques-le-Mineur, Island Brook

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les Fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke, par un décret daté du 1er septembre 1970, a supprimé la « Paroisse Saint-Jacques-le-Mineur, Island Brook » de l'archidiocèse de Sherbrooke.

L'archevêque de Sherbrooke,
JEAN-MARIE FORTIER.
27335-o 2198-9728

Municipalité de Sainte-Félicité

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 7 février 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 17 intitulé: « Règlement concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Sainte-Félicité, le 8 février 1983

Le secrétaire-trésorier,
27402-o GÉRALDA DESROSIERS.

Société d'énergie de la Baie James

Avis est donné qu'en vertu de l'article 39.4 de la Loi sur l'Hydro-Québec (L.R.Q., chap. H-5), il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes supplémentaires à « Société d'énergie de la Baie James — James Bay Energy Corporation », en date du 1er février 1983, changeant sa dénomination sociale en celle de: « Société d'énergie de la Baie James », réduisant son capital-actions à cent millions de dollars (100 000 000,00 $), et modifiant les objets, les pouvoirs et les autres matières.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
27335-o 1227-2084

Succession Lewis Valentine Randall

Je, soussignée, Suzanne Lapointe, du 2868, Hill Park Circle, Montréal, veuve de Lewis Valentine Randall, acceptais le 7 février 1973, sous bénéfice d'inventaire, la succession dudit feu Lewis Valentine Randall, décédé le 21 septembre 1972, date à laquelle il était domicilié à Montréal, résidant à l'adresse susmentionnée. Cette acceptation fut faite par acte passé devant John Todd, notaire, au numéro 1, carré Westmount, Montréal, le 7 février 1973, et enregistré à Montréal le 13 mars 1973 sous le numéro 2411370.

Avis est donné, par les présentes, que la soussignée a renoncé au bénéfice d'inventaire et accepté inconditionnellement ladite succession, par acte passé devant Daniel N. Mettarlin, 1010, rue Sainte-Catherine ouest, bureau 300, Montréal, le 15 décembre 1982, et enregistré à Montréal, le 7 janvier 1983, sous le numéro 3322688, cette succession ayant été attribuée en vertu du testament du défunt, fait sous la forme dérivée de la loi d'Angleterre, à Montréal, le 24 mars 1971, et vérifié par la Cour supérieure, district de Montréal, le

30 octobre 1972, par jugement portant le numéro 14-003076-72.

Montréal, le 10 février 1983.

27362-o SUZANNE LAPOINTE RANDALL.

Succession Sylvain Joyal

Avis est, par les présentes, donné que conformément à l'article 676 du Code civil et faisant suite au décès de Sylvain Joyal, en son vivant domicilié au 1053, rue Fédéral, Sherbrooke, et décédé sans testament le 13 octobre 1982, les personnes ci-après, en leur qualité ci-après mentionnée, ont accepté la succession dudit Sylvain Joyal, sous bénéfice d'inventaire, suivant acte reçu devant Michel Lamoureux, notaire, 520, rue Bowen sud, Sherbrooke, le 1er février 1983, sous sa minute 10685.

Ces personnes étant: monsieur Roger Joyal, mécanicien, demeurant au 1053, rue Fédéral, Sherbrooke, tant en sa qualité personnelle qu'en celle de tuteur, conformément à l'autorisation à lui donnée sur avis du conseil de famille tenu le quatorze décembre mil neuf cent quatre-vingt-deux, et homologué par la Cour supérieure, district de Saint-François, le dix-sept décembre mil neuf cent quatre-vingt-deux dossier numéro 450-14-000450-823. Dame Rachelle Cormier, épouse dudit Roger Joyal, ménagère, demeurant au 1053, rue Fédéral, Sherbrooke, mère dudit Sylvain Joyal, en sa qualité personnelle. Dame Diane Joyal, épouse de Roland Martin, demeurant au 2865, rue Mésy, Sherbrooke, QC, en sa qualité personnelle. Monsieur Daniel Joyal, journalier, demeurant au 2865, rue Mésy, Sherbrooke, en sa qualité personnelle. Monsieur Gérard Joyal, sans emploi, demeurant au 355, 15e Avenue sud, Sherbrooke, en sa qualité personnelle. Monsieur Mario Joyal, sans emploi, demeurant au 1053, rue Fédéral, Sherbrooke, en sa qualité personnelle.

Sherbrooke, le 1er février 1983.

Le procureur,
27338-o MICHEL LAMOUREUX, *notaire*.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Marie Anne Gaétane Manon Belley

Par le certificat numéro 83-50 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Gaétane Manon Tremblay, née le 26 juillet 1962, en celui de Marie Anne Gaétane Manon Belley.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Marie-Hélène Claudine Belzile

Par le certificat numéro 83-44 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Hélène Claudine Rouleau, née le 28 mars 1947, en celui de Marie-Hélène Claudine Belzile.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Georges Roland Bourassa

Par le certificat numéro 83-38 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Georges Roland Bourassa dit Auger, né le 22 janvier 1934, en celui de Joseph Georges Roland Bourassa.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Marie Thérèse Monique Dumais

Par le certificat numéro 83-45 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Monique Savard, née le 4 mai 1955, en celui de Marie Thérèse Monique Dumais.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Lucien Guy Guénard

Par le certificat numéro 83-36 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lucien-Guy Allard, né le 19 juin 1963, en celui de Joseph Lucien Guy Guénard.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Albert Sylvain Joubert

Par le certificat numéro 83-41 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Sylvain Ladébauche, né le 8 octobre 1960, en celui de Joseph Albert Sylvain Joubert.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Sylvain Gaétan Daniel Lambert

Par le certificat numéro 83-43 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sylvain Gaétan Daniel Patry, né le 19 avril 1962, en celui de Sylvain Gaétan Daniel Lambert.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Marie Diane Suzanne Valérie Lemay

Par le certificat numéro 83-37 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Diane Suzanne Auger, née le 5 juillet 1955, en celui de Marie Diane Suzanne Valérie Lemay.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Edward Douglas McKenna

Par le certificat numéro 83-39 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Edward Douglas Dowling, né le 29 novembre 1956, en celui de Edward Douglas McKenna.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Robert James Neil

Par le certificat numéro 83-40 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Robert James Fournier, né le 19 janvier 1958, en celui de Joseph Robert James Neil.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Marie-Claude Fernande Yvonne Thérèse Paquette

Par le certificat numéro 83-35 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Claire Fernande Yvonne Thérèse Paquette, née le 9 novembre 1943, en celui de Marie-Claude Fernande Yvonne Thérèse Paquette.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Evangeline Lina Maria Ravenda

Par le certificat numéro 83-48 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Evangeline Lina Torrito Ravenda, née le 2 mai 1960, en celui de Evangeline Lina Maria Ravenda.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Maria Johanne Ravenda

Par le certificat numéro 83-49 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Maria Johanne Torrito, née le 18 juillet 1961, en celui de Maria Johanne Ravenda.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Nino Ravenda

Par le certificat numéro 83-47 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nino Torrito, né le 27 février 1937, en celui de Nino Ravenda.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Reine France

Par le certificat numéro 83-42 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Reine Mayer, née le 7 janvier 1927, en celui de Reine France.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Jankel Jonathan Shifman

Par le certificat numéro 83-46 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jankel Szyfman, né le 13 mars 1946, en celui de Jankel Jonathan Shifman.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Nina Vicheslavtsova

Par le certificat numéro 83-51 du 10 février 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nina Wycheslavzoff, née le 10 mai 1950, en celui de Nina Vicheslavtsova.

Sainte-Foy, le 15 février 1983.

Le sous-registraire du Québec,
27336-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

David Abissera

Avis est, par la présente, donné que David Abissera, domicilié et résidant au 2667, rue Ostiguy, appartement 1, ville de Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dave Abissera Gardner.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 11 février 1983.

Les procureurs du requérant,
27403-9-2-o MCDOUGALL, LEMAY.

Marie Hélène Gisèle Bérubé

Avis est, par la présente, donné que Marie Hélène Gisèle Bérubé, domiciliée et résidant au 409, R.R. 5, Mistassini, district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Ellen.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Dolbeau, le 14 février 1983.

Le procureur de la requérante,
27404-9-2-o ME RAYMOND POISSON.

Richard Allen Brown

Avis est donné que Richard Allen Brown, mécanicien, domicilié au 20, place de la Vérendry, appartement 207, Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Richard Allen Sanita.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est dame Micheline Carrière, épouse du requérant et domiciliée à la même adresse que le requérant.

Hull, le 4 janvier 1983.

Le procureur du requérant,
27211-8-2-o LAMBERT GIBEAULT, *notaire.*

Marsha Catherine Caplan

Prenez avis que Marsha Catherine Caplan, résidant et domiciliée au 52, chemin Academy, appartement 309,

ville et district de Montréal, H3Z 1N6, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marsha Catherine Ziolkowski.

Montréal, le 2 février 1983.

Les procureurs de la requérante,
27220-8-2-o GRENIER, ST-PIERRE & THERRIEN.

Marie Jeanne Thérèse Georgette Cauchon

Avis est donné, par la présente, que Marie Jeanne Thérèse Georgette Cauchon, secrétaire, domiciliée au 335, Saint-Jacques, Donnacona, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jeanne Thérèse Georgette Laverdière.

Québec, le 14 février 1983.

Les procureurs de la requérante,
LAPOINTE, LORD, BOUTIN
27291-8-2-o & LAROCHELLE.

Denis Collin

Avis est, par les présentes, donné que Denis Collin, présentement sans emploi, domicilié et résidant au 1800, rue Maufils, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Huot.

Québec, le 8 février 1983.

Le procureur du requérant,
27221-8-2-o ME ROBERT MARCEAU.

Joseph Eymard Cyr

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Eymard Cyr, domicilié et résidant au 636, rue Patenaude, appartement 4, Pont-Viau, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Eymard Fernand Cyr.

Carleton, le 2 février 1983.

Les procureurs du requérant,
27405-9-2-o LEMARQUAND & CORMIER.

Fortunata Di Rienzo

Avis est donné que Fortunata Di Rienzo, préposée aux commandes, domiciliée et résidant au 9755, rue Lille à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Tina Fortunata Di Rienzo.

Montréal, le 9 février 1983.

Les procureurs de la requérante,
27406-9-2-o IZZI & L'HEUREUX.

Joseph Jean-Paul Gagnon

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Jean-Paul Gagnon, sans emploi, domicilié et résidant au 301, boulevard Deguire, appartement 335, Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Armand Garand.

Saint-Laurent, le 10 février 1983.

Les procureurs du requérant,
27222-8-2-o DESCÔTEAUX, JARRY & HÉBERT.

Marie Jeanne-d'Arc Lise Genest

Prenez avis que Marie Jeanne-d'Arc Lise Genest, domiciliée au 540, Barraute, Charlesbourg, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jeanne-d'Arc Sophie-Lise Genest Ratté.

Charlesbourg, le 10 février 1983.

La requérante,
27233-8-2-o SOPHIE-LISE RATTÉ.

Bahgat Hakim

Avis est donné que Bahgat Hakim, domicilié au 740, Taschereau sud, Sainte-Marie, district de Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Raymond Hakim.

Sainte-Marie, le 29 janvier 1983.

Le requérant,
27223-8-2-o BAHGAT HAKIM.

Joseph Léon Lucien

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Léon Lucien, machiniste, domicilié et résidant au 129, chemin des Forts, Saint-Joseph-de-Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Léon Létourneau.

Lévis, le 14 février 1983.

Le requérant,
27363-9-2-o LÉON LÉTOURNEAU.

Stephen Stanley Keller

Avis est, par les présentes, donné que Stephen Stanley Keller, expéditeur, domicilié au 7992, Champagneur, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steven Stanley Kredl.

Montréal, le 11 février 1983.

Le procureur du requérant,
27292-8-2-o BLANKA GYULAI, C.R.

Denis Lemelin

Avis est, par les présentes, donné que Denis Lemelin, étudiant, domicilié et résidant au 453, avenue Royale, Saint-François, île d'Orléans, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dany Lemelin.

Québec, le 16 février 1983.

Le procureur du requérant,
27437-9-2-o ME ROBERT MARCEAU.

Lido Masciola

Avis est donné, par la présente, que Lido Masciola, présentement sans emploi, domicilié et résidant au 7431, Christophe-Colomb à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vincent Masciola.

Montréal, le 8 février 1983.

Les procureurs du requérant,
THIBAULT, GENDRON, MOREAU
27271-8-2-o ET SOUMEILLANT.

Marie Justine Ouellet

Avis est donné que Marie Justine Ouellet, secrétaire, domiciliée au 4530, rue Sillery, Saint-Léonard, province de Québec, H1S 1S5, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Gisèle Ouellet.

Boucherville, le 7 février 1983.

Le procureur du requérant,
27407-9-2-o ANDRÉ LASSONDE.

Marie Linda France Plante

Avis est donné que Marie Linda France Plante, majeure, domiciliée et résidant au 9625, boulevard Saint-Jean en les ville et district de Trois-Rivières, G9A 5E1, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Linda Francine Plante.

Trois-Rivières, le 24 janvier 1983.

Les procureurs de la requérante,
27251-8-2-o HARDY, VIGEANT *ET AL.*

Donat Roy

Avis est donné que Donat Roy, domicilié au 1078, place Louis-Hébert, Cap-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Donat Robitaille.

Cap-Rouge, le 9 février 1983.

Le requérant,
27287-8-2-o DONAT ROY.

Bruce Bryant Schiratti

Avis est donné que Bruce Bryant Schiratti, domicilié et résidant à Valcartier, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Bryant Bruce Senécal.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 21 janvier 1983.

Le procureur du requérant,
27408-9-2-o CLAUDE TRUDEAU, *avocat.*

Nadia Setton

Avis est, par les présentes, donné que Nadia Setton, étudiante, domiciliée et résidant au 3450 de la Concorde, appartement 203, en les ville et district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Natacha Setton.

Québec, le 16 février 1983.

Le procureur de la requérante,
27438-9-2-o ME ROBERT MARCEAU.

Louise Sheito

Prenez avis que dame Louise Sheito, connue sous le nom de Louise Sheitoyan, domiciliée au 236, rue Goyette, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louise Sheitoyan.

Longueuil, le 18 janvier 1983.

Les procureurs de la requérante,
BÉNARD, LAPIERRE,
27199-8-2-o LAMARRE, VILLAGGI.

Jean-Aimé St-Germain

Avis est donné que Jean-Aimé St-Germain, domicilié et résidant au 156, rue Barthe à Sorel, district de Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean-Aimé Paul St-Germain.

Montréal, le 15 février 1983.

Les procureurs du requérant,
BOISCLAIR BRIZARD
27439-9-2-o DURANLEAU & TESSIER.

Efthimios Theofilopoulos

Avis est donné que Efthimios Theofilopoulos, domicilié au 94 de la rue Burton à Greenfield-Park, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Tim Theophilos.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont dame Athanasia Theofilopoulos, née Frangou, épouse du requérant et leurs fils mineurs Dean, James et Nick Theofilopoulos, tous quatre domiciliés à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 28 janvier 1983.

Le procureur du requérant,
27293-8-2-o JOHN A. COTSOMITIS.

Shelley Ann Waite

Avis est, par la présente, donné que Shelley Ann Waite résidant et domiciliée au 436, rue Conrad-Pelletier, La Prairie, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Shelley Ferraz.

Brossard, le 19 janvier 1983.

Les procureurs de la requérante,
27200-8-2-o LECLERC, ALIE, GRAVEL ET ALLAIRE.

Clifford Robert West

Avis est, par les présentes, donné que Clifford Robert West, étudiant, domicilié et résidant au 415, chemin Côte-Vertu, appartement 25, Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Bob Clifford West.

Saint-Laurent, le 9 février 1983.

Les procureurs du requérant,
27224-8-2-o DESCÔTEAUX, JARRY & HÉBERT.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011641-828

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANIEL GERHARD, domicilié au 7222, Outremont à Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Daniel Gerhard, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 10 février 1983.

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE.

27336-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011636-828

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre IGHO NATUFE, domicilié au 3585, Lorne, appartement 1, à Montréal, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Igho Natufe, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 10 février 1983.

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE.

27336-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011626-829

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre KARL COXHEAD, domicilié au 558, Richard, Verdun, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Karl Coxhead, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 11 février 1983.

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE.

27336-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011634-823

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre NOËL ANTHONY LAWRENCE, domicilié au 2345, Walseley, Montréal, district de Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Noël Anthony Lawrence, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 10 février 1983.

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE.

27336-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011633-825

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PANAYOTIS BAKAS, domicilié au 6985, Stuart, appartement 2, à Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Panayotis Bakas, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 11 février 1983.

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE.

27336-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011638-824

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre ZHARA NAZEMI, domiciliée au 1000, McGregor, appartement 306, district de Montréal, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Zhara Nazemi, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 10 février 1983.

Le greffier adjoint,
27336-o MARIE BELZILE.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

LES PLACEMENTS A.A.S. LTÉE
A.A.S. INVESTMENTS LTD.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS A.A.S. LTÉE — A.A.S. INVESTMENTS LTD. » incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville et le district de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
27348-o MERCURE, POLIQUIN & ASSOCIÉS.

AGENCE IMMOBILIÈRE BELOEIL LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « AGENCE IMMOBILIÈRE BELOEIL LIMITÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Beloeil, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
CHAMPAGNE, BOUCHER
27440-o & PAUL, *avocats*.

ALIMENTATION DU CAP INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ALIMENTATION DU CAP INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au Cap-de-la-Madeleine, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 janvier 1983.

Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
27364-o MERCIER & ROBB.

INVESTISSEMENTS APEX INC.
APEX INVESTMENTS INC.

Avis est donné que la compagnie « INVESTISSEMENTS APEX INC. — APEX INVESTMENTS INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
27449-o KAUFMAN, RESPITZ, *avocats*.

L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS À POURBOIRES L'A.T.A.P.E. (RIVE SUD)

Prenez avis que « L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS À POURBOIRES L'A.T.A.P.E. (RIVE SUD) » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Greenfield-Park, le 12 février 1983.

La présidente,
27441-o HUGUETTE M. EWALD.

LES AUBERGES NATIONALES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES AUBERGES NATIONALES INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec,

demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 janvier 1983.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
27365-o MERCIER & ROBB.

BEAUCHAMP, GAGNON ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie « BEAUCHAMP, GAGNON ASSOCIÉS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Ste-Adèle, le 1er novembre 1982.

Le secrétaire,
27339-o LUC GAGNON.

RAYMOND BERTRAND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « RAYMOND BERTRAND INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
CHAMPAGNE, BOUCHER
27442-o & PAUL, *avocats.*

BLOOMSTONE DEVELOPMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que « BLOOMSTONE DEVELOPMENTS INC. », corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
MICHAEL GREENBLATT, C.R.,
27340-o PHILLIPS, HALPERIN.

CENTRE MÉDICAL CORMIER, LÉVEILLÉ INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTRE MÉDICAL CORMIER, LÉVEILLÉ INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 1er février 1983.

Le président,
27341-o PIERRE LÉVEILLÉ.

CINÉMA APPALACHES INC.

Prenez avis que la compagnie « CINÉMA APPALACHES INC. » dont le siège social est situé à Plessisville, district de Frontenac, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 16 février 1983.

Le procureur de la compagnie,
27443-o ROBERT CAMIRÉ, *notaire.*

CLINIQUE D'ESTHÉTIQUE HÉLÈNE GAGNON INC.

Prenez avis que la compagnie « CLINIQUE D'ESTHÉTIQUE HÉLÈNE GAGNON INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 18 février 1983.

Le procureur de la compagnie,
27444-o ANDRÉ ROCHON, *avocat.*

LA COLONIE DE VACANCES ST-VINCENT DE PAUL INC.

Prenez avis que la compagnie « LA COLONIE DE VACANCES ST-VINCENT DE PAUL INC. » demandevra au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 15 février 1983.

Le procureur de la compagnie,
27445-o JEAN MORIN, *notaire.*

CORPORATION D'INVESTISSEMENT OLIVER OLIVER INVESTMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que « CORPORATION D'INVESTISSEMENT OLIVER — OLIVER INVESTMENT CORPORATION », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et bureau principal dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
27342-o CHAIT SALOMON.

LES PEINTURES DARWIN INC. DARWIN PAINTINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que « LES PEINTURES DARWIN INC. — DARWIN PAINTINGS INC. », corporation dûment incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, qui a son bureau principal dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1983.

Le secrétaire,
27346-o FREDA KLUG.

LES DÉVELOPPEMENTS INDUSTRIELS CHAMBLY INC.

Prenez avis que « LES DÉVELOPPEMENTS INDUSTRIELS CHAMBLY INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Chambly, le 14 janvier 1983.

Le secrétaire-trésorier,
27373-o J.A. BRIAND.

ENTREPRISES MAURICE PARENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ENTREPRISES MAURICE PARENT INC. », constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
27343-o OGILVY, RENAULT, *avocats.*

FERME Y. D. L. INC.

Prenez avis que la compagnie « FERME Y. D. L. INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 janvier 1983.

Le président,
27344-o YVON LAPORTE.

GERVAIS GAZ PROPANE INC.

Prenez avis que la corporation « GERVAIS GAZ PROPANE INC. », dont le siège social est situé au 74, rue Rouleau, appartement 2, Victoriaville, comté d'Arthabaska, province de Québec, dans le district d'Arthabaska, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Arthabaska, le 8 février 1983.

Le procureur de la compagnie,
27345-o JACQUES CÔTÉ, *notaire.*

GESTION LAMA INC.

Prenez avis que la compagnie « GESTION LAMA INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 17 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
DUPLESSIS, BERNIER, BROCHU
27446-o & ASSOCIÉS, *avocats.*

HASEL STABLES INC

Prenez avis que la compagnie « HASEL STABLES INC », constituée par lettres patentes en date du 2 avril 1968 et enregistrées le 25 avril 1968, demandera au

ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 février 1983.

Le procureur de la compagnie,
27447-o DANYEL LAPORTE, *avocat.*

HÔTEL LE MONTAGNAIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que « HÔTEL LE MONTAGNAIS INC. », constituée en vertu de la partie 1 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Schefferville, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 janvier 1983.

Le secrétaire-trésorier,
27409-o KEITH ELDRIDGE.

HY BLOOM LTD.

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies « HY BLOOM LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
27448-o PHILLIPS & VINEBERG, *avocats.*

IMMEUBLES GUY ARCAND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « IMMEUBLES GUY ARCAND INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au Cap-de-la-Madeleine, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 janvier 1983.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
27366-o MERCIER & ROBB.

LES PROCÉDÉS KINGSLEY INC.
KINGSLEY PROCESSING INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES PROCÉDÉS KINGSLEY INC. — KINGSLEY PROCESSING INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 février 1983.

Le secrétaire,
27452-o ISADORE ROTHSTEIN.

MARTY K FASHIONS LTD.
LES MODES MARTY K LTÉE

Avis est donné que la compagnie « MARTY K FASHIONS LTD. — LES MODES MARTY K LTÉE », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 novembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
27450-o KAUFMAN, RESPITZ.

NORWAY INVESTMENT LIMITED

Prenez avis que la compagnie « NORWAY INVESTMENT LIMITED » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 3 février 1983.

Le procureur de la compagnie,
27351-o JEAN PIERRE FRENETTE.

PIÈCES D'AUTOMOBILES ST-SIMÉON INC.

Prenez avis que la compagnie « PIÈCES D'AUTOMOBILES ST-SIMÉON INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Siméon, le 17 janvier 1983.

Le président,
27347-o J. RÉMI TREMBLAY.

LES PLACEMENTS J.R. LACHANCE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES PLACEMENTS J.R. LACHANCE INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans ville Mont-Royal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
CHAMPAGNE, BOUCHER
27451-o & PAUL, *avocats.*

PROTECTION-INCENDIE C.T. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « PROTECTION-INCENDIE C.T. INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Westmount, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
CHAMPAGNE, BOUCHER
27453-o & PAUL, avocats.

QUAD DEVELOPMENT LTD

Prenez avis que la compagnie « QUAD DEVELOPMENT LTD » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 3 février 1983.

Le procureur de la compagnie,
27352-o JEAN PIERRE FRENETTE.

S. & R. ENTERPRISES LTD

Prenez avis que la compagnie « S. & R. ENTERPRISES LTD » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 3 février 1983.

Le procureur de la compagnie,
27353-o JEAN PIERRE FRENETTE.

LES SALAISONS ROGER RIVEST INC.

Prenez avis que la compagnie « LES SALAISONS ROGER RIVEST INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Césaire, le 7 février 1983.

Le procureur de la compagnie,
27349-o GUY LEDUC.

SOCIÉTÉ DE PLACEMENT F N C LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SOCIÉTÉ DE PLACEMENT F N C LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 janvier 1983.

Pour la compagnie,
STENDEL, FRUCHTER & CO.,
27374-o *comptables agréés.*

SOUTHERN WOOLEN MILLS INC.

Prenez avis que la compagnie « SOUTHERN WOOLEN MILLS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 février 1983.

Les procureurs de la compagnie,
27454-o ZIMMERMAN, BLITT & JARRY, *avocats.*

STATION DE SERVICE PHILIPPE FOURNIER LTÉE

Prenez avis que la compagnie « STATION DE SERVICE PHILIPPE FOURNIER LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 janvier 1983.

Les procureurs de la compagnie,
27399-o MARTINEAU, WALKER, *avocats.*

TÉLÉVISION R. CARDIN INC.

Avis est donné, par les présentes, que la compagnie « TÉLÉVISION R. CARDIN INC. », dûment consti-

tuée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et principal établissement en la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 2 février 1983.

Le procureur de la compagnie,
27350-o MARTIN-PAUL GÉLINAS, *avocat.*

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Patricia Pouget

Succession de Pouget, Patricia, en son vivant du 807, 8e Rang, Saint-Sylvère (Nicolet), QC, décédée le 14 juillet 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 27455-o

Demande(s) à la Législature

Coopérative Agricole du Bas St-Laurent

Prenez avis que la « Coopérative Agricole du Bas St-Laurent » s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour l'obtention d'une loi privée, ayant pour objet de modifier son nom en celui de « Purdel, coopérative agro-alimentaire ».

Québec, le 8 février 1983.

Les procureurs,
27212-8-4-o GAGNON, DE BILLY & ASSOCIÉS.

Évêque catholique romain de Joliette

Prenez avis que l'évêque catholique romain de Joliette a l'intention de présenter à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi privé afin d'annuler les charges et conditions relatives à l'usage du terrain contenues à l'acte de donation intervenu, le 17 mars 1872, entre Jean Damien Laporte et la communauté des Filles de Sainte-Anne et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, sous le numéro 8860, et contenues à la Loi concernant un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare (1969, chap. 128).

Joliette, le 25 février 1983.

Les procureurs,
TRUDEL, ROY ET LAPORTE
avocats et mandataires de
27462-9-4-o *l'évêque catholique de Joliette.*

La Laurentienne, mutuelle d'Assurance

Prenez avis que La Laurentienne, mutuelle d'Assurance, présentera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, un projet de loi privé modifiant la Loi régissant la corporation Les Prévoyants du Canada « Fonds de Pension » en ce qui a trait à la contribution des sociétaires aux frais d'administration du fonds et à toute autre question s'y rapportant.

Québec, le 22 février 1983.

Le secrétaire,
27410-9-4-o ALAIN ROCH.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Verdun Community Credit Union
(Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres de Verdun Community Credit Union tenue à Montréal le 21 juin 1982, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Raymond Lamontagne soit nommé liquidateur.

Québec, le 16 février 1983.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
27422-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton de Brest

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 15 et 16, baie de Brador, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Cadastre: Brest, canton de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent

Québec, le 14 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
27337-o 251408

Ville de Drummondville (quartier Est)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1-81 et 1-82 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 janvier 1983.

Remplacer: le lot 1-16 et une partie du lot 1-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 janvier 1983.

Cadastre: Drummondville, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 10 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
27337-o 251827

Canton de Dubuisson

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 57A-63 à 57A-84, rang VIII, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Remplacer: les lots 57A-32-1, 57A-32-2, 57A-33-1, 57A-33-2, 57A-34-1, 57A-34-2, 57A-35-1, 57A-35-2, 57A-36-1 à 57A-36-3, 57A-37-1, 57A-37-2, 57A-38-1, 57A-38-2, 57A-39-1, 57A-39-2, 57A-41-1 à 57A-41-20, 57A-42-1 à 57A-42-3, 57A-57-1 à 57A-57-3, 57A-58-1, 57A-58-2, 57A-59-1, 57A-59-2, 57A-60-1, 57A-60-2, 57A-61-1, 57A-61-2, 57A-31 à 57A-40, 57A-54 à 57A-61 et une partie des lots 57A-41, 57A-42, rang VIII, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Cadastre: Dubuisson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 13 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
27337-o 252386

Canton de Dubuisson

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 108, rang VII, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Remplacer: le lot 84-14 et une partie du lot 84, rang VII, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Cadastre: Dubuisson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 13 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
27337-o 251554

Canton de Grantham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1496, 1497, 1498 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 127, 127-1, 127-1-21, 127-1-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 11 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 252781

Canton de Loranger

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 40-69, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 40-65, 40-66, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 janvier 1983.

Cadastre: Loranger, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: Lac-Nominingue

Québec, le 14 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 250922

Canton de Newport

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 407-6, rang I, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Remplacer: le lot 407-1 et une partie du lot 407-2, rang I, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Cadastre: Newport, canton de
Division d'enregistrement: Gaspé
Municipalité: Newport

Québec, le 11 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 251102

Paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 143-127, 143-138 et une partie des lots 143-121 et 143-137 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 décembre 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour, paroisse de
Division d'enregistrement: Nicolet no 1
Municipalité: la ville de Bécancour

Québec, le 6 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 250830

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 899-351 à 899-353 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 janvier 1983.

Remplacer: les lots 899-125 à 899-128 et une partie du lot 899-124 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 janvier 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 14 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 251960

Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197 et 198 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 33-10 et 33 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la ville de Rimouski

Québec, le 13 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 252675

Canton d'Orford

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 222-255 et 222-256 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 décembre 1982.

Remplacer: les lots 222-32 et 222-33 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 décembre 1982.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Rock-Forest

Québec, le 7 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 252031

Canton d'Orford

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 425-127 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 décembre 1982.

Remplacer: le lot 425-57 et une partie des lots 425-16, 425-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 décembre 1982.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: village de Deauville

Québec, le 7 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 251867

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 21-672 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1982.

Remplacer: le lot 21-568 et une partie du lot 21-567 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1982.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 093988

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 101-246 à 101-254 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 janvier 1983.

Remplacer: les lots 101-169 à 101-174 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 11 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 252544

Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 259-460 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1982.

Ajouter: le lot 259-461 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1982.

Remplacer: les lots 259-93 à 259-96 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 décembre 1982.

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Québec, le 7 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 251660

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 411 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1983.

Remplacer: les lots 47-84, 47-85, 47-239, 47-241, 47-355 à 47-357, 47-478, 47-499 et une partie des lots 47 et 47-240 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 13 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 251605

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2-173 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1983.

Remplacer: les lots 2-30 et 2-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 11 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 094093

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 131-45 et 131-46 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 131-12 et 131-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 14 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 094102

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 147-374 à 147-392 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Remplacer: les lots 147-55, 147-155 à 147-158, 147-162 à 147-166 et une partie des lots 147-54, 147-56, 147-57, 147-154, 147-159 à 147-161, 147-167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 11 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 251051

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 147-394 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Ajouter: les lots 147-393, 147-395 à 147-402 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Remplacer: le lot 147-47 et une partie des lots 147-45, 147-46, 147-48, 147-129 à 147-132, 147-139 à 147-142 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 11 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 251050

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 147-404 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Ajouter: le lot 147-403 et 147-405 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Remplacer: une partie des lots 147-56, 147-160, 147-161, 147-172 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 11 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 251049

Paroisse de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 9-63, 9-75, 9-79, 9-81, 9-83 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Ajouter: les lots 9-60 à 9-62, 9-76 à 9-78, 9-80 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Remplacer: le lot 9-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Cadastre: Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Coteau-du-Lac

Québec, le 7 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 093750

Paroisse de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 9-53, 9-54 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Remplacer: deux parties du lot 9-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Cadastre: Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Coteau-du-Lac

Québec, le 7 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
27337-o 094063

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 311 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Remplacer: le lot 120-2 et une partie des lots 123-2, 123 et 120 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Île-d'Orléans
Municipalité: la paroisse de Saint-Jean, Î.-O.

Québec, le 7 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
27337-o 251686

Ville de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1134-211 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 janvier 1983.

Remplacer: une partie des lots 1134-31 à 1134-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 12 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
27337-o 251560

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22-16 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 décembre 1982.

Remplacer: une partie du lot 22-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 décembre 1982.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Pointe-du-Moulin

Québec, le 13 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
27337-o 094366

Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le bloc 4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1982.

Remplacer: les lots 111-36, 120-7-5, 121-45-5, une partie des lots 111-35-2, 111-35, 111, 112-16-2, 112-16, 112-17-4, 112-17, 112, 120-7, 120, 121-45, 121, 194-4, 194, 196-13, 196, 197-12, 197, 198-1, 198, 199-1, 199, 298-1, 298, 299-1, 299, 300-1, 300, et deux parties des lots 195-4, 195, 297-1, 297 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1982.

Cadastre: Saint-Jérôme-de-Matane, paroisse de
Division d'enregistrement: Matane
Municipalité: la ville de Matane

Québec, le 6 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 251627

Paroisse de Saint-Martin

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 45-365 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Remplacer: le lot 45-317 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 14 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 094125

Paroisse de Saint-Roch-Nord

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 511-263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Remplacer: les lots 511-57, 511-58 et une partie des lots 511-61, 511-63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Roch-Nord, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 13 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 251956

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2553 et 2554 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 janvier 1983.

Remplacer: les lots 1547, 1548 et une partie du lot 1549 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 janvier 1983.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 10 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 252011

Canton de Stanstead

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 492-16 et une partie du lot 492-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 janvier 1983.

Cadastre: Stanstead, canton de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: canton de Stanstead

Québec, le 14 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

27337-o 252235

Canton de Tremblay

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 5-258, 6-137 à 6-145, 6-147 à 6-153, 6-155 à 6-158, 6-160, 6-178 à 6-187, 6-190 à 6-203, 6-207 à 6-218, 7-173, 7-175, 7-177, 7-209 à 7-211, 5-298 rang I est, 11A-142 à 11A-148, 11A-150 à 11A-159, 11A-165 à 11A-171, 11A-173 à 11A-181, 11A-183, 11A-184, 11A-188 à 11A-193, 11A-195 à 11A-198, 11B-219 et une partie du lot 11A-160, rang I ouest, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 janvier 1983.

Cadastre: Tremblay, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 14 janvier 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
27337-o 252198

Institutions financières et Coopératives

Assurances — Loi sur les

La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Portneuf
et
Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de Charlesbourg

Prenez avis que La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Portneuf et la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de Charlesbourg, ayant leur siège social dans les municipalités respectives de Saint-Basile et Charlesbourg, ont respectivement adopté et fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention de fusion sous la raison sociale de « Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Portneuf », le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Les deux corporations ont l'intention de demander, par requête commune, au ministre des Institutions financières et Coopératives, de confirmer ladite convention.

Québec, le 5 janvier 1983.

Le secrétaire des compagnies,
26947-6-4-o JULIEN DUBUC.

Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Comté de Lévis
et
La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-François, Île d'Orléans
Demande de fusion

Prenez avis que « Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Comté de Lévis », corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal à Saint-Henri, comté de Lévis (aujourd'hui connu comme municipalités régionales de comté de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière) et « La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-François, Île d'Orléans », corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal à Saint-François, île d'Orléans, comté de Montmorency, numéro 2 (aujourd'hui connu comme municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans), ont arrêté entre elles une convention décrétant leur fusion en Société mutuelle d'assurance-incendie sous les nom et raison sociale de « La Lévisienne-Orléans, mutuelle d'assurance contre l'incendie » et ont respectivement fait approuver telle convention lors d'une assemblée générale spéciale de leurs membres aux dates ci-après indiquées:

« Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Comté de Lévis »:

Date de l'assemblée du conseil d'administration, le 6 janvier 1983.
Date de l'assemblée générale spéciale, le 31 janvier 1983.

« La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-François, Île d'Orléans »:

Date de l'assemblée du conseil d'administration, le 9 janvier 1983.
Date de l'assemblée générale spéciale, le 30 janvier 1983.

Le tout, suivant les dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

« Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Comté de Lévis » et « La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-François, Île d'Orléans » ont l'intention de demander, par requête commune adressée au ministre des Institutions financières et Coopératives, de confirmer ladite convention.

Québec, le 1er février 1983.

Le secrétaire et directeur général de « Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Comté de Lévis,
RAYMOND COUTURE.
La secrétaire de La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-François, île d'Orléans,
27171-7-4-o MARIETTE IMBEAULT.

La Royale Vie du Canada, compagnie d'assurance
Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que La Royale Vie du Canada, compagnie d'assurance, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de permis d'assureur pour les catégories d'assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents.

Le siège social de la compagnie est situé à Oakville, Ontario, et son bureau principal au Québec est situé au 1981, avenue College McGill, Montréal, QC.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné à Québec, le 18 février 1983, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,
27335-o JACQUES M. ROY.

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
Région de Trois-Rivières		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton, QC, J0C 1L0	80 12 21	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal, QC, H1Z 2S2	71 07 30	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal QC, H3G 1L5	70 12 01	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 01 01	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmount, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal, QC, H2T 1G9	71 01 29	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Lefebvre, Rodrigue, 1300, Sherbrooke est, Montréal, QC, H2L 1M2	80 07 01	
Levin, Douglas C., 176, avenue Bedbrook ouest, Montréal, QC, H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Archambault, Paul A., 2805, avenue Willowdale, Montréal, QC, H3T 1H6	71 05 01	
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, 5845, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E. 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, H3G 1L5	82 04 22	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins omnipraticiens		
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1Q1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal, QC, H1V 1W3	72 04 08	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Fleury, Alain-Paul, 4475, de Lanaudière, Montréal, QC, H2J 3P3	78 05 20	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1Z6	78 11 15	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowyez, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cedar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedy, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, Université McGill, C.P. 6070, Montréal, QC, H3A 2B2	78 01 04	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, Carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, avenue Lake, Dorval, QC, H9S 2J2	78 11 04	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Marvin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly) QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, côte des Neiges, app. 517, Montréal (Québec	78 03 18	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Québec		
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Région de l'Outaouais		
Fortier, Robert-A, 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Prud-homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud, QC, G9P 1N4	74 05 05	
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	
Tessier, Louis, 1120, av. Landry, app. 4, Sainte-Foy, QC, G1V 3R7	82 11 01	83 01 31

27375-o

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL NAZAIRE PICHÉ

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation « CENTRE D'ACCUEIL NAZAIRE PICHÉ » en date du 25 janvier 1983, modifiant les lettres patentes émises le 10 juin 1980.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

27335-o 1645-5065

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE FIRST CITY FIRST CITY MORTGAGE COMPANY

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements, « SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE FIRST CITY — FIRST CITY MORTGAGE COMPANY » a obtenu, le 1er septembre 1982, un permis du ministre des Institutions financières et Coopératives à l'effet de lui permettre d'y exercer ses opérations.

Montréal, le 7 janvier 1983.

Les procureurs de la compagnie,
27307-8-4-o PHILLIPS & VINEBERG.

Soumissions — Demandes de

Ville de Chicoutimi
(Chicoutimi)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Yves Fortin, greffier à l'hôtel de ville, 201, rue Racine est, ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, QC, jusqu'à 15 h 30, le lundi 21 mars 1983 et l'adjudication se fera à 20 h le même jour au même endroit, pour l'achat de 1 720 000 $ d'obligations de la ville de Chicoutimi datées du 18 avril 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 18 octobre et 18 avril de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 avril 1983.

Tableau d'amortissement — 1 720 000 $

Année	Capital
18 avril 1984	78 000 $
18 avril 1985	85 000
18 avril 1986	93 000
18 avril 1987	103 000
18 avril 1988	112 000
18 avril 1988	1 249 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Chicoutimi s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 avril 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 125 000 $; 546 — 45 000 $ inst. de prises de boyaux et chapeaux pour bornes-fontaines; 608 — 30 000 $ travaux de construction de conduite d'amenée; 611 — 70 000 $ réfection d'égouts; 617 — 150 000 $ honoraires professionnels; 618 — 300 000 $ travaux de construction d'un réservoir d'eau.

Les soumissions seront ouvertes le lundi 21 mars 1983 à 15 h 30 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h le même jour à l'hôtel de ville, 201, rue Racine est, ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, le 21 février 1983.

Le greffier,
Jean-Yves Fortin.

Hôtel de ville
201, rue Racine est
ville de Chicoutimi
comté de Chicoutimi, QC, G7H 5B8
téléphone: 545-9550, code 418 27456-o

Ville de Grande-Rivière
(Gaspé)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Grande-Rivière » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 296 000 $ d'obligations de la ville de Grande-Rivière datées du 18 avril 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 18 octobre et 18 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 22 mars 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 avril 1983.

Tableau d'amortissement — 296 000 $

Année	Capital
18 avril 1984	23 000 $
18 avril 1985	25 000
18 avril 1986	27 000
18 avril 1987	29 000
18 avril 1988	33 000
18 avril 1988	159 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Grande-Rivière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 avril 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 121 — 175 500 $; 153-A — 92 000 $; 161 — 13 500 $ renouvellements d'emprunt; V-83 — 15 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 22 mars 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 22 mars 1983 à 16 h, à l'hôtel de ville, ville de Grande-Rivière, comté de Gaspé, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Grande-Rivière, comté de Gaspé, le 23 février 1983.

Le secrétaire-trésorier,
JOHN CARBERY.

Hôtel de ville
case postale 188
ville de Grande-Rivière
comté de Gaspé, QC, G0C 1V0
téléphone: 385-2282, code 418 27457-o

Ville de Saint-Jérôme
(Prévost)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jacques Foucher, greffier à l'hôtel de ville, 280, rue Labelle, ville de Saint-Jérôme, comté de Prévost, QC, jusqu'à 19 h 30, le lundi 21 mars 1983, pour l'achat de

2 088 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Jérôme datées du 18 avril 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 18 octobre et 18 avril de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 avril 1983.

Tableau d'amortissement — 2 088 000 $

Année	Capital
18 avril 1984	84 000 $
18 avril 1985	92 000
18 avril 1986	101 000
18 avril 1987	110 000
18 avril 1988	120 000
18 avril 1988	1 581 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Jérôme s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 avril 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: C-719 — 53 600 $; C-732 — 34 100 $; C-735 — 61 400 $; C-736 — 341 700 $; C-737 — 110 700 $; C-738 — 244 200 $; C-741 — 136 800 $; C-742 — 61 500 $; C-746 — 109 200 $; C-747 — 20 500 $; C-749 — 27 300 $ renouvellements d'emprunt; C-1142 — 50 000 $; C-1211 — 112 850 $ aqueduc, égouts; C-1221 — 32 150 $ remplacement de 2 compteurs d'eau; C-1225 — 60 000 $ voirie; C-1235(C-1257) — 61 000 $ achat de machinerie; C-1242 — 44 000 $; C-1244 — 57 000 $ feux de signalisation; 1249 — 76 000 $ aqueduc, égout, voirie; C-1256 — 197 000 $ voirie; C-1259 — 13 000 $ frais de refinancement; C-1263 — 184 000 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le lundi 21 mars 1983 à l'hôtel de ville, 280, rue Labelle, ville de Saint-Jérôme, comté de Prévost, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Jérôme, comté de Prévost, le 23 février 1983.

Le greffier,
JACQUES FOUCHER.

Hôtel de ville
280, rue Labelle
ville de Saint-Jérôme
comté de Prévost, QC, J7Z 5L1
téléphone: 436-1511, code 514 27458-o

Ville de Saint-Pascal
(Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Simon Lévesque, greffier à l'hôtel de ville, 405, rue Taché, ville de Saint-Pascal, comté de Kamouraska-Témiscouata, QC, jusqu'à 20 h le lundi 21 mars 1983, pour l'achat de 237 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Pascal datées du 18 avril 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 18 octobre et 18 avril de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 avril 1983.

Tableau d'amortissement — 237 000 $

Année	Capital
18 avril 1984	17 000 $
18 avril 1985	19 000
18 avril 1986	20 000
18 avril 1987	21 000
18 avril 1988	22 000
18 avril 1988	138 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Pascal s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 avril 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 237 000 $.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 21 mars 1983 à l'hôtel de ville, 405, rue Taché, ville de Saint-Pascal, comté de Kamouraska-Témiscouata, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Pascal, comté de Kamouraska-Témiscouata, le 21 février 1983.

Le greffier,
SIMON LÉVESQUE.

Hôtel de ville
405, rue Taché
ville de Saint-Pascal
comté de Kamouraska-Témiscouata, QC, G0L 3Y0
téléphone: 492-2312, code 418 27459-o

Village de Saint-Zotique
(Vaudreuil-Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de Saint-Zotique » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 244 000 $ d'obligations du village de Saint-Zotique datées du 18 avril 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 18 octobre et 18 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 21 mars 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 avril 1983.

Tableau d'amortissement — 244 000 $

Année	Capital
18 avril 1984	14 000 $
18 avril 1985	16 000
18 avril 1986	18 000
18 avril 1987	20 000
18 avril 1988	22 000
18 avril 1988	154 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Zotique s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 avril 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 226 — 16 400 $ aqueduc, égouts; 229 — 38 800 $ aqueduc, égouts, voirie; 231 — 77 800 $; 232 — 32 000 $; 233 — 45 400 $ voirie; 234 — 33 600 $ travaux de fondation, pavage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 21 mars 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 mars 1983 à 20 h à

l'hôtel de ville, 1250, rue Principale, village de Saint-Zotique, comté de Vaudreuil-Soulanges, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Zotique, comté de Vaudreuil-Soulanges, le 21 février 1983.

La secrétaire-trésorière,
LOUISE P. VIAU.

Hôtel de ville
1250, rue Principale
village de Saint-Zotique
comté de Vaudreuil-Soulanges, QC, J0P 1Z0
téléphone: 267-9335, code 514 27460-o

Ville de Sorel
(Richelieu)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Sorel » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 975 000 $ d'obligations de la ville de Sorel datées du 18 avril 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 18 octobre et 18 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 23 mars 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 avril 1983.

Tableau d'amortissement — 2 975 000 $

Année	Capital
18 avril 1984	78 000 $
18 avril 1985	86 000
18 avril 1986	95 000
18 avril 1987	105 000
18 avril 1988	117 000
18 avril 1988	2 494 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sorel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 avril 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 401 000 $; 1131 — 150 000 $ aqueduc, égouts; 1160 — 300 000 $ travaux au centre de traitement d'eau; 1170 — 200 000 $ voirie; 1172 — 68 500 $; 1173 — 300 000 $ aqueduc, égouts; 1174 — 140 000 $ restauration de bâtisses; 1182 — 115 000 $ achat de machinerie; 1183 — 205 000 $ rénovation de bâtisses; 1190 — 200 000 $ rachat de journées de maladie; 1191 — 120 000 $ achat de machinerie; 1192 — 100 500 $ achat de terrains, voirie; 1193 — 300 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 1194 — 125 000 $ voirie; 1195 — 175 000 $ aménagement de parcs; 1196 — 75 000 $ restauration de bâtisses.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 23 mars 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 23 mars 1983 à 19 h, à l'hôtel de ville, 71, rue Charlotte, ville de Sorel, comté de Richelieu, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sorel, comté de Richelieu, le 21 février 1983.

Le greffier,
JEAN CHARBONNEAU.

Hôtel de ville
71, rue Charlotte
ville de Sorel
comté de Richelieu, QC, J3P 5N6
téléphone: 742-4583, code 514 27461-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE L'ENSEIGNEMENT CHAUVEAU-CHARLESBOURG

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le gouvernement a, le 16 décembre 1982, autorisé le « SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT CHAUVEAU CHARLESBOURG » à changer sa dénomination sociale en celle de « SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE L'ENSEIGNEMENT CHAUVEAU-CHARLESBOURG ».

Donné au bureau du ministre des Institutions financières et Coopératives, le 20 décembre 1982.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

27401-o 1304-4813

Vente(s) par licitation

Terrebonne

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-04-000443-819

DAME HELENE BERYL SAWYER, employée à l'administration du personnel, domiciliée et résidant au 6475, De Lessepts, district de Montréal, QC, partie demanderesse, contre CLAUDE MARC LOISELLE, résidant au 853, rue Davaar, Outremont, district de Montréal, QC, et ALAIN LOISELLE, résidant au 5880, rue Langelier, Montréal, district de Montréal, QC, partie défenderesse, et DAME NICOLE LOISELLE, ménagère, résidant au 8673, rue Mann, Saint-Léonard, district de Montréal, QC, mise en cause.

La moitié indivise: un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq (ptie 5) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wolfe, situé dans le rang Treize (rang 13) du canton de Wolfe, lequel terrain mesure soixante-quinze pieds (75,0 pi) de front et s'étend en profondeur sur toute la distance qu'il y a entre le chemin public, sur lequel donne le terrain, et le lac Supérieur, situé à l'arrière. Le terrain est borné à l'avant, à l'est par le chemin public, à l'arrière, à l'ouest par le lac Supérieur, sur le côté nord par le terrain appartenant à Mme Paul Émile Lamer ou ses représentants, et sur le côté sud par le terrain appartenant à M. Yvon Loiselle ou ses représentants. En l'état où le terrain se trouve actuellement, avec tous les bâtiments qui y sont construits, y compris un chalet et tout son contenu, le tout sans exception ni réserve de la part du vendeur.

La mise à prix est fixée à 6 786,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU,
tech. en droit.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 9 février 1983. 27371-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
C.S.M. 500-02-045278-814
S. 350-18-000006-834

LES ENCHÈRES D'AUTOMOBILES MONTRÉAL LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 325, rue Norman, dans la municipalité de ville Saint-Pierre, district judiciaire de Montréal, demanderesse, contre APPOLINAIRE TURCOTTE, vendeur d'automobiles, faisant affaires au 85, rue Langevin, dans la municipalité de Saint-Odilon, district judiciaire de Beauce, défendeur.

« Un terrain de forme régulière situé à Saint-Odilon-de-Cranbourne, Dorchester, connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent sept (ptie 307) du cadastre officiel du canton de Cranbourne, division d'enregistre-

ment de Dorchester, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) en front et à l'arrière, par cent pieds (100 pi) de profondeur, et borné comme suit: au sud-est, par le chemin public (route 276), vers le sud-ouest et le nord-ouest, par d'autres parties du même lot appartenant présentement à dame Annette Fecteau, veuve de Léger Lessard, et vers le nord-est, par une partie du même lot appartenant à Benoit Bellavance. »

La mise à prix est fixée à 297,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, Dorchester, G0S 2R0, le SIXIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph de Beauce, le 21 février 1983. 27434-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000440-820
S. 350-18-000001-835

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE-SUD, corporation légalement constituée en vertu du projet de loi 60, relativement à la Loi concernant certaines caisses d'entraide économique, ayant un bureau au 2727, 6e Avenue, Saint-Georges-Ouest, Beauce, demanderesse, contre CLAUDE BUSQUE, hôtelier, domicilié et demeurant au 663, 2e Avenue, ville Saint-Georges, Beauce, et DAME YVONNE BÉLANGER, femme d'affaires, domiciliée et demeurant au 663, 2e Avenue, ville Saint-Georges, Beauce, et LAURIAN LACROIX, hôtelier, domicilié et demeurant à Saint-Ludger, et VICTOR BUSQUE, opérateur de concasseur, domicilié et demeurant au 470, 17e Rue, Saint-Georges-Ouest, Beauce, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

« Un terrain situé à Saint-Georges-Ouest, connu et désigné comme étant parties des lots cent vingt-huit et cent trente et un (pties 128 et 131) du cadastre de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce. Mesures anglaises: ce terrain mesure, en mesures anglaises, environ deux cent trente-cinq pieds (235 pi) des côtés nord-est et sud-ouest par trois cent quinze pieds (315 pi) des côtés sud-est et nord-ouest; cependant étant donné que ces mesures sont approximatives, il est bien entendu que messieurs Bertrand Bolduc et Simon Bolduc ne vendent que le terrain et tout le terrain contenu entre les bornes et délimitations ci-après. Bornes: ce terrain est borné au nord-est à une rue projetée de cinquante pieds (50 pi); au sud-est à une autre rue projetée de cinquante pieds (50 pi); au sud-ouest à la route conduisant de Saint-Georges à Saint-Jean-de-la-Lande et du côté nord-ouest à la ligne sud-est du lot appartenant à monsieur Léo Dutil ou représentans. Il est à noter que la ligne nord-est du terrain présentement hypothéqué est située à cinquante pieds (50 pi) anglais de la ligne sud-ouest des terrains appartenant à Richard Fortin et Simon Bolduc. Sauf et à distraire, un terrain étant partie dudit lot cent vingt-huit (ptie 128) dudit cadastre mesurant, en mesures anglaises, quarante pieds (40 pi) anglais dans chacun de ses quatre (4) côtés; sur ce terrain se trouve un puits. La ligne nord-est du terrain distrait est située à cent cinquante pieds (150 pi) anglais de la ligne nord-est du terrain présentement hypothéqué. La ligne sud-ouest du terrain distrait est située à cent vingt-cinq pieds (125 pi) anglais de la ligne sud-ouest du terrain présentement hypothéqué. La ligne sud-est du terrain distrait est située à cent pieds (100 pi) anglais de la ligne sud-est du terrain hypothéqué. Bornes; ce terrain distrait est borné de tous et chacun de ses côtés par le terrain présentement hypothéqué. »

La mise à prix est fixée à 1 401,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107e Rue de la Station, Beauceville, le SEPTIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce,
le 21 février 1983. 27463-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000105-823
760-18-000002-833

LA CAISSE POPULAIRE DE BEAUHARNOIS, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 123, rue Ellice, Beauharnois, partie demanderesse, contre GEORGES EMMERSON CAZA, domicilié et résidant au 57, rue Saint-Charles, Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé au no 57, rue Saint-Charles, en la cité de Beauharnois, connu et désigné sous le numéro trois cent trente-deux (lot no 332) des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Beauharnois, comté de Beauharnois, mesurant soixante pieds de largeur par cent quinze pieds de profondeur, mesures anglaises. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 12 944,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le VINGT-SIXIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 14 février 1983. 27376-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000121-820
760-18-000062-829

ANNE-MARIE ROBILLARD, MADELEINE LEROUX, MARIELLE ROBILLARD, JEAN-LOUIS ROBILLARD, GILLES ROBILLARD, MARIE-PAULE ROBILLARD, ROLLAND MÉNARD, GISÈLE ROBILLARD, GEORGETTE ROBILLARD, CÉCILE ROBILLARD, partie demanderesse, contre LOTBINIÈRE ROBILLARD, JEANNETTE ROBILLARD, MARIE-ANGE ROBILLARD et/ou ayants droit, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Soulanges, 199, Principale, Coteau-Landing, mis en cause.

« Une terre avec maison, grange et autres bâtisses y érigées ayant front sur le rang Saint-Féréol, Les Cèdres, comté de Soulanges, connue et désignée sous le numéro cent soixante-treize (173) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-des-Cèdres, mesurant 3 arpents de largeur sur 28 arpents de profondeur, contenant en superficie 84 arpents plus ou moins. Moins et à distraire par partie vendue à Sa Majesté la Reine suivant acte enregistré à Soulanges sous le numéro 36572. »

La mise à prix est fixée à 8 708,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Soulanges, 199, Principale, Coteau-Landing, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 9 février 1983. 27377-o

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006818-825

DAME GABRIELLE LAROCQUE NANTEL, maîtresse de maison, domiciliée et résidant au 7727, rue Édouard, appartement 3, à LaSalle, district de Montréal, partie demanderesse, contre CLAUDE YVES TRUDEL, homme d'affaires, domicilié et résidant au 3514, Joseph à Verdun, district de Montréal et ARLÈNE TRUDEL, maîtresse de maison, domiciliée et résidant au 3514, Joseph à Verdun, district de Montréal,

partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue des Érables dans la municipalité d'Adamsville à Brigham, province de Québec, connu et désigné comme étant partie du lot numéro cent quatre-vingt-douze B (ptie 192-B) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Farnham, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur deux cent cinquante pieds (250 pi) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: au sud-est par le chemin public, au nord-est par cette partie dudit lot no 192-B décrite dans une vente par Édouard Lecavalier à Pierre Lecavalier reçue par J.F. Meunier, notaire, le premier février mil neuf cent soixante et un (1961) et enregistrée au bureau d'enregistrement du comté de Brome sous le no 84822, au nord-ouest et au sud-ouest par parties dudit lot no 192-B. Avec toutes les bâtisses dessus construites. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, comformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 9 267,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,20) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, chemin Saint-Paul, Knowlton, le MERCREDI TREIZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 11 février 1983. 27354-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000574-827
S. 460-18-000234-839

LE PRÊT HYPOTHÉCAIRE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 919 de l'avenue Mgr-Grandin, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre GUY LÉGARÉ et DAME JEANNE DAIGNEAULT-LÉGARÉ, domiciliés et résidant au 531 de la rue Principale à Granby, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« 1. Un terrain situé en la ville de Granby, sur le côté nord de la rue Principale, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Granby comme étant partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-trois (ptie no 483), mesurant cinquante-sept pieds de largeur sur la rue Principale, à mesurer à partir de la ligne de division entre les lots nos 482 et 483, et allant vers l'est le long de ladite rue, par une profondeur de deux cents pieds à mesurer à partir du côté nord de la rue Principale, en allant vers le nord plus ou moins, mesures anglaises; avec bâtisses dessus érigées.

2. Une lisière de terrain de figure parallélogrammatique, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Granby comme étant une partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-trois (ptie no 483) décrite et bornée comme suit: commençant au point d'intersection de la ligne nord-ouest du lot 483-11 avec le côté nord-est de l'emprise de la rue Principale; de là, vers le nord-ouest, suivant cette emprise une distance de quarante-quatre pieds (44 pi) jusqu'à un point appelé point de départ; de là, vers le nord-est, avec un angle de déviation à droite de quatre-vingt-dix degrés et quarante-deux minutes (90°42'), une distance de deux cents pieds (200 pi); de là, vers le nord-ouest, parallèlement à la rue Principale, une distance de trois pieds et trois dixièmes (3,3 pi); de là, vers le sud-ouest, avec un angle de déviation à gauche de quatre-vingt-neuf degrés dix-huit minutes (89°18'), une distance de deux cents pieds (200 pi) jusqu'à l'emprise de la rue Principale; de là, vers le sud-est, suivant cette emprise, une distance de trois dixièmes (3,3 pi) jusqu'au point de départ; borné vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par d'autres parties du lot no 483 et vers le sud-ouest par l'emprise de la rue Principale, partie du lot no 483; contenant une superficie de six cent soixante pieds carrés (660 pi²), mesures anglaises; sans bâtisse.

3. Un immeuble situé en la cité de Granby, sur le côté nord de la rue Principale, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Granby comme étant les deux cent neuf pieds et six pouces sud du lot numéro quatre cent quatre-vingt-deux (209 pi 6 po sud de 482) par toute la largeur dudit lot, soit quatre-vingt-onze pieds, mesures anglaises; ladite profondeur de deux cent neuf pieds et six pouces à mesurer à partir du côté nord du trottoir de la rue Principale; avec bâtisses dessus érigées.

Il est entendu que Guy Légaré accorde à Conrad Gévry le droit de laisser attaché aux bâtisses un garage situé

immédiatement au nord du terrain, mais tant et aussi longtemps seulement que monsieur Gévry en demeurera propriétaire; dès qu'il vendra, il devra enlever cette bâtisse immédiatement à ses frais de la partie du terrain appartenant à Guy Légaré. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 47 766,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, au 77 de la rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 9 février 1983. 27411-o

Bonaventure

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
No 105-18-000003-82

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à C.P. 6003, succ. A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre BERNARD LEBLANC, domicilié au 48, rue « A », C.P. 506, Carleton-sur-Mer, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bonaventure no 2, à Carleton, mis en cause.

« La resubdivision un de la subdivision un de la subdivision J du lot originaire numéro quarante et un (41-J-1-1), rang Un (1), canton de Carleton, du cadastre officiel pour la paroisse de Carleton, division d'enregistrement de Bonaventure 2; et la subdivision deux du lot originaire numéro trente-trois (33-2), rang Un (1), canton de Carleton, du cadastre officiel pour la paroisse de Carleton, division d'enregistrement de Bonaventure 2; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 1 099,42 $ pour le lot 33-2 et 7 353,47 $ pour le lot 41J-1-1, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Carleton, district de Bonaventure, le HUITIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, 18 février 1983. 27412-o

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000070-826

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 475, des Champs-Élysées en les ville et district de Chicoutimi, et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1200, boulevard Talbot en les ville et district de Chicoutimi, demandeurs, contre LES FENÊTRES RÉGIONALES INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1426, rang Sainte-Famille en les ville et district de Chicoutimi, et CONRAD LAROUCHE, directeur général, domicilié et résidant au 397, rue Garnier en les ville et district de Chicoutimi, et J. ARMAND LAFLAMME, comptable, domicilié et résidant au 1017, rue Couture en les ville et district de Chicoutimi, et GASTON RHAINDS, sécrétaire-général, domicilié et résidant au 1280, de Bourges, Charlesbourg, district de Québec, et ROMUALD TREMBLAY, directeur général, domicilié et résidant au 493, rue Delisle, secteur Nord en les ville et district de Chicoutimi, défendeurs.

« Tous les biens immobiliers, les droits réels immobiliers et les droits créés en vertu des baux appartenant présentement à Les Fenêtres Régionales Inc. ou acquis par cette dernière dans l'avenir où qu'ils soient situés, incluant mais sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les emplacements, terrains, bâtisses, constructions de toute sorte, usines, générateurs et moulins à eau, appartenant présentement à Les Fenêtres Régionales Inc. ou acquis par cette dernière dans l'avenir, ainsi que toutes les servitudes ou privilèges, indemnités ou

autres droits accessoires attachés à ces mêmes biens, de même que toute la machinerie, l'équipement, les matrices, les moules, les lignes de transmission et de distribution, poteaux, fils, réservoirs, voies d'évitement, véhicules, les chaudières, fourneaux, bouilloires, moteurs, engins et accessoires appartenant à Les Fenêtres Régionales Inc. ou qui seront acquis par cette dernière dans l'avenir, où qu'ils soient situés, que ces biens soient ou non fixés à des immeubles ou utilisés en rapport avec ces immeubles ou des propriétés détenues à bail en tout ou en partie, le tout incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'immeuble suivant, savoir:

Un certain terrain, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante-deux (ptie 52), dans le rang Un sud-ouest (rg I S.-O.), chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi. De figure trapézoïdale, cedit terrain mesure du côté nord six cent quatorze pieds et vingt-cinq centièmes (614,25 pi), du côté sud-est cent quarante-sept pieds (147 pi), du côté sud six cent quinze pieds et sept dixièmes (615,7 pi), du côté ouest cent quarante-sept pieds et vingt-trois centièmes (147,23 pi) et contient une superficie de quatre-vingt-neuf mille trois cent trente-six pieds carrés (89 336 pi^2) et est borné comme suit: vers le nord et vers le sud par une partie du lot numéro 52, vers le sud-est par le chemin du rang Sainte-Famille et vers l'ouest par une partie du lot numéro 53, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes qui peuvent l'affecter. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 27 165,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 9 février 1983. 27355-o

Drummond

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000162-82
405-18-000064-82

LA CAISSE POPULAIRE SAINT-SIMON DE DRUMMOND, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 975, rue Sainte-Thérèse, Drummondville, district de Drummond, QC, partie demanderesse, contre PAUL-YVON BELHUMEUR, domicilié et résidant à route 122, Saint-Guillaume, district de Drummond, QC, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la même municipalité connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Bonaventure d'Upton comme étant une partie de lot numéro cent quatre mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, borné au sud-ouest par la route 122, au sud-est, au nord-ouest et au nord-ouest par le résidu du lot cent quatre appartenant à monsieur Paul-Yvon Belhumeur, le côté sud-est de la partie du lot étant situé à deux cent cinquante pieds (250 pi) de la ligne de division entre les lots cent trois et cent quatre du cadastre ci-dessus mentionné, le tout plus ou moins mesures anglaises, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 15 538,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 18 février 1983. 27413-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000498-82
405-18-000060-82

LA CAISSE POPULAIRE SAINTE-THÉRÈSE DE DRUMMOND, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 511, rue Lindsay, Drummondville, district de Drummond, QC, partie demanderesse, contre 113268 CANADA INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 2400, rue Sigouin, Drummondville, district de Drummond, QC, et MARIO COURNOYER, domicilié et résidant au 114, rue Lindsay, Drummondville, district de Drummond, QC, partie défenderesse.

« 1. Un terrain vacant sis et situé en la ville de Drummondville, de forme trapézoïdale, faisant partie du lot deux cent quatre-vingt-un aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, municipalité de la ville de Drummondville, décrit et borné comme suit: commençant au coin nord du lot 282-5 rue Bergeron (ptie 405), de là vers le nord-est suivant la ligne sud-est du lot 281 où un gisement de zéro degré trois minutes zéro seconde (0°03'00") une distance de quatre-vingt-cinq mètres soixante-cinq centièmes (85,65 m) à un point appelé point de départ (point 2114); de là vers le nord-est suivant un gisement de zéro degré trois minutes zéro seconde (0°02'00") une distance de trente-trois mètres quatre-vingt-trois centièmes (33,83 m) jusqu'au point 2116; de là vers le nord-ouest suivant un gisement de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente et une seconde (269°29'31") une distance de quarante-sept mètres vingt-six centièmes (47,26 m) jusqu'au point 2115; de là vers le sud-ouest suivant un gisement de cent quatre-vingts degrés zéro minute quarante-trois secondes (180°00'43") une distance de trente-trois mètres quatre-vingt-trois centièmes (33,83 m) jusqu'au point 2113; de là vers le sud-est suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente et une secondes (89°29'31") une distance de quarante-sept mètres vingt-quatre centièmes (47,24 m) jusqu'au point 2114, point de départ. Borné au nord-ouest, au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 281 et au sud-est par une partie du lot 282 ci-après décrite. Contenant une superficie de mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés cinq dixièmes (1 598,5 m²).

2. Un terrain vacant sis et situé en la ville de Drummondville, de forme trapézoïdale, faisant partie du lot deux cent quatre-vingt-deux (ptie 282) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, municipalité de la ville de Drummondville, décrit et borné comme suit: commençant au coin nord du lot 282-5 rue Bergeron (point 405); de là vers le nord-est suivant la ligne nord-ouest du lot 282 où un gisement de zéro degré trois minutes zéro seconde (0°03'00") une distance de quatre-vingt-cinq mètres soixante-cinq centièmes (85,65 m) à un point appelé point de départ (point 2114); de là vers le nord-est suivant un gisement de zéro degré trois minutes zéro seconde (0°03'00") une distance de trente-trois mètres quatre-vingt-trois centièmes (33,83 m) jusqu'au point 2116; de là vers le sud-est suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente et une secondes (89°29'31") une distance de vingt-trois mètres quarante et un centièmes (23,41 m) jusqu'au point 2111; de là vers le sud-ouest suivant un gisement de cent quatre-vingts degrés zéro minute quarante-trois secondes (180°00'43") une distance de trente-trois mètres quatre-vingt-trois centièmes (33,83 m) jusqu'au point 2110; de là vers le nord-ouest suivant un gisement de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente et une secondes (269°29'31") une distance de vingt-trois mètres quarante-trois centièmes (23,43 m) jusqu'au point 2114, point de départ. Borné au nord-ouest par une partie du lot 281 ci-haut décrite, au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 282 et au sud-est par le lot 282-4 (rue Sigouin). Contenant une superficie de sept cent quatre-vingt-douze mètres carrés deux dixièmes (792,2 m²).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 960,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 18 février 1983. 27414-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000553-826
405-18-000071-82

DAME CLAIRE GEOFFROY, rentière, domiciliée au 200, place Montmigny, Saint-Nicéphore, QC, partie demanderesse, contre OLIVA CHOUINARD, garagiste, résidant au 2, place Montmigny, Saint-Nicéphore, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble sis et situé en la ville de Drummondville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier est de la ville de Drummondville comme étant le lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251-1).

Un immeuble sis et situé en la ville de Drummondville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier est de la ville de Drummondville comme étant le lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251-2).

Un immeuble sis et situé en la ville de Drummondville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier est de la ville de Drummondville sous le numéro un de la subdivision du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252-1).

Un immeuble sis et situé en la ville de Drummondville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier est de la ville de Drummondville comme étant le lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro deux cent cinquante-trois (253-1).

Avec toutes les bâtisses dessus construites et principalement un garage commercial portant le numéro d'immeuble 267, rue Lindsay en la ville de Drummondville, QC. Avec tout l'équipement et l'outillage installé à perpétuelle demeure dans le susdit garage et qui est par conséquent immeuble par destination. »

La mise à prix est fixée à 20 930,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 18 février 1983. 27415-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Drummond
Nos 405-02-000450-82
405-18-000011-836

P. SAVARD INC., corporation légalement constituée ayant un bureau au 532, rue Lindsay, Drummondville, QC, partie demanderesse, contre 1840-8161 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant un bureau au 336, rue Lindsay, Drummondville, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble situé à Drummondville, au coin des rues Lindsay et des Forges, comprenant un lot de terre mesurant soixante-six pieds (66 pi) de largeur le long de la rue Lindsay, sur cinquante-sept pieds (57 pi) de profondeur le long de la rue des Forges, mesures anglaises, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier est de la ville de Drummondville comme étant une partie du lot cent soixante (ptie 160), borné au nord-est par une partie du lot numéro 160 appartenant à monsieur LOUIS-PHILIPPE PELLETIER, au sud-est par la rue des Forges, au sud-ouest par une autre partie du lot 160 appartenant à la ville de Drummondville pour l'élargissement de la rue Lindsay, et au nord-ouest par le lot numéro 159, tous du même cadastre. »

La mise à prix est fixée à 46 232,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph,

Drummondville, QC, le MARDI DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Drummondville, le 18 février 1983. 27416-o

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
No 250-05-000271-825

NAP DUMONT LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 37, Saint-Louis, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, contre CLAUDE LANGLAIS, domicilié et résidant à Chandler, district de Gaspé.

« Partie de la division vingt-sept du lot originaire soixante-dix B (ptie 70-B-27) du cadastre officiel de la municipalité de Pabos, ville de Chandler, borné au nord par le trait-carré à la limite du rang 1 et du rang 2 de la municipalité de Pabos, à l'est par partie de la division quatorze du lot soixante-dix A (ptie 70-A-14), au sud par la redivision quatre de la division vingt-sept du lot soixante-dix B (ptie 70B-27-4) et à l'ouest par partie de la division six du lot soixante-dix C (ptie 70-C-6), tous lesdits lots du cadastre officiel de la municipalité de Pabos, ville de Chandler. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* C.P.C., est fixé à la somme de 324,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé à Percé, palais de justice de Percé, le LUNDI ONZIÈME jour du mois d'AVRIL 1983 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 9 février 1983. 27356-o

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-003150-815

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, partie demanderesse, contre ROMÉO RENAUD, faisant affaires sous les nom et raison sociale de ROMÉO RENAUD CONSTRUCTION ENRE., partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision vingt de la subdivision un du lot originaire douze « B » (12 B-1-20), au cadastre du rang Neuf (rg 9), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton.

Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de six mille huit cent cinquante-quatre dollars et quarante-quatre cents (6 854,44 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 27 janvier 1983. 27357-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
No 250-05-000246-827

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T., corps politique légalement constitué, ayant son

siège social au 445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre CLAUDELLE G. DUMONT, domicilié et résidant au 300, rue Joly, Dégelis, district de Kamouraska, et YVON H. DUMONT, domicilié et résidant à l'hôtel Manoir, Dégelis, district de Kamouraska, et GÉRALD GAGNON, domicilié et résidant au 300, rue Joly, Dégelis, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« 1. Un terrain situé sur le Premier Rang de la paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelis, mesurant trois quarts d'arpent de front sur un arpent de profondeur, avec en outre un autre petit terrain adjacent et attenant à ce dernier du côté nord-est, mesurant trente-cinq pieds (35 pi) de front par quarante-trois pieds (43 pi) de profondeur, borné au nord-ouest par le terrain d'Adélard Gagné représenté par les Soeurs du Saint-Rosaire, au sud-est par la route de la gare du chemin de fer (C.N.R.), au nord-est par celui dudit chemin de fer (C.N.R.), et au sud-ouest par celui de Charles-Eugène Tardif ou son représentant Roland Thériault, lequel terrain fait partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelé sous le numéro trente-sept (ptie 37), avec y compris toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ainsi que toute servitude d'égout pouvant bénéficier audit immeuble. Ces immeubles comprenant les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'entrepreneur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation.

2. Un morceau de terrain situé sur le Premier Rang et connu comme faisant partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34) du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelé, division d'enregistrement de Témiscouata, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances; ce terrain mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) au nord-ouest le long de la route dite route du barrage, cent quinze pieds (115 pi) au nord-est le long du terrain de Wilbrod Dumont représenté par Adrien Rioux, soixante-cinq pieds (65 pi) en arrière au sud-est le long du terrain de Gérard Soucy ou de ses représentants, et cent vingt pieds (120 pi) au sud-ouest le long du terrain des représentants d'Ernest Michaud, les trois dernières bornes ci-dessus étant d'autres parties dudit lot trente-quatre, non subdivisé. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 42 157,50 $ pour l'immeuble 1 et à la somme de 9 740,50 $ pour l'immeuble 2, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI SIXIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 4 février 1983. 27378-o

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny
Nos 300-05-000160-823
300-18-000204-830

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation connue maintenant à compter du 1er juillet 1979, selon le Bill C-29 adopté le 12 mars 1979 ou le chapitre C-16 des Statuts du Canada 78-79 sanctionné le 16 mars 1979 sous le nom de SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, contre ARMAND CARLOS et DAME GEORGETTE FOURNIER CARLOS, domiciliés et résidant à Saint-Cyrille, comté de L'Islet, district de Montmagny, défendeurs.

« Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent trente-cinq (ptie 135) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-Cyrille, comté de L'Islet, borné vers le nord au chemin public, vers l'est et vers le sud au terrain d'Alcide Lord, vers l'ouest au terrain de Wilfrid Langlois, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) le long du chemin public sur une profondeur de cent quatre-vingts pieds (180 pi) avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 5 244,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,52, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Islet, 14, de Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli, le MERCREDI SIXIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 28 février 1983. 27417-o

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001249-828

ACIER ALLCO STEEL (1969) LTÉE, corps politique légalement constitué, ayant un siège social au 8740, place Ray-Lawson, ville d'Anjou, district de Montréal, partie demanderesse, contre LES PLACAGES UNIVERSELS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 12180, boulevard Industriel, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, défenderesse, et JEAN-GUY DAOUST, c.a., ès qualités de syndic à la faillite de Les Placages Universels Inc., ayant son bureau au 85, Saint-Charles ouest, local 101, Longueuil, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro huit cent cinquante-six du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-856), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Montréal, avec la bâtisse ci-dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 12180, boulevard Industriel, ville de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal. »

La mise à prix est fixée à 134 235,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, chambre 7.81, le SEPTIÈME jour de MARS 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27393-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002673-828

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, contre GARY et BARBARA BUTTLE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur le Caribou Crescent, en la ville de Kirkland, connu et désigné comme étant la subdivision vingt-cinq du lot originaire cent cinquante-quatre (154-25) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Pointe-Claire. Ce terrain est de configuration irrégulière; il a quarante-deux pieds (42 pi) de largeur à l'avant, sur sa limite ouest, une ligne courbe longeant Caribou Crescent, cent trois pieds (103 pi) de largeur à l'arrière, sur sa limite sud-est, quatre-vingt-huit pieds et quatre-vingt-onze centièmes (88,91 pi) de profondeur d'un côté, sur sa limite sud-ouest, et cent vingt-six pieds et trente-deux centièmes (126,32 pi) de profondeur de l'autre côté, soit sur sa limite nord-est, le tout en mesures anglaises et plus ou moins. Avec le bâtiment qui y est construit, lequel porte le numéro 20, Caribou Crescent.

L'immeuble est grevé d'une servitude au profit de la compagnie de téléphone Bell du Canada et d'Hydro-Québec en vertu de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 2402088. En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. Sont également compris dans les présentes: tous les appareils électriques fixes, tous les appareils de chauffage installés de façon permanente, les tringles à draperies et à rideaux et les stores, le lave-vaisselle encastré, et les moquettes actuellement en place. »

La mise à prix est fixée à 18 300,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

dicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27464-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018040-814

BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre GEORGE IORDANIDIS, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement avec façade sur la rue Miller dans la cité de Laval, province de Québec; connu et désigné comme étant la subdivision trois cent quatre-vingt-dix-neuf du lot numéro quatre-vingt-quatorze (94-399) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin; mesurant cinquante et un pieds et neuf dixièmes (51,9 pi) de largeur dans une de ses lignes, et quatorze pieds et vingt-six centièmes (14,26 pi) dans une autre ligne dans la ligne sud, et cinquante-neuf pieds (59 pi) dans sa ligne nord, sur une profondeur de quatre-vingts pieds (80 pi) dans sa ligne ouest, et quatre-vingt-onze pieds et neuf dixièmes (91,9 pi) dans sa ligne est. Toutes les mesures ci-dessus suivant la mesure anglaise et plus ou moins. Avec la maison d'habitation portant le numéro d'immeuble 1105 de la rue Miller et autre construction qui s'y trouvent. Sous la réserve d'une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell Canada, aux termes d'un acte de servitude enregistré au bureau d'enregistrement de Laval, sous le numéro 137853. Tel que la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, membres et appartenances qui s'y rattachent, sans exception ou réserve de quelque nature que ce soit. »

La mise à prix est fixée à 17 080,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGTIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27367-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-033858-817

BANQUE DE MONTRÉAL MASTER CHARGE, demanderesse, contre CLAUDETTE SCHWARZ, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Talleyrand, en la ville de Brossard, connu et désigné comme étant le lot numéro mille deux cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-seize (76-1233) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, division d'enregistrement de Laprairie. Avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 1690 de ladite rue Talleyrand. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada tel qu'il appert d'un acte enregistré à Laprairie sous le numéro 101865. »

La mise à prix est fixée à 20 980,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Montréal, le 8 février 1983. 27379-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007805-821

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 266, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre RALPH CIOCCA, résidant et domicilié au 102, Rodrigue, Lafontaine, district de Terrebonne, défendeur, et DAME RALPH CIOCCA, LES CONSTRUCTIONS PERRAS, VITO SCALIA, EMMANUELE SSPAGNOLO, GIUSEPPE PLAZZA et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Ralph Ciocca et dame Ralph Ciocca:

« Un emplacement situé à ville LaSalle, connu et désigné comme étant les lots suivants, savoir:

1. Le lot numéro deux cent douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998-212), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine.

2. Le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro cent soixante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998-162-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine.

Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 2034, 2036, 2038 et 2040 de la rue Lapierre à ville LaSalle. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet aux servitudes créées aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 2626775 et 3053925. Le tout, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 95 363,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUINZIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27394-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014102-824

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse, contre JOSEPH WINDHEIM, DAME MIRIAM ORNER-WINDHEIM, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Joseph Windheim:

« Un terrain donnant sur la rue Abbott, dans la ville de Saint-Laurent, mesurant quarante-huit pieds (48 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds (93 pi), et constitué des resubdivisions vingt et vint-cinq de la subdivision cent quarante-neuf du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt (480-149-20 et 25), sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Laurent. Avec le bâtiment individuel dessus construit, lequel porte le numéro 385 de la rue Abbott et dont les murs sont indépendants. Sous réserve d'une servitude existant au profit de la Compagnie de téléphone Bell du Canada, aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 1238603, et de l'acte de rectification enregistré sous le numéro 1244036. En l'état où ladite propriété existe actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception. »

La mise à prix est fixée à 41 745,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le

DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27465-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013810-823

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire, constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre CITY FURNITURE AND FRAME (CANADA) LTD — MEUBLES MOBI CITÉ (CANADA) LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2310, avenue Aird, Montréal, district de Montréal, et MURRAY SILVER, résidant et domicilié au 6880, av. Edison, Montréal, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Premièrement

Un terrain donnant sur l'avenue Aird, Montréal, faisant partie du lot cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village incorporé de Hochelaga. Ce terrain mesure quatre-vingt-quinze pieds et quatre-vingt-onze centièmes (95,91 pi) sur sa limite nord-est, longeant l'avenue Aird, et quatre-vingt-seize pieds et quatre dixièmes (96,4 pi) sur sa limite sud-ouest longeant l'avenue Bennett; il a deux cent vingt-cinq pieds et soixante-cinq centièmes (225,65 pi) de profondeur sur sa limite sud-est, laquelle s'étend entre l'avenue Aird et l'avenue Bennett, et, sur sa limite nord-ouest, des profondeurs successives de soixante-cinq pieds et soixante-trois centièmes (65,63 pi), cent deux pieds et cinq dixièmes (102,5 pi), et cinquante-sept pieds et deux dixièmes (57,2 pi). Sa superficie est de vingt et un mille six cent soixante-quatre pieds carrés (21 664 pi²). Ledit terrain est borné comme suit: au nord-est par l'avenue Aird, qui fait partie du lot trois sur ledit plan; au sud-est par le lot 3-907-1 sur le même plan; au sud-ouest par l'avenue Bennett, laquelle fait partie du lot trois sur ledit plan; au nord-ouest en partie par une autre partie du lot 199 et en partie par le lot 199-1 sur le même plan. Y compris le bâtiment dessus construit, lequel porte le numéro 2310 de l'avenue Aird. Les dimensions indiquées ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins. En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. Le présent prêt prend rang après l'hypothèque existante, prise par Meubles Mobi Cité (Canada) Ltée — City Furniture and Frame (Canada) Ltd. à titre de prêteur, laquelle hypothèque porte la désignation suivante: Prêt 27-1554-01-6. Il est expressément stipulé que tout défaut à l'égard dudit prêt constituera un défaut à l'égard du présent prêt. »

Deuxièmement

« Un terrain donnant sur l'avenue Aird et l'avenue Bennett, à Montréal, ce terrain étant constitué des lots et partie de lots suivants:

a) La subdivision trois de la subdivision neuf cent huit du lot originaire trois (3-908-3) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village incorporé de Hochelaga, ayant une superficie de trente-six mille cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (36 184 pi²);

b) la subdivision un du lot originaire cent quatre-vingt-dix-neuf (199-1) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi susdits, ladite subdivision ayant une superficie de cent cinquante-huit pieds carrés (158 pi²);

c) la partie nord-ouest du lot cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie N.-O. 199) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi susdits, ladite partie étant de configuration triangulaire et mesurant un pied et neuf centièmes (1,09 pi) de largeur à l'avant, en bordure de l'avenue Aird, sur une profondeur de soixante-deux pieds et deux centièmes (62,02 pi); elle est bornée à l'avant, au nord-est, par l'avenue Aird, d'un côté, au sud-est, par le reste du lot 199, et de l'autre côté, au nord-ouest, par le lot numéro 199-1, le tout sur le plan officiel et dans le livre de renvoi susdits.

Avec les bâtiments dessus construits et portant les numéros 2320 à 2330 de l'avenue Aird, et 2335 de l'avenue Bennett.

Toutes les dimensions données ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins. Toutes les références à des lots et à des parties de lots renvoient au plan officiel et au livre de renvoi du village incorporé du village de Hochelaga. En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception; sous réserve d'un permis accordé par la ville de Montréal, par acte enregistré à Montréal sous le numéro 1696003, et sous réserve également d'une servitude de vue réciproque créée aux termes de l'acte de vente enregistré à Montréal sous le numéro 235056.

Avec tous les bâtiments déjà construits sur le terrain en question, ou qui l'y seront, et les améliorations apportées au terrain ou qui l'y seront, ainsi que la machinerie, l'outillage, les meubles, les appareils de chauffage,

et les moteurs et accessoires installés dans les bâtiments en question ou près de ceux-ci, et constituant des immeubles par destination. »

Avec tous les biens meubles se trouvant à l'intérieur desdits immeubles étant immeubles par destination.

La mise à prix est fixée à 114 855,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27466-o.

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004799-829

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BROSSARD, corporation dûment régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant un bureau au 1580, boulevard Provencher, Brossard, district de Montréal, demanderesse, contre JACQUES COURVAL, demeurant et domicilié au no 251, rang Fort-Georges, Sainte-Angèle-de-Monnoir et DAME DORINA MOREAU COURVAL, demeurant et domiciliée au no 2365, rue Saint-Georges, Longueuil, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la cité de Montréal, ayant front sur la rue des Écores et composé comme suit:

a) du lot numéro un de la resubdivision officielle du lot mille sept cent quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent huit (208-1790-1) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, mesurant quarante pieds et six pouces de largeur sur trente pieds de profondeur;

b) du lot numéro trois de la resubdivision officielle du lot numéro mille sept cent quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent huit (208-1789-3) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant vingt-cinq pieds et six pouces de largeur sur dix-sept pieds de profondeur;

Toutes mesures ci-dessus sont des mesures anglaises plus ou moins. Portant les numéros d'immeuble 6684 à 6690 de la rue des Écores, ville de Montréal. »

La mise à prix est fixée à 10 716,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27395-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000904-803

CAISSE POPULAIRE DU DOMAINE ST-SULPICE, corporation légalement constituée ayant son siège social au 8955, André-Grasset, Montréal, dit district, demanderesse, contre ADRIEN LEVASSEUR, a/s Paul Rainville, en sa qualité de syndic à la faillite d'Adrien Levasseur, 484, McGill, Montréal, dit district, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la Vingt-sixième Avenue, dans le quartier Rosemont, de la ville de Montréal, mesurant trente-sept pieds et six pouces (37,6 pi) de largeur par soixante-dix-sept pieds (77 pi) de profondeur, et composé comme suit:

a) De la partie sud-est du lot numéro mille trois cent trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192-ptie S.E. 1337) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, mesurant ladite partie trente-sept pieds et six pouces (37,6 pi) de largeur par

vingt-sept pieds (27 pi) de profondeur et bornée en front au sud-ouest par ladite 26e Avenue, en arrière au nord-est par la partie sud-est du lot numéro 192-1338 ci-après décrite, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 192-1337, et de l'autre côté au sud-est par une ruelle.

b) De la partie sud-est du lot numéro mille trois cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192-ptie S.E. 1338) aux susdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant ladite partie trente-sept pieds et six pouces (37,6 pi) de largeur par vingt-cinq pieds (25 pi) de profondeur, et bornée au sud-ouest par la partie sud-est dudit lot numéro 192-1337 ci-haut décrite, au nord-est par la partie sud-est du lot numéro 192-1339 ci-après décrite, au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 192-1338, et au sud-est par une ruelle.

c) De la partie sud-est du lot numéro mille trois cent trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192-ptie S.-E. 1339) aux susdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant ladite partie trente-sept pieds et six pouces (37,6 pi) de largeur par vingt-cinq pieds (25 pi) de profondeur et bornée au sud-ouest par la partie sud-est dudit lot numéro 192-1338 ci-dessus décrite, au nord-est par partie du lot numéro 192-1340, au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 192-1339 et au sud-est par ladite ruelle.

Avec bâtisses dessus érigées portant le numéro d'immeuble 6877, 26e Avenue, Montréal, et avec tous droits que le vendeur a ou peut avoir dans la ruelle située au sud-est dudit emplacement et connue et désignée sous le numéro 192-1336 dudit cadastre.

Toutes les mesures ci-dessus sont mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement, avec circonstances et dépendances, et avec et sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 13 480,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, locale 7.81, le HUITIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27396-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012296-826

CAISSE POPULAIRE ST-MAXIME, demanderesse, contre LES ENTREPRISES F. BERTHOLET, HENRI BERTHOLET et ROBERT BERTHOLET, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé à ville de Laval, quartier Auteuil, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent cinquante et un (651-187) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin. Avec une maison dessus construite portant les numéros d'immeuble 1640, 1642, 1644, rue Potier, Auteuil, dont le mur nord-est est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 26 520,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27397-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-045324-824

LA COMPAGNIE MATCO MART INC., demanderesse, contre CONSTRUCTION GILLES COLLIN LTÉE, défenderesse, et GILLES COLLIN et LE RÉGISTRATEUR de Verchères, mis en cause.

L'immeuble du mis en cause, Gilles Collin:

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trois cent cinquante et un du lot originaire deux cent quatre-vingt-onze (291-351) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julie avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 318 de Normandie, Sainte-Julie. »

La mise à prix est fixée à 3 120,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27381-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec.
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-018266-804

DAME NICOLE DUHAMEL, épouse divorcée de Jean Fortin, domiciliée et résidant au 1112, rue Dufault, Saint-Vincent-de-Paul, ville de Laval, district de Montréal, demanderesse, contre JEAN FORTIN, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un certain emplacement sis et situé en la ville de Laval, dans le quartier de Sainte-Rose, comté de Laval, province de Québec, ayant front sur la rue MacMahon, et portant le numéro d'immeuble 230, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, comme étant le lot numéro vingt-cinq (25) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-huit (58), mesurant ledit lot de terre en avant soixante-dix pieds et trente centièmes de pied, en arrière, dans sa ligne sud, soixante-dix pieds et quarante centièmes de pied, par une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds, le tout mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances y appartenant, sans exception ni réserve, et notamment une maison dite « bungalow », portant le numéro d'immeuble susdit. Sujet à une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, telle qu'enregistrée au bureau de la division du comté de Laval sous le numéro 90457. »

La mise à prix est fixée à 10 764,55 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27382-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012189-815

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1253, rue McGill College en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 166, rue Béland, ville de Gatineau, district de Hull, et maintenant de lieux inconnus dans la province de Québec, et PIERRE SPAGNOL, résidant et domicilié au 3505, Tétrault, ville Saint-Laurent, district de Montréal, et SUZANNE TOUGNE, résidant et domiciliée au 3505, rue Tétrault, ville Saint-Laurent, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles des défendeurs: Les Investissements Immobilia Ltée, Pierre Spagnol et Suzanne Tougne:

« Un emplacement situé au croisement de la rue Crevier et du boulevard Édouard-Laurin en la ville de Saint-Laurent et composé:

a) de la partie nord-ouest du lot numéro sept cent soixante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-huit (468 ptie N.-O. 768) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant treize virgule soixante-douze mètres (13,72 m) ou quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur par une profondeur de vingt-deux virgule quatre-vingt-six mètres (22,86 m) ou soixante-quinze pieds (75 pi) et bornée comme suit: vers le sud-est par le résidu dudit lot numéro 468-768, vers le sud-ouest par le lot numéro 468-728 dudit cadastre (rue Crevier), vers le nord-ouest par le lot numéro 468-717 dudit cadastre (ruelle), et vers le nord-est par la partie du lot numéro 468-769 ci-après décrite;

b) de la partie nord-ouest du lot numéro sept cent soixante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-huit (468 ptie N.-O. 769) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant treize virgule soixante-douze mètres (13,72 m) ou quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur par une profondeur de vingt-deux virgule quatre-vingt-six mètres (22,86 m) ou soixante-quinze pieds (75 pi) et bornée comme suit: vers le sud-est par le résidu dudit lot numéro 468-769, vers le sud-ouest par la partie du lot numéro 468-768 ci-haut décrite, vers le nord-ouest par le lot numéro 468-717 dudit cadastre (ruelle) et vers le nord-est par la partie du lot numéro 468-770 ci-après décrite;

c) de la partie nord-ouest de la partie sud-ouest du lot numéro sept cent soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-huit (468 ptie N.-O. de ptie S.-O. 770) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant six virgule quatre-vingt-six mètres (6,86 m) ou vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (22,5 pi) de largeur par une profondeur de vingt-deux virgule quatre-vingt-six mètres (22,86 m), ou soixante-quinze pieds (75 pi) et bornée comme suit: vers le sud-est par une partie dudit lot numéro 468-770, vers le sud-ouest par la partie du lot numéro 468-769 ci-haut décrite, vers le nord-ouest par le lot numéro 468-717 dudit cadastre (ruelle) et vers le nord-est par une autre partie dudit lot numéro 468-770.

Toutes les mesures ci-haut mentionnées en pieds sont à la mesure anglaise et plus ou moins. Avec bâtisses dessus érigées portant les numéros 985 de la rue Crevier et 1645 du boulevard Édouard-Laurin, circonstances et dépendances. Sujet aux règlements de zonage de l'aéroport de Cartierville tels qu'établis par acte enregistré à Montréal sous le numéro 1674804. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à 60 403,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUINZIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27383-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002524-823

MICHEL LACHANCE, demandeur, contre LUCIEN GÉNÉREUX, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Les lots connus comme étant la resubdivision deux de la subdivision numéro seize, la resubdivision deux de la subdivision numéro dix-sept et la resubdivision deux de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (177-16-2, 177-17-2, 177-18-2), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Rose. »

La mise à prix est fixée à 483,80 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'odre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27398-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014931-826

LONDON LIFE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, corps politique dûment incorporé, ayant un bureau au 1130, rue Sherbrooke ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre DAVID R. GOODISON, gentilhomme, résidant et domicilié au 352, rue Bruce dans la ville de Kirkland, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement avec façade sur la rue Bruce dans la ville de Kirkland, province de Québec, connu comme étant la subdivision soixante-deux du lot cent quarante et un (141-62), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire. Avec la bâtisse qui s'y trouve en voie de construction et qui devrait porter le numéro d'immeuble 352 de la rue Bruce. Sous la réserve d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, permettant à ces deux sociétés de construire et d'entretenir leurs lignes continues d'électricité et de télécommunication, le tout tel qu'il est stipulé au contrat enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 3157957, et touchant la partie sud-est de la propriété en question, sur une largeur de cinq pieds, mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à 29 760,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 9 février 1983. 27368-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-645-828

RENÉ LUSSIER, demandeur, contre PAUL R. BOUCHER & ASSOCIÉS INC. et PAUL E. BOUCHER, tous deux au 420, rue Lansdowne, Westmount, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement avec façade sur l'avenue Lansdowne, en la cité de Westmount, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front et à l'arrière, sur quatre-vingt-quatorze pieds (94 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, constitué comme suit:

1. La resubdivision numéro un de la subdivision numéro vingt-deux du lot originaire numéro deux cent vingt (220-22-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant quarante-deux pieds (42 pi) de largeur en front et à l'arrière, sur quatre-vingt-quatre pieds (84 pi) de profondeur, compris dans une superficie de trois mille cinq cent vingt-huit pieds carrés (3 528 pi^2), mesures anglaises;

2. La resubdivision numéro deux de la subdivision numéro vingt-deux du lot original numéro deux cent vingt (220-22-2) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant huit pieds (8 pi) en front et à l'arrière, sur quatre-vingt-quatorze pieds (94 pi) de profondeur, comprenant une superficie de sept cent cinquante-deux pieds carrés (752 pi^2), mesures anglaises;

3. La resubdivision numéro trois de la subdivision numéro vingt-deux du lot originaire numéro deux cent vingt (220-22-3) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant dix pieds (10 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, et quarante-deux pieds (42 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, mesures anglaises. Avec les bâtisses qui y sont érigées, portant les numéros d'immeuble 420, 422 et 424 de l'avenue Landsdowne. Lesdits lots numéros 220-22-2 et 220-22-3, avec le lot numéro 220-22-4, auxdits plan et livre de renvoi officiels, appartenant à John Smithers *et al.*, ou représentants, et situés immédiatement à l'arrière de l'emplace-

ment présentement vendu, forment un passage qui doit demeurer unobstrué et ouvert à perpétuité, à titre de droit de passage et de vue en faveur du propriétaire de l'emplacement présentement vendu, de ses héritiers et ayants droit, et en faveur de la moitié sud-est de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro deux cent vingt (½ S.-E. 21-220) auxdits plan et livre de renvoi officiels, appartenant à John Smithers *et al.* ou représentants, et en faveur des occupants du garage érigé sur le lot numéro 220-22-5 auxdits plan et livre de renvoi officiels, appartenant également à John Smithers ou représentants, et sous la réserve du droit de posséder une fenêtre en saillie telle qu'elle est présentement construite sur le mur sud-est de la maison portant le numéro d'immeuble 426 de l'avenue Lansdowne, le tout tel qu'il est stipulé dans l'acte de vente de John Smithers à George Edward Blackwell *et al.*, passé devant R.H. Clerk, notaire, le vingt et unième jour de décembre mil neuf cent vingt-huit (1928), et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 199729. »

« Un emplacement ayant front sur l'avenue de l'Église, en le quartier Saint-Paul de la ville de Montréal, composé de la moitié sud-est du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatre mille cent deux (4102-½ S.-E.) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, laquelle moitié mesure trente pieds de largeur sur cent trente et un pieds et six pouces de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front par l'avenue de l'Église, en arrière par la partie du lot de terre numéro 4121 desdits plan et livre de renvoi officiels, d'un côté vers le nord-ouest par la moitié nord-ouest dudit lot numéro 4102 et de l'autre côté vers le sud-est par le lot numéro 4103 desdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances (1566, avenue de l'Église, Montréal).

Tel que le tout se trouve actuellement, avec tous les droits y attachés sans aucune exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 64 172,00 $ quant à l'immeuble sis aux 420, 422 et 424, avenue Lansdowne à Westmount. La mise à prix est fixée à 14 820,00 $ quant à l'immeuble sis au 1566 de l'avenue de l'Église, Montréal. Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 9 février 1983. 27369-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014042-822

THE MUTUAL BENEFIT LIFE INSURANCE COMPANY, demanderesse, contre VANIER LEASEHOLD LTD., défenderesse, et SHERRY-LYNN ROGERS, ès qualités et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Les emplacements situés dans la ville de Montréal (anciennement la cité de Pointe-aux-Trembles), dans la province de Québec, composés de la subdivision et des parties de subdivision suivantes:

a) La resubdivision un de la subdivision vingt et un du lot deux cent cinquante-six (256-21-1) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Pointe-aux-Trembles dans la division d'enregistrement de Montréal. Ce lot est borné à l'est par la rue Sherbrooke et mesure sur cette limite huit cent soixante-neuf pieds et cinquante-cinq centièmes (869,55 pi); au sud-est par le boulevard du Tricentenaire, qui est le lot deux cent quatre-vingt-huit (288) et mesure sur cette limite soixante et un pieds et quatre-vingt-treize centièmes (61,93 pi) le long d'un arc de cercle de quarante pieds (40 pi) de rayon; au sud par le boulevard du Tricentenaire et mesure sur cette limite huit cents pieds et six dixièmes (800,6 pi); à l'ouest par la resubdivision deux de la subdivision vingt et un du lot deux cent cinquante-six (256-21-2) et mesure sur cette limite neuf cent trente-quatre pieds et vingt-quatre centièmes (934,24 pi); au nord par une partie de la subdivision vingt du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-20) et par la rue Robert-Chevalier, qui est la subdivision trois du lot deux cent cinquante-six (256-3) et mesure sur cette limite huit cent quatorze pieds et treize centièmes (814,13 pi); au nord-est par la rue Robert-Chevalier et mesure sur cette limite trente-neuf pieds et quatre-vingt-trois centièmes (39,83 pi) le long d'un arc de cercle de vingt-cinq pieds (25 pi) de rayon; d'une superficie totale de sept cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-cinq pieds carrés et six dixièmes (783 825,6 pi²).

Ce lot étant grevé d'une servitude qui s'exerce sur les vingt-cinq pieds (25 pi) situés à l'extrême est aux fins des services municipaux et publics au profit de la rue Robert-Chevalier (lot 256-3 sur le plan officiel et dans le livre de renvoi), le tout tel qu'il a été constitué par l'acte de vente enregistré à Montréal sous le numéro 2496343.

b) Une partie de la subdivision vingt du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-20) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi. Cette partie est bornée à l'est par la rue Robert-Chevalier, qui est la subdivision trois du lot deux cent cinquante-six (256-3) et mesure sur cette limite soixante-six pieds (66 pi); au sud par une partie de la resubdivision un de la subdivision vingt et un du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-21-1) et mesure sur cette limite cent dix-huit pieds et soixante-quatre centièmes (118,64 pi); à l'ouest par le reste de la subdivision vingt du lot deux cent cinquante-six (256-20) et mesure sur cette limite soixante-six pieds (66 pi); au nord par une partie de la resubdivision quinze de la subdivision six du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-6-15) et mesure sur cette limite cent dix-sept pieds et seize centièmes (117,16 pi); d'une superficie totale de sept mille sept cent quatre-vingt-un pieds carrés et quatre dixièmes (7 781,4 pi^2). Cette partie étant grevée d'une servitude perpétuelle aux fins des services municipaux et publics au profit de la rue Robert-Chevalier (lot 256-3 sur le plan officiel et dans le livre de renvoi), le tout tel qu'il a été constitué dans l'acte de vente enregistré à Montréal sous le numéro 2624366.

c) Une partie de la resubdivision deux de la subdivision vingt et un du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-21-2) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi. Cette partie est bornée au sud par une partie de la resubdivision deux de la subdivision vingt et un du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-21-2) et mesure sur cette limite cent trente-huit pieds (138 pi); à l'ouest par une autre partie de la resubdivision deux de la subdivision vingt et un du lot deux et mesure sur cette limite soixante-quinze pieds (75 pi); au nord par une partie de la subdivision vingt du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-20) et mesure sur cette limite cent trente-huit pieds (138 pi); à l'est par une partie de la resubdivision un de la subdivision vingt et un du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-21-1) et mesure sur cette limite soixante-quinze pieds (75 pi); d'une superficie totale de dix mille trois cent quarante-sept pieds carrés (10 347 pi^2).

d) Une partie de la resubdivision deux de la subdivision vingt et un du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-21-2) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi. Cette partie est bornée au sud par le boulevard du Tricentenaire, qui est le lot deux cent quatre-vingt-huit (288) et mesure sur cette limite cent dix pieds et trois centièmes (110,03 pi); à l'ouest par une partie de la resubdivision deux de la subdivision vingt et un du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-21-2) et mesure sur cette limite quatre cent quarante pieds (440 pi); au nord par une partie de la resubdivision deux de la subdivision vingt et un du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-21-2) et mesure sur cette limite cent dix pieds et trois centièmes (110,03 pi); à l'est par une partie de la resubdivision un de la subdivision vingt et un du lot deux cent cinquante-six (ptie 256-21-1) et mesure sur cette limite quatre cent quarante pieds (440 pi); d'une superficie totale de quarante-huit mille quatre cents pieds carrés (48 400 pi^2). Toutes les mesures mentionnées ci-dessus sont des mesures anglaises et plus ou moins. La propriété est délinée en rouge sur le plan préparé par John Rohar, arpenteur, daté du 10 juin 1977 et portant le numéro 20176-2-1 (ci-après appelé le « plan »), dont une copie est annexée au contrat de prêt et d'hypothèque originaire enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2799158.

e) Tous les immeubles, y compris sans réserve, les immeubles portant les adresses 12655, 12675 et 12695, rue Sherbrooke est, constructions, installations de services publics, améliorations, usine, machinerie et matériel se trouvant dans, sur ou sous la propriété et tous ses droits, circonstances et dépendances (à l'exception de la propriété détenue par les locataires des lieux). »

La mise à prix est fixée à 2 126 645,44 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 février 1983. 27370-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-039569-822

POULIN & EYBALIN, avocats, membres en règle du Barreau, faisant affaires au 2201, boulevard Lapinière, ville de Brossard, demandeurs, contre GÉRALD AUGER, domicilié et demeurant au 972, rue Portage, Greenfield-Park, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Portage en la ville de Greenfield-Park, connu et désigné comme étant la subdivision du lot numéro cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt et un (221-133) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil. Avec la maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 972 de ladite rue Portage. Le mur nord-est est mitoyen. Sujet à toutes servitudes d'utilité publique. Tel que le tout se trouve présentement circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. Avec et sujet aux servitudes établies aux termes d'un acte enregistré à Longueuil sous le numéro 335093. Y compris dans la présente vente, une cabane, une piscine et les tapis situés au 972, rue Portage, Greenfield-Park. »

La mise à prix est fixée à 9 303,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 février 1983. 27384-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004481-821
S. 200-18-000019-834

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1134, chemin Saint-Louis, Québec, district de Québec, QC, demanderesse, contre LA TRUITE À GIL (1981) INC., corporation légalement constituée ayant un bureau au 7600, boulevard Talbot, Stoneham, QC, et LAURAINE CHAREST-CÔTÉ et GINETTE LEDUC et PIERRE LEDUC, tous domiciliés au 7600, boulevard Talbot, Stoneham, district de Québec, QC, défendeurs conjoints et solidaires.

« 1. Une partie du lot numéro vingt-huit (28-ptie) du Huitième Rang de Tewkesbury (Stoneham), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, ainsi décrite: de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par la partie du lot 29 ci-après décrite, et de tous les autres côtés par le résidu du lot 28. Mesurant mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre dixièmes (1 799,4 pi) vers le nord-est, trois cent soixante-cinq pieds et trois dixièmes (365,3 pi) vers le sud-est, trois cent soixante-douze pieds et quatre centièmes (372,04 pi) vers le sud-ouest, deux cent cinquante-quatre pieds et soixante-dix-neuf centièmes (254,79 pi) vers le sud-est, quatre cent soixante-sept pieds et dix-neuf centièmes (467,19 pi) sur une courbe de rayon de huit cent vingt-sept pieds et soixante-six centièmes (827,66 pi) vers le sud, soixante-six pieds et quatre-vingt-un centièmes (66,81 pi) vers le sud, mille vingt-huit pieds et cinquante-quatre centièmes (1 028,54 pi) sur une courbe de rayon de mille pieds (1 000 pi) vers le sud-ouest, cent treize pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (113,98 pi) quatre cent cinq pieds et soixante-deux centièmes (405,62 pi) cinq cent soixante-six pieds et cinquante-cinq centièmes (566,55 pi) et deux cent cinquante pieds et quatre dixièmes (250,4 pi) vers le nord-ouest. Contenant en superficie un million six cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre pieds carrés et huit dixièmes (1 687 884,8 pi^2).

2. Une partie du lot numéro vingt-neuf du Huitième Rang de Tewkesbury (Stoneham), dudit cadastre (29 ptie), ainsi décrite: de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest, le nord et le nord-est, par le lot 29 ptie, vers l'est par le lot 29-11 (rue), vers le nord-est et vers l'est par le lot 29-3 (rue), vers le sud-est par le lot 29 ptie et vers le sud-ouest par le lot 28 ptie ci-haut décrit. Mesurant cent quatre pieds et deux dixièmes

(104,2 pi) vers le nord-ouest, quatre-vingt-neuf pieds et trente-deux centièmes (89,32 pi) sur une courbe de rayon de soixante-dix-neuf pieds et soixante-douze centièmes (79,72 pi) vers le nord, cinq cent huit pieds et huit centièmes (508,08 pi) et soixante-dix-sept pieds et quinze centièmes (77,15 pi) vers le nord-est, deux cent quatre-vingt-treize pieds et cinquante-six centièmes (293,56 pi) sur une courbe de rayon de trois cent vingt et un pieds et vingt-huit centièmes (321,28 pi) et cent soixante-quinze pieds et soixante et un centièmes (175,61 pi) vers l'est, soixante-dix-huit pieds et vingt-cinq centièmes (78,25 pi) et cent sept pieds et dix-sept centièmes (107,17 pi) sur une courbe de rayon de cent quarante-sept pieds et quatre-vingt-seize centièmes (147,96 pi) vers le nord-est, deux cent quarante-six pieds et un centième (246,01 pi) trois cent six pieds et soixante-dix-sept centièmes (306,77 pi) sur une courbe de rayon de deux cent cinquante-sept pieds et soixante-neuf centièmes (257,69 pi) et cent vingt-huit pieds et six centièmes (128,06 pi) vers l'est, deux cent soixante-quatre pieds et sept dixièmes (264,7 pi) vers le sud-est et mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre dixièmes (1 799,4 pi) vers le sud-ouest. Contenant en superficie cinq cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés et huit dixièmes (561 898,8 pi^2).

La superficie totale de l'emplacement est de deux millions deux cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois pieds carrés et six dixièmes (2 249 783,6 pi^2, soit 209 011,7 m^2).

Le tout tel que plus amplement démontré sur un plan préparé par Robert Yergeau, arpenteur-géomètre, en date du 12 août 1980, sous le numéro 5821 de ses minutes.

Avec droit de passage, par tout mode de locomotion sur les subdivisions numéros trois et onze dudit lot originaire numéro vingt-neuf (29-3 et-11) dudit cadastre, afin de communiquer du terrain présentement hypothéqué au boulevard Talbot.

Font partie intégrante de l'immeuble offert en garantie le système de pompage et le système d'alarme. »

La mise à prix est fixée à douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante cents (12 497,40 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 mars 1983. 27423-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000783-824
S. 200-18-000012-839

CAISSE POPULAIRE DE TILLY, corps politique légalement constitué, ayant un bureau à Saint-Antoine-de-Tilly, QC, demanderesse, contre JEAN-MARC TOUSIGNANT, domicilié et résidant au 59, rue Principale, Saint-Apollinaire, comté de Lotbinière, QC, défendeur.

« Un emplacement avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, situé dans le village de Francoeur (Saint-Apollinaire) du côté sud du chemin Principal, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-quatorze (ptie 174) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Apollinaire, comté de Lotbinière, mesurant soixante-quatorze pieds (74 pi) en front sur la rue Principale, quarante-sept pieds et cinq dixièmes (47,5 pi) en arrière au bout de la profondeur, quatre-vingt-deux pieds (82 pi) à son côté est, et quatre-vingt-huit pieds et huit dixièmes (88,8 pi) à son côté ouest, mesures anglaises, et borné comme suit: vers le nord par la rue Principale, vers le sud par la propriété de Raymond Lamontagne ou représentants, vers l'est par le terrain de Ephrem Croteau ou ses représentants, et vers l'ouest par le lot numéro 173 du même cadastre. »

La mise à prix est fixée à trois mille deux cent deux dollars et cinquante cents (3 202,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 mars 1983. 27424-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.T.-R. 400-05-000168-824
S. 200-18-000021-830

CAISSE POPULAIRE STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 182 de la rue Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-la-Pérade, district de Trois-Rivières, G0X 2J0, demanderesse, contre JOSEPH MATHIEU, résidant et domicilié au 430 de la rue Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-la-Pérade, district de Trois-Rivières, G0X 2J0, défendeur.

« Un morceau de terre, situé en la paroisse de Grondines, mesurant un demi-arpent de largeur sur une longueur de trente arpents, le tout plus ou moins, borné au nord aux terres de la paroisse de Saint-Casimir, au sud aux terres du Troisième Rang de la paroisse de Grondines, au nord-est à la terre d'André Rivard, représentant Honoré Laganière, et au sud-ouest à la terre de Rosaire Chalifour. Connu et désigné comme étant une partie sud-ouest du lot numéro quatre cent trente-cinq (ptie S.-O. 435) au cadastre officiel du comté de Portneuf pour le Quatrième Rang de la paroisse de Grondines. »

La mise à prix est fixée à quatre cent seize dollars et cinquante cents (416,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le VINGTIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 mars 1983. 27425-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001718-829
S. 200-18-000013-837

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE EXCELSIOR-VIE, corporation légalement constituée, ayant un bureau situé au 630, boulevard Dorchester ouest, bureau 2875, Montréal, QC, demanderesse, contre LES IMMEUBLES COUBEC INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 1037 de la rue De Vinci en la municipalité de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Lévis, district de Québec, et MONSIEUR GASTON COUTURE, médecin, domicilié et résidant au 1037 de la rue De Vinci en la municipalité de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Lévis, district de Québec, et GESTION ST-LOUIS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 44 de la côte du Palais en la ville de Québec, district de Québec, défendeurs.

« *a)* La subdivision cent soixante-dix-neuf du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (196-179) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis;

b) La subdivision cent quarante-six du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197-146) du susdit cadastre;

c) La resubdivision deux de la subdivision cent cinquante du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197-150-2) du susdit cadastre;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, notamment la propriété commerciale située au 912, rue Commerciale, Saint-Jean-Chrysostome, comté de Lévis, QC, G0S 2T0. »

La mise à prix est fixée à trois cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinquante cents (348 399,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 mars 1983. 27427-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004653-825
S. 200-18-000026-839

CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1, complexe Desjardins, bureau 1204, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre CLUB DE RACQUET-BALL DU GRAND BEAUPORT INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 3182, rue des Métayers à Beauport, district de Québec, défenderesse.

« Une certaine parcelle de terrain de figure mixtiligne, faisant partie du lot 739-1-22-2 du cadastre de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. Bornée successivement vers le nord par le chemin du Petit Village (partie des lots 739-1-22 et 739-1-22-2), vers le nord-est par le chemin du Petit Village (partie du lot 739-1-22), vers l'est par une voie d'accès à l'autoroute 40 (autre partie du lot 739-1-22-2), vers le sud-est par la même voie d'accès à l'autoroute 40 (partie du lot 739-1-22), vers le sud-ouest par les lots 741-35 à 741-38, vers le nord-ouest et le sud-ouest par le lot 739-1-22-1. Mesurant successivement trente et un pieds (31,0 pi) le long d'une droite, cent soixante-deux pieds et deux dixièmes (162,2 pi) le long d'une courbe d'un rayon de quatre cent quarante-sept pieds et cinq dixièmes (447,5 pi), et soixante pieds et six dixièmes (60,6 pi) le long d'une droite au nord, trente-six pieds (36,0 pi) le long d'une droite au nord-est, cinquante-huit pieds et sept dixièmes (58,7 pi) le long d'une droite à l'est, cent soixante pieds et huit dixièmes (160,8 pi) le long d'une courbe d'un rayon de trois mille neuf cent soixante-neuf pieds et huit dixièmes (3 969,8 pi) au sud-est, cent vingt-trois pieds et neuf dixièmes (123,9 pi) le long d'une droite au sud-ouest, soixante-six pieds et trois dixièmes (66,3 pi) le long d'une droite au nord-ouest, et cent quinze pieds et six dixièmes (115,6 pi) le long d'une droite au sud-ouest. Contenant en superficie trente-quatre mille quatre cent douze pieds carrés (34 412 pi^2), mesures anglaises. Sujet l'immeuble ci-dessus désigné à une servitude de non-accès en faveur du ministère des Transports suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 29 mai 1963, sous le numéro 526319, et tel que modifié suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Québec, le 23 février 1981, sosu le numéro 1008335. Sujet l'immeuble à une servitude de non-accès enregistré au bureau d'enregistrement de Québec, le 23 février 1981, sous le numéro 1008335. »

La mise à prix est fixée à trente-neuf mille deux cent vingt-huit dollars et soixante-quinze cents (39 228,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGTIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 mars 1983. 27428-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004036-823
S. 200-18-000017-838

LE GROUPE TRADERS LTÉE, corps social et politique légalement constitué, ayant un bureau au 930, chemin Sainte-Foy, local 160, Québec, QC, demanderesse, contre ROBERT GRAVEL, domicilié et résidant au 850, route Lagueux, Saint-Nicolas, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis, comme étant la resubdivision deux de la subdivision un du lot originaire cent quarante-neuf (149-1-2). Avec bâtisses, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 850, route Lagueux, Saint-Nicolas, comté de Lévis. »

La mise à prix est fixée à vingt mille deux cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-cinq cents (20 264,85 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 mars 1983. 27429-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004630-823
S. 200-18-000011-831

L'IMPÉRIALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant un bureau en la cité de Brossard, 1570, boulevard Provencher, district de Montréal, demanderesse, contre CLODAIR (1979) INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 48, rue Leclerc, Stoneham, province de Québec, défenderesse.

« *a)* La resubdivision un de la subdivision un du lot originaire numéro trente-quatre (34-1-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame de Québec (banlieue), ville de Québec.

b) La resubdivision un de la subdivision deux du lot originaire numéro trente-quatre (34-2-1) dudit cadastre.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec et sujet aux servitudes établies dans l'acte d'acquisition du débiteur et affectant les lots ci-dessus mentionnés et les lots 34-1-2 et 34-2-2 du cadastre susdit. »

La mise à prix est fixée à trente-neuf mille cent trente-sept dollars et cinquante cents (39 137,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 mars 1983. 27430-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000523-824
S. 200-18-000022-838

LA SOCIÉTÉ CHERBOURG INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 105, côte de la Montagne, Québec, QC, demanderesse, contre RÉMI LEBLANC, domicilié et résidant au 360, 52e Rue ouest, Charlesbourg, QC, et MONIQUE PILOTE AUMONT, domiciliée et résidant au 145, rue Principale, Pointe-au-Pic, QC, défendeurs.

« Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent vingt-trois du lot originaire numéro quatre-vingt (80-123) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Québec, banlieue, en la cité de Québec. Avec bâtisses dessus construites, portant les numéros d'immeuble 668, 670 et 674, boulevard Saint-Cyrille ouest, Québec, circonstances et dépendances. Avec toutes les servitudes actives et passives telles qu'établies dans les actes enregistrés à Québec, sous les numéros 466005 et 466107. »

La mise à prix est fixée à vingt-huit mille cinq cent trente-deux dollars et cinquante cents (28 532,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGTIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 mars 1983. 27431-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001484-828
S. 200-18-000004-836

LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FIDÉLITÉ, demanderesse, contre JOCELYNE MARCOUX, 23, rue Cloutier, Lac-Beauport, défenderesse.

« Cet immeuble connu et désigné comme étant la subdivision dix-sept du lot originaire sept cent quatre-vingt-dix (790-17) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec. Avec la maison dessus construite sise et située au 23, rue Cloutier, Notre-Dame-des-Laurentides, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à treize mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-quinze cents (13 983,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble

portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 mars 1983. 27432-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000010-83

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DU BAS ST-LAURENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 149, Saint-Germain est, cité et district de Rimouski, partie demanderesse, contre FLORENT MARCOUX, domicilié et résidant à Saint-Moïse, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Amqui, district de Rimouski, mis en cause.

« Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Moïse, connu et désigné comme étant une partie du lot cinquante-huit B (ptie 58-B), au cadastre pour le rang Sud-ouest, chemin Matapédia, dans le canton de Cabot, mesurant du côté nord-ouest soixante et onze pieds (71 pi) du côté sud-ouest, cent soixante-dix-neuf pieds et quatre pouces (179 pi 4 po) du côté sud-est, soixante-quinze pieds (75 pi) du côté nord-est, cent soixante-dix-neuf pieds et quatre pouces (179 pi 4 po) plus ou moins et mesures anglaises, bornée au nord-ouest à la route 132, au sud-ouest à la route de l'Église, au sud-est à dame Noëlla Fraser ou représentants et au nord-est partie à Guy Lord et partie à l'emprunteur, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à 6 712,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 171).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Amqui, le MARDI DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 16 février 1983. 27385-o

Roberval

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000131-82
S. 155-18-000005-839

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, dans la ville de Ste-Foy, ès qualités de mandataire de la Fiducie du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, demanderesse, contre RÉJEAN BOILY, domicilié au 750, rue Principale, Chambord, QC, G0W 1G0, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze-B (ptie 14-B) du rang Un du cadastre du canton de Charlevoix, mesurant, mesures anglaises, quarante pieds (40 pi) dans une première ligne nord, six cent pieds (600 pi) dans une première ligne ouest, cent soixante pieds (160 pi) dans sa deuxième ligne nord, cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans sa deuxième ligne ouest, deux cent pieds (200 pi) dans sa ligne sud, sept cent vingt-cinq pieds (725 pi) dans sa ligne est, et borné comme suit: vers le nord dans sa première ligne, à la route 169; vers l'ouest dans ses première et deuxième lignes et vers le sud, au résidu dudit lot, propriété de M. Jean-Paul Boily; vers l'est au lot treize-B (13-B) desdits rang et canton, et dans sa deuxième ligne nord, à une partie dudit lot, le tout ayant une superficie totale de quarante-neuf mille pieds carrés (49 000 pi²). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est

fixé à 9 344,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle: 1,75.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 21 février 1983. 27435-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015596-826

LA CAISSE POPULAIRE ST-DENIS DE MONTRÉAL, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 445, rue Laurier est, ville et district de Montréal, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU GUY-ANDRÉ GIRONIS, dont la dernière adresse connue est 33, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Compton, 89, rue du Parc, Cookshire, QC, mis en cause.

« La demie est du lot numéro vingt et un (ptie 21) dans le Dixième Rang pour le canton de Newport, borné au nord par le chemin public, à l'est par le lot 22, au sud par la ligne séparative des rangs Dix et Onze, à l'ouest par le résidu dudit lot 21. Sauf et excepté: un emplacement situé au nord-est dudit terrain mesurant trois cent vingt-cinq pieds (325 pi) de largeur en front sur le chemin et en arrière par trois cent cinquante pieds (350 pi) de profondeur, mesures anglaises, bornée au nord par la ligne de division entre les rangs Neuf et Dix, à l'est par la ligne de division entre les lots 21 et 22, au sud et à l'ouest par d'autres parties du lot 21. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, pouvant exister dans les titres antérieurs, mais plus spécialement sans limitation, sujet au droit de passage en faveur de Southern Canada Power Co., enregistré sous le numéro 17355 et au droit mentionné dans les lettres patentes enregistrées sous le numéro 29717. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 4 612,50 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Compton, 89, rue du Parc, Cookshire, QC, le JEUDI SEPTIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 18 février 1983. 27418-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-32-000285-817

MICHEL LAMOUREUX, notaire, 520, rue Bowen sud, Sherbrooke, QC, J1G 2E1, partie demanderesse, contre YVON DAIGLE, 1410, rang 7 nord, Saint-Élie-d'Orford, QC, J0B 2S0, partie défenderesse.

« Tout le résidu de la subdivision un du lot originaire trois cent cinquante-six (356-1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. Borné au nord par le lot 352-2, à l'est par le lot 357-2, au sud par le résidu du lot 356-1 appartenant à Yvon Daigle suivant acte enregistré sous le numéro 216847 et à l'ouest par le chemin public (rang 7 nord). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 5 882,50 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI SIXIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 17 février 1983. 27419-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-000440-820

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE-SUD, corporation légalement constituée en

vertu du projet de loi 60, relativement à la Loi concernant certaines caisses d'entraide économique, ayant un bureau au 2727, 6e Avenue, Saint-Georges-Ouest, Beauce, partie demanderesse, contre CLAUDE BUSQUE, hôtelier, domicilié et demeurant au 663, 2e Avenue, ville Saint-Georges, Beauce, défendeur principal, et DAME YVONNE BÉLANGER, femme d'affaires, domiciliée et demeurant au 663, 2e Avenue, ville Saint-Georges, Beauce, et LAURIAN LACROIX, hôtelier, domicilié et demeurant à Saint-Ludger, QC, et VICTOR BUSQUE, opérateur de concasseur, domicilié et demeurant au 470, 17e Rue, Saint-Georges-Ouest, Beauce, codéfendeurs, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Frontenac, mis en cause.

« 1. Les lots de terre numéros cinquante et un et cinquante-deux, subdivision du lot originaire numéro quatorze (14-51 et 14-52) au cadastre officiel pour le Premier (1er) Rang du canton de Marston.

2. Les droits, prétentions, intérêts dans cet immeuble étant la partie de la subdivision numéro quarante-deux du lot originaire numéro quatorze (ptie 14-42) du cadastre officiel du canton de Marston, comprise dans les bornes suivantes: au nord-est par la rue Principale et le vieux chemin conduisant autrefois à Woburn, et conduisant actuellement à la Croix, vers le nord-ouest par la ligne latérale divisant ce terrain d'avec le lot 14-51 du même canton présentement vendu, au sud-ouest au résidu dudit lot 14-42 et vers le sud-est à partie du lot 14-23 du même canton, ci-après désigné; la ligne latérale nord-ouest dudit immeuble objet des présentes se confond avec la ligne latérale sud-est du lot 14-51 et mesure cent vingt pieds (120 pi); la ligne sud-ouest du présent immeuble est la continuation de nord-ouest à sud-est de la ligne arrière sud-ouest du lot 14-51.

3. Cet immeuble étant la partie de la subdivision numéro vingt-trois du lot originaire numéro quatorze (ptie 14-23) au cadastre officiel du canton de Marston, comprise entre les bornes suivantes: vers le nord-ouest à l'immeuble ci-dessus décrit au paragraphe 2, vers le sud-est au lot 14-32 du même canton appartenant à M. Godfroy Grenier ou représentants, vers le nord-ouest au résidu de ce lot 14-23 du même canton étant le vieux chemin conduisant autrefois à Woburn et conduisant actuellement à la Croix et de l'autre côté au sud-est au terrain de M. Godfroy Grenier étant la ligne latérale nord-ouest du chemin conduisant à la boutique dudit Godfroy Grenier et d'après le cadastre étant partie de la ligne latérale divisant ledit lot 14-23 du lot 14-22 dudit cadastre.

4. Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 18 721,28 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Frontenac, 5527, Hôtel-de-Ville, bureau 219, Lac-Mégantic, QC, le MERCREDI SIXIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shebrooke, le 18 février 1983. 27433-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000045-81

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1200, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre BOZENA et ALEXANDRE KOWALCZYK, résidant et domiciliés au 192, rue Florimont, Mont-Saint-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouville, ayant un bureau à Marieville, district de Richelieu, mis en cause.

« Un emplacement situé à Mont-Saint-Hilaire, connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-six du lot originaire vingt-huit (28-86) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire, division d'enregistrement de Rouville. Avec une maison y dessus érigée portant le numéro d'immeuble 192 de la rue de Florimont. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du vendeur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet à une servitude en faveur de Bell Canada suivant un acte enregistré au bureau de la division de Rouville sous le numéro 119252. »

La mise à prix est fixée à la somme de 11 861,30 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié fait au nom du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, C.P.

1080, Marieville, le MERCREDI TREIZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LARUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 10 février 1983. 27386-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008290-829

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à C.P. 6003, station A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre YVON LATOUR et PIERRETTE BLANCHARD, domiciliés au 1439, 8e Rang ouest, South-Roxton, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bagot, mis en cause.

La subdivision vingt-quatre du lot originaire sept cent trente-cinq (735-24) pour la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, faisant partie du cadastre officiel aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Pie.

La mise à prix est fixée à la somme de 600,00 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié fait au nom du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, C.P. 210, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, J0H 1R0, le JEUDI SEPTIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LARUE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Hyacinthe, le 10 février 1983. 27387-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000442-82

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre BRUNO LEBLANC, résidant et domicilié au 425, rang Fleury, Saint-Bernard-de-Michaudville, district de Richelieu.

½ indivise de:

« Un emplacement situé sur le rang Fleury en la paroisse de Saint-Bernard-de-Michaudville, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-un (ptie 181) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude, mesurant d'abord environ cent vingt-cinq pieds et soixante-quinze centièmes (125,75 pi) en front vers le nord sur une profondeur d'environ deux arpents et demi; puis de là prenant une largeur d'un arpent et demi sur une profondeur supplémentaire d'environ vingt-cinq arpents et demi, soit jusqu'à la décharge des vingt-huit, borné en front vers le nord par une partie dudit lot 181 ainsi que par le rang Fleury, en profondeur vers le sud par la décharge des vingt-huit, d'un côté vers l'est par le lot 179 au même cadastre et d'autre côté vers l'ouest par une partie dudit lot 181 ainsi que par une partie du lot 183 au même cadastre. Avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment une servitude en faveur de Shawinigan Water and Power suivant enregistrement 101341. »

La mise à prix est fixée à 5 706,25 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié fait au nom du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, bureau 101, Saint-Hyacinthe, le JEUDI QUATORZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LARUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 10 février 1983. 27388-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-05-013495-823

LA COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST, corps politique dûment constitué ayant son siège social et son bureau principal au numéro 1, place Ville-Marie, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, conre JUDE POLIQUIN, directeur des opérations, résidant et domicilié au numéro 431, rue Auger, Beloeil, district de Montréal, partie défenderesse, et DAME JEANNINE GAUTREAU, épouse de Jude Poliquin, domiciliée au 431, rue Auger, Beloeil, district de

Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, mis en cause ès qualités.

« Un emplacement situé en la ville de Beloeil, connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-neuf du lot originaire quarante-trois (43-139) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, contenant en superficie huit mille cent cinquante-deux pieds carrés (8 152 pi²), le tout mesures anglaises. Avec maison y dessus érigée portant le numéro d'immeuble 431, rue Auger. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet à une servitude de droit de passage en faveur de la compagnie Bell Canada *et al.* enregistrée à Verchères sous le numéro 85334. »

La mise à prix est fixée à la somme de 7 649,75 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente en argent ou par chèque visé fait au nom du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Ste-Julie, le MERCREDI SIXIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LARUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 10 février 1983. 27389-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-019553-820

ISOTHERMIQUES SOLORCAN LTÉE, compagnie dûment incorporée, ayant son bureau principal au 505, boulevard Guimond dans la ville de Longueuil, district de Montréal, partie demanderesse, contre NOËL GIRARD, domicilié et résidant au 1236, rue Saint-André dans la ville de Montréal, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouville, mis en cause.

« Un certain emplacement situé dans la ville de Saint-Hilaire et faisant front sur la rue des Peupliers, connu et désigné comme la subdivision six du lot original numéro cent soixante-six (166-6) sur les plan et livre de renvoi du village de Saint-Hilaire, avec les immeubles y dessus érigés et portant le numéro d'immeuble 1344, des Peupliers. »

La mise à prix est fixée à la somme de 24 871,25 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente en argent ou par chèque certifié fait au nom du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, C.P. 1080, Marieville, J0L 1J0, le MARDI DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LARUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 10 février 1983. 27390-o

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
Nos 410-05-000174-812
410-18-000001-833

NATIONAL TRUST COMPANY LTD, ayant son bureau principal à Montréal, demanderesse, contre STATION DE SKI ST-GÉRARD INC., ayant son siège social et son bureau principal à Saint-Mathieu, défenderesse, et ROSAIRE DROLET, faisant affaires et ayant son bureau au 103, 5e Rue, Shawinigan, district de Saint-Maurice, ès qualités de syndic à la faillite de la débitrice STATION DE SKI ST-GÉRARD INC.

« Un emplacement situé à Saint-Mathieu connu et décrit ainsi qu'il suit:

1. Un certain terrain faisant partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) des plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Boniface, étant partie de la juste moitié longitudinale nord-ouest dudit lot numéro 33 dudit cadastre, borné vers le nord-est par une partie du lot no 585 du cadastre de la paroisse de Sainte-Flore, vers le sud-est par partie de la juste moitié longitudinale sud-est dudit lot no 33, vers le sud-ouest par le résidu de la juste moitié longitudinale nord-ouest dudit lot no 33, vers le nord-ouest par partie du lot originaire numéro 40 du Deuxième Rang du canton de Shawinigan; mesurant quatre cent quarante-trois pieds et quinze centièmes de pied (443,15 pi) ou deux arpents et trente et un centièmes (2,31 arp) de largeur sur deux mille huit cent soixante-dix-sept pieds et cinq dixièmes (2 877,5 pi) ou quinze arpents (15 arp) de profondeur et formant une superficie de trente-quatre arpents et soixante-cinq centièmes (34,65 arp) plus ou moins, mesu-

res anglaises, sujet à la servitude de droit de passage réservée par Alexandre Pellerin dans l'acte enregistré à Shawinigan, sous le no 301. »

Tel que le tout se trouve décrit dans un acte de fiducie par « Station de Ski St-Gérard Inc » en faveur de « National Trust Company Limited », fait et passé devant J.R. Désaulniers, notaire, le 13 décembre 1977, sous le no 12 411 de ses minutes, enregistré au bureau d'enregistrement de Shawinigan, sous le no 71805;

Sauf et excepté cependant et à distraire de ce morceau de terre les subdivisions un et deux du lot originaire no trente-trois du cadastre de la paroisse de Saint-Boniface, lesquelles ont été formées après ledit acte de fiducie et sur lesquelles subdivisions mainlevée d'hypothèque a été donnée pour ledit acte de fiducie par acte fait et passé devant Claude Pinard, notaire, le 7 mars 1980, sous le no 2216 de ses minutes et enregistré au bureau d'enregistrement de Shawinigan sous le no 13746;

Sauf et excepté cependant et à distraire de ce morceau de terre une partie dudit lot trente-trois (ptie 33) dudit cadastre et plus amplement décrit comme suit:

« Un morceau de terre de forme irrégulière, situé à Saint-Mathieu, connu et désigné comme étant une partie du lot no trente-trois (ptie 33) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Boniface. Ce morceau de terre mesure et est borné comme suit: en front, vers le sud-est par une rue projetée de quarante pieds (40 pi) de largeur, où il mesure quatre-vingt-douze pieds (92 pi) de largeur; en arrière, vers le nord-ouest par une partie du lot no 33 appartenant au vendeur, où il mesure quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur; du côté vers le nord-est par une partie dudit lot no 33 appartenant au vendeur où il mesure cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, et de l'autre côté vers le sud-ouest par une autre partie du lot no 33, appartenant au vendeur, où il mesure cent vingt-huit pieds (128 pi) de profondeur. Mesures anglaises. Ce morceau de terre a une superficie de 11 454 pieds carrés. La ligne du côté nord-est dudit immeuble, si elle était continuée de sud-est à nord-ouest, serait à une distance de 405 pi environ, c'est-à-dire plus ou moins d'une rue portant le no 40-30 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Boniface. »

Tel que le tout est décrit dans un acte de mainlevée par « National Trust Company Limited » à « Station de Ski St-Gérard Inc. », fait et passé devant J.R. Désaulniers, notaire, le 28 juin 1979, sous le no 12 904 de ses minutes, enregistré au bureau d'enregistrement de Shawinigan sous le no 12765.

2. Le lot numéro quarante (40) du rang Deux du canton de Shawinigan, cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu, division d'enregistrement de Shawinigan, sauf et à distraire cette partie dudit lot no 40 maintenant connue et désignée comme étant les subdivisions un à trente-trois inclusivement dudit lot numéro quarante (40-1 à 33 incl.) dudit cadastre. Tel que le tout se trouve décrit dans ledit acte de fiducie.

3. Le lot numéro quarante et un (41) du rang Deux du canton de Shawinigan, cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu, division d'enregistrement de Shawinigan, sauf et à distraire la partie occupée par le chemin public allant de Saint-Gérard-des-Laurentides à Saint-Mathieu et sauf et à distraire dudit lot no 41 du rang Deux, la partie maintenant connue comme étant les lots numéros un et onze inclusivement de la subdivision dudit lot numéro quarante et un (41-1 à 11) inclusivement. » Tel que le tout se trouve décrit dans ledit acte de fiducie.

4. « *a)* Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Mathieu, Deuxième Rang, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu, comme étant une partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42, 2e Rang) de figure irrégulière, représenté par les lettres ABCDEFGA sur un plan préparé par Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, daté du 31 mai 1969, et qui a été annexé à la minute no 6961 de Claude Gervais, notaire à Shawinigan, lequel morceau de terre peut se décrire comme suit, savoir: commençant au point A, au point d'intersection des lots 41 et 42, rang II et des lots 41 et 42, rang III; de là, vers le nord-est et suivant la ligne de séparation des lots 41 et 42 une distance de trois mille huit cent quarante-deux (3 842) pieds jusqu'au point B; de là, vers l'ouest et suivant la limite sud des lots 42-16, 42-15 et 42-1, une distance de deux cent cinquante et un (251) pieds jusqu'au point C; de là, vers le nord-est et suivant la limite nord-ouest des lots 42-1, 42-2-, 42-3, 42-4, 42-5 et 42-6 une distance de trois cent huit (308) pieds jusqu'au point D; de là, vers le nord et suivant la limite ouest du terrain Therrien une distance de cent vingt (120) pieds jusqu'au point E; de là, vers l'ouest et suivant la limite sud d'un chemin une distance de mille cent quatre-vingt-quinze (1 195) pieds jusqu'au point F; de là, vers le sud-ouest et suivant la ligne de séparation entre les lots 42 et 43 une distance de trois mille vingt (3 020) pieds jusqu'au point G; de là, vers le sud-est et suivant la ligne de séparation des rangs II et III une distance de huit cent soixante et onze pieds et huit dixièmes (871,8 pi) jusqu'au point A de commencement; ce terrain est de plus borné au sud-est par le lot 41 et les lots 42-1 à 42-6 inclusivement, vers l'est par une partie dudit lot 42 appartenant à un monsieur Therrien, vers le nord par les lots 42-16, 42-15 et 42-1 et un chemin étant une partie du lot 42, au nord-ouest par le lot 43 et au sud-ouest par le lot 42 du rang III; sans bâtisse. Ce terrain contient une super-

ficie de trois millions deux cent vingt-deux mille trois cent cinquante pieds carrés (3 222 350 pi²).

b) Un terrain ou emplacement situé au même endroit, connu et désigné audit cadastre comme étant une partie dudit lot numéro quarante-deux (ptie 42, 2e Rang) de figure irrégulière, borné au nord-ouest par la rivière Shawinigan: au nord-est par une partie résiduelle dudit lot 42 appartenant à Station de Ski St-Gérard Inc: au sud-est par ladite partie dudit lot 42 ci-haut mentionnée et les lots 42-14, 42-13, 42-12 et 42-11; vers l'ouest par une autre partie résiduelle dudit lot appartenant à A. Therrien et pouvant se décrire comme suit: cette partie de terrain comprise entre les lettres H, I, J et K sur le plan dont il est fait mention ci-dessus et mesurant cent quatre-vingt-treize (193) pieds de H à I au sud-est, cent trente-trois pieds et cinq dixièmes (133,5 pi) de I à J au nord-est; quatre-vingt-dix-huit pieds (98) pieds de J à K au nord-ouest; et cent soixante-quinze (175) pieds de K à H vers l'ouest; sans bâtisse. Ce terrain contient une superficie de trente et un mille cinq cent quarante pieds carrés (31 540 pi²).

c) Une lisière de terre située au même endroit connue et désignée audit cadastre comme étant une partie dudit lot numéro quarante-deux (ptie 42), 2e Rang, mesurant, plus ou moins, et mesures anglaises, vingt (20) pieds de largeur par une longueur de cent cinquante (150) pieds et comprise entre les lettres L, M, N, O, sur le plan dont il est fait mention ci-dessus; bornée vers l'est par une partie résiduelle dudit lot 42, propriété de Pierre Gendron; vers le nord par la rivière Shawinigan; vers l'ouest par une autre partie dudit lot 42; et vers le sud par un chemin; sans bâtisse. Ce terrain contient une superficie de trois mille pieds carrés (3 000 pi²).

d) Une lisière de terre située au même endroit, connue et désignée audit cadastre comme étant une partie dudit lot numéro quarante-deux (ptie 42, 2e Rang), étant un chemin faisant partie dudit lot 42, et compris entre les lettres P et F; mesurant une largeur de vingt-cinq (25) pieds par une longueur de mille trois cent quinze (1 315) pieds; borné vers le nord par d'autres parties dudit lot no 42; vers l'est par une autre partie résiduelle dudit lot 42 appartenant à A. Therrien; vers le sud par une autre partie résiduelle dudit lot 42 appartenant à A. Therrien et encore une autre partie résiduelle dudit lot 42 et au nord-ouest par le lot 43; sans bâtisse. Ce terrain contient une superficie de trente-deux mille huit cent soixante-seize pieds carrés (32 876 pi²).

e) Deux emplacements faisant partie du lot quarante-deux (ptie 42) du rang II, du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu, canton de Shawinigan, division d'enregistrement de Shawinigan, décrits comme suit:

A) Un emplacement de forme irrégulière, situé au sud-ouest de la route Saint-Mathieu — Saint-Gérard-des-Laurentides, dans la municipalité de Saint-Mathieu, faisant partie du lot quarante-deux (ptie 42), susdit, mesurant cent quatre-vingt-deux pieds et deux dixièmes (182,2 pi) dans la corde H-I d'un arc de cercle qui le divise au nord-est de ladite route; borné au nord-ouest par la rivière Shawinigan; mesurant trois cent quatorze pieds et un dixième (314,1 pi) dans sa ligne J-K-N, qui le divise au sud-ouest d'une autre partie dudit lot 42; cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans sa ligne de division des lots 41 et 42, qui le sépare au sud-est; équivalant à quarante-six mille cent trente-deux pieds carrés (46 132 pi²) ou un arpent carré et deux cent cinquante-trois millièmes (1,253 arp²). Le tout plus explicitement délimité par les lettres H-I-J-K-N-H sur un plan de Ernest L. Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du 28 avril 1967.

B) Un emplacement de forme irrégulière, adjacent au sud-ouest d'une partie de la parcelle M-I-J-K-N-H, faisant partie du lot 42 susdit; mesurant cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans sa ligne K-L qui le divise au nord-est de la parcelle H-I-J-K-N-H; sept cent cinquante-cinq pieds (755 pi) dans sa ligne K-L qui le divise au nord-ouest d'une autre partie du lot 42, deux cent cinquante et un pieds (251 pi) sur la corde d'un arc de cercle qui le divise au sud-ouest d'une route et cinq cent soixante-quinze pieds (575 pi) dans la ligne de division des lots 41 et 42 qui le bornent au sud-est; équivalant à cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-un pieds carrés (117 881 pi²) ou trois arpents carrés et deux cent trois millièmes (3,203 arp²). Le tout plus explicitement délimité par les lettres N-K-L-M-N sur ledit plan.

Sauf et à distraire des emplacements susdécrits comme partie du lot numéro quarante-deux, rang Deux (ptie 42, 2e Rang), les emplacements numéros un à quarante-quatre, étant des subdivisions dudit lot no 42, rang Deux du susdit cadastre. Les lots numéros quarante, quarante et un et quarante-deux (40, 41 et 42), rang Deux du canton de Shawinigan du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu, division d'enregistrement de Shawinigan, ci-haut mentionnés, sont sujets aux droits de passage établis dans les titres. Tel que le tout se trouve décrit dans ledit acte de fiducie. »

5. « Les lots numéros neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-neuf et trente de la subdivision du lot numéro quarante (40-9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 29 et 30) du rang Deux du canton de Shawinigan du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu, division d'enregistrement de Shawinigan. »

Tel que le tout se trouve décrit dans ledit acte de fiducie.

Sauf et excepté cependant et à distraire de ce morceau de terre les subdivisions vingt et un, vingt-deux et vingt-trois de subdivision du lot originaire no quarante (40- 21, 22 et 23) dudit rang Deux dudit cadastre sur lesquelles subdivisions mainlevée d'hypothèque a été donnée pour ledit acte de fiducie aux termes d'un acte fait et passé devant Claude Pinard, notaire, le 7 mars 1980, sous le no 2216 de ses minutes, enregistré au bureau d'enregistrement de Shawinigan, sous le no 13746.

Sauf et excepté aussi et à distraire de ce morceau de terre les subdivisions dix-neuf, vingt, vingt-quatre et vingt-cinq de subdivision du lot originaire no quarante (40-19, 20, 24 et 25) dudit rang Deux dudit cadastre sur lesquelles subdivisions mainlevée d'hypothèque a été donnée pour ledit acte de fiducie aux termes d'un acte fait et passé devant J.R. Désaulniers, notaire, le 11 août 1978, sous le no 12 570 de ses minutes, enregistré au bureau d'enregistrement de Shawinigan, sous le no 11161. »

6. « Les lots numéros un et deux de la subdivision du lot numéro quarante et un (41-1 et 2) du rang Deux du canton de Shawinigan du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu, division d'enregistrement de Shawinigan. »

Tel que le tout se trouve décrit dans ledit acte de fiducie.

7. « Les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, neuf, dix, onze, treize, quatorze, quinze, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six et trente-sept de la subdivision du lot numéro quarante-deux (42-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 25, 26, 27, 33, 34, 35, 36 et 37) du rang Deux du canton de Shawinigan du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu, division d'enregistrement de Shawinigan. »

Tel que le tout se trouve décrit dans ledit acte de fiducie.

Sauf et excepté cependant et à distraire les lots nos trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six et trente-sept de subdivision du lot originaire no quarante-deux (42-33, 34, 35, 36 et 37) dudit rang Deux dudit cadastre, lesquels lots faisaient partie du lot originaire no 42, du rang Deux du cadastre de Saint-Mathieu, partie vendue à Jean-Pierre Gauthier, par acte fait et passé devant J.R. Désaulniers, notaire, le 12 décembre 1977, sous le no 12410 de ses minutes, enregistré au bureau d'enregistrement de Shawinigan, sous le no 71804. (Les lots 42-33 à 37 inclusivement dudit cadastre auraient dû apparaître sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Gariépy de Trois-Rivières le 3 mai 1970 comme faisant partie de cette partie du lot 42 vendue à Jean-Pierre Gauthier. Pour constatation voir plan préparé par ledit Gariépy, le 3 mai 1970 et révisé le 13 novembre 1975, révisé par la suite le 26 octobre 1977; (voir ci-après « Description » 8. »

8. « Une pointe de terre située dans la paroisse de Saint-Gérard-des-Laurentides, dans le Premier Rang du Township de Shawinigan, faisant partie du lot de terre numéro quarante et un (ptie 41) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour la paroisse de Saint-Mathieu, mesurant environ quatre cents pieds (400 pi) de longueur dans sa ligne vers le sud-est; environ trois cents pieds (300 pi) dans sa ligne vers le nord-ouest, et environ deux cents pieds (200 pi) dans sa ligne arrière soit sa ligne vers le sud-ouest; toutes ces mesures sont à mesure anglaise, plus ou moins et sans garantie de mesure précise; le plus ou le moins devant tourner au profit ou à la perte de l'acquéreur; bornée comme suit: du côté vers le sud-est par le chemin public actuel (route Saint-Gérard-des-Laurentides — Saint-Mathieu); du côté vers le nord-ouest par le terrain dont l'acquéreur est déjà propriétaire; et en arrière, soit du côté vers le sud-ouest par le terrain de Alfred Gauvin; sans bâtisse; cette pointe de terre se trouve du côté nord-ouest dudit chemin public actuel, sauf et à distraire de cette parcelle de terrain, celle expropriée par le ministère des Transports du Québec et cédée par Station de Ski St-Gérard au ministère des Transports par acte reçu devant Claude St-Martin, notaire, le 4 février 1974, enregistré au bureau d'enregistrement de Shawinigan, sous le no 43948. »

Tel que le tout se trouve décrit dans les titres de propriété de la partie de seconde part.

Sauf et à distraire cependant desdits immeubles, un immeuble connu et désigné comme suit:

« Un emplacement ou morceau de terre situé à Saint-Mathieu, connu et désigné comme étant une partie des lots nos quarante-deux et quarante et un (ptie 42 et ptie 41) aux plan et livre de renvoi officiels du Deuxième Rang, du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu. Ce morceau de terre étant de forme très irrégulière et les parties s'étant entendues en ce qui concerne les grandeurs, profondeurs, etc... et étendue de ce morceau de terre, elles sont fixées par les bornes tel que prévu par la loi et ces bornes sont les suivantes, à savoir: borné du côté vers le nord-ouest par une partie du lot no 43 du Deuxième Rang dudit cadastre; du côté vers le sud et le sud-ouest par une pente de ski connue et désignée comme étant la côte « Moineau », du côté vers le sud-est par une pente de ski, connue et désignée comme étant la côte « Shawin » et du côté vers le nord et le nord-est par les lots nos 41-10, 42-46, 42-45, 42-39, 42-38, 42-28, 42-29, 42-30, 42-31 et 42-32 dudit rang dudit cadastre de même que par une rue connue sous le no 42-27 dudit cadastre. »

Tel que le tout se trouve décrit dans ledit acte de fiducie.

En ce qui concerne ce morceau de terre il inclut les lots nos 42-33, 34, 35, 36 et 37 dont il est fait mention comme exceptés au paragraphe 7.

La mise à prix est fixée à 195 782,40 $, ce qui représente l'évaluation municipale 725 120,00 $ × 25 % × par le facteur 1,08, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Shawinigan, au 212, 6e Rue, Shawinigan, le DOUZIÈME jour d'AVRIL 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 17 février 1983. 27467-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016766-816

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1010, rue Lagauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ROLLAND LEBLANC, résidant et domicilié au 1323, des Apalaches, Mascouche, district de Joliette, partie défenderesse.

Cinq terrains vacants situés à Bellefeuille, connus et désignés sous les numéros cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-six, cinquante-sept et cinquante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent cinquante-cinq (numéros 555-52, 555-53, 555-56, 555-57, 555-58) du cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles, et plus spécialement un droit d'accès au lac La Sallette, propriété de monsieur Frédéric Cloutier, érigé sur partie du lot no 554 et, pour s'y rendre, de passer sur et à travers les chemins existants ou projetés, sans responsabilité de la part du vendeur pour la quantité et la qualité de l'eau dudit lac, non plus que des accidents pouvant survenir sur et autour du lac.

La mise à prix est fixée à 386,25 $, concernant le lot 555-52, à 515,00 $, concernant le lot 555-53 et à 386,25 $, concernant les lots 555-56, 555-57 et 555-58, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1983 à compter de ONZE heures et le jour suivant si nécessaire.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 10 février 1983. 27358-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012103-824

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau à Montréal, dudit district, partie demanderesse, contre NORMAND ST-PIERRE, domicilié et résidant au 475, Saint-Amable, 7e étage, ville et district de Québec, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Faustin et étant composé d'une partie du lot numéro trente-six (partie 36), rang VI, canton de Wolfe, au cadastre officiel dudit canton de Wolfe, division d'enregistrement de Terrebonne, mesurant deux cent quatorze pieds et six dixièmes de pied (214,6 pi) dans sa ligne sud et sud-sud-ouest, trois cent soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (367,5 pi) dans sa ligne ouest nord-ouest; deux cent quatre-vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (289,5 pi) dans sa ligne nord, et quatre cent trente-sept pieds et deux dixièmes de pied (437,2 pi) dans sa ligne est-sud-est. Contenant une superficie de quatre-vingt-seize mille cent soixante-dix-sept pieds carrés (96 177 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: vers le sud et le sud-sud-ouest par une partie du lot numéro 60, propriété du C.P.R., vers l'ouest-nord-ouest, le nord et l'est-sud-est par des parties du lot numéro 36, tous dudit cadastre. La ligne ouest-nord-ouest dudit terrain est parallèle à la ligne de division entre les lots nos 36 et 37 et est à une distance de cent pieds (100,0 pi) à l'est-sud-est d'icelle. Avec la maison d'un étage et demi dessus érigée. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 25 626,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour de MAI 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 3 février 1983. 27391-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001344-807

EXCAVATION ROLLAND BOIVIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal à Saint-Jovite, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre CLAUDE GINGRAS, 143A, promenade du Portage, Hull, ès qualités de syndic à la faillite de Michel Dalpé-Charron, partie défenderesse, et MICHEL DALPÉ-CHARRON, domicilié et demeurant au 1470, rue Labelle, Saint-Jovite, district de Terrebonne, mis en cause.

Les lots vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, de la subdivision officielle du lot originaire cinq cent trente-six (536-22, 536-23, 536-24), rang Sept (VII), canton de De Salaberry. Les lots douze, dix-huit, dix-neuf, vingt et un et seize de la subdivision officielle du lot originaire cinq cent trente-sept (537-12, 537-18, 537-19, 537-21 et 537-16), rang Sept (VII), canton de De Salaberry.

La mise à prix est fixée à 856,75 $ concernant le lot 536-22, à 1 266,50 $ concernant le lot 536-23, à 1,00 $ concernant le lot 536-24, à 1,00 $ concernant le lot 537-12, à 409,75 $ concernant le lot 537-18, à 1 303,75 $ concernant le lot 537-19, à 1,00 $ concernant le lot 537-21 et à 1,00 $ concernant le lot 537-16, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Un emplacement situé dans la municipalité du village de Saint-Jovite, comté de Laurentides-Labelle, division d'enregistrement de Terrebonne, connu et désigné comme étant une partie des lots numéros cinq cent trente-six et cinq cent trente-sept (parties 536 et 537) au cadastre officiel du canton de De Salaberry, et plus particulièrement désigné comme suit, savoir:

1. Une partie du lot numéro cinq cent trente-sept (partie 537), au cadastre officiel du canton de De Salaberry, et se désignant comme suit, savoir: partant d'un point de commencement situé à la rencontre du point extrême sud-ouest de la subdivision officielle numéro deux du lot originaire numéro cinq cent trente-sept (537-2), et de la limite est de la route numéro 327; de ce point, en direction nord-est, sur une distance de trente-quatre pieds et soixante-treize centièmes de pied (34,73 pi), étant l'arc d'un cercle de vingt pieds et soixante-quinze centièmes de pied (20,75 pi) de rayon, jusqu'à un point; de ce point, en direction est, sur une distance de trente-deux pieds et vingt-deux centièmes de pied (32,22 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction sud-ouest, sur une distance de cent pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (100,83 pi), jusqu'à un point; et de ce point, en direction nord, sur une distance de soixante-huit pieds et dix-huit centièmes de pied (68,18 pi), jusqu'au point de commencement. Borné au nord-ouest et au nord par le lot 537-2 desdits cadastre et canton; au sud-est par une autre partie du même lot; et à l'ouest par la route numéro 327, étant une partie du lot numéro cinq cent trente-sept au cadastre officiel du canton de De Salaberry; le tout ayant une superficie de deux mille trois cent cinquante-neuf pieds carrés (2 359,0 pi^2).

2. Une autre partie du lot numéro cinq cent trente-sept (partie 537) au cadastre officiel du canton de De Salaberry, et se désignant comme suit, savoir: partant d'un point de commencement situé à un point formé par la ligne séparative entre les lots cinq cent trente-six et cinq cent trente-sept au cadastre officiel du canton de De Salaberry, et la partie des lots cinq cent trente-six et cinq cent trente-sept, propriété de Société Facto Inc., suivant leur titre enregistré sous le numéro 527541; de ce point, en direction nord, sur une distance de mille soixante-quatorze pieds et vingt-quatre centièmes de pied (1 074,24 pi) jusqu'à un point; de ce point, longeant la ligne sud et la ligne sud-est d'un ruisseau sur une distance d'environ sept cent quatre-vingt-dix pieds (790,0 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction sud-est, sur une distance de cent quatre-vingt-neuf pieds et six dixièmes de pied (189,6 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction nord-est, sur une distance de cent trente-six pieds et trente et un centièmes de pied (136,31 pi) jusqu'à un point; de ce point, dans la même direction que précédemment, sur une distance de cent soixante-dix-neuf pieds et soixante-huit centièmes de pied (179,68 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction sud-est, sur une distance de soixan-

te-six pieds (66,0 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction sud-ouest, sur une distance de cent quatre-vingt-trois pieds et vingt-sept centièmes de pied (183,27 pi) jusqu'à un point; de ce point dans la même direction que précédemment, sur une distance de quatre-vingt-quinze pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (195,74 pi) jusqu'à un point; de ce point, dans la même direction que précédemment, sur une distance de deux cent soixante-trois pieds et quarante-deux centièmes de pied (263,42 pi) jusqu'à un point; de ce point, dans la même direction que précédemment, sur une distance de cent douze pieds et soixante-sept centièmes de pied (112,67 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction sud-est, sur une distance de soixante-quatorze pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (74,78 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction est, sur une distance de quatre cent trois pieds et quarante-trois centièmes de pied (403,43 pi) jusqu'à un point; et de ce point, en direction sud-est, sur une distance de cent soixante-treize pieds et quarante et un centièmes de pied (173,41 pi), jusqu'au point de commencement; borné à l'est par la ligne de division entre les lots cinq cent trente-six et cinq cent trente-sept; dans une première ligne nord-ouest par un ruisseau étant une autre partie du lot cinq cent trente-sept; dans une première ligne sud-ouest par une autre partie du même lot propriété de l'acquéreur, Michel Dalpé-Charron; dans une ligne sud-est, dans une seconde ligne sud-ouest et dans une seconde ligne nord-est par la subdivision officielle numéro deux du lot originaire numéro cinq cent trente-sept (537-2) au cadastre officiel du canton de De Salaberry; au sud et au sud-ouest par autre partie du même lot propriété de la Société Facto Inc., suivant son titre enregistré sous le numéro 527541; le tout ayant une superficie de trois cent quarante-huit mille sept cent trente-deux pieds carrés (348 732,0 pi^2).

3. Une partie du lot numéro cinq cent trente-six (partie 536) au cadastre officiel du canton de De Salaberry, se désignant comme suit, savoir: partant d'un point de commencement situé à la rencontre de la ligne de division entre les lots cinq cent trente-six et cinq cent trente-sept, et de la propriété acquise par la Société Facto Inc. suivant son titre enregistré sous le numéro 527541; de ce point, en direction nord, sur une distance de mille soixante-quatorze pieds et vingt-quatre centièmes de pied (1 074,24 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction nord-est, sur une distance d'environ cinq cent soixante pieds (560,0 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction sud-ouest sur une distance de six cent soixante-dix pieds et douze centièmes de pied (670,12 pi), jusqu'à un point; de ce point, en direction nord-est, sur une distance de trois cent dix pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (310,97 pi) étant l'arc d'un cercle de huit cent vingt-deux pieds (822,0 pi) de rayon jusqu'à un point; de ce point, en direction sud, sur une distance de cent pieds et six centièmes de pied (100,06 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction nord-est, sur une distance de deux cent cinquante-deux pieds et quarante-cinq centièmes de pied (252,45 pi) jusqu'à un point; de ce point, en direction sud-sud-ouest, sur une distance de mille quatre-vingt-seize pieds et quarante-cinq centièmes de pied (1 096,45 pi) jusqu'à un point; et de ce point, en direction nord-ouest, sur une distance de sept cent soixante-dix-neuf pieds et dix-neuf centièmes de pied (779,19 pi) jusqu'au point de commencement.

Borné à l'ouest par la ligne de division entre les lots cinq cent trente-sept et cinq cent trente-six, et plus particulièrement par le lot cinq cent trente-sept, ci-devant en deuxième lieu décrit; au nord-ouest par un ruisseau étant une autre partie du lot cinq cent trente-six; dans une ligne sud-est, dans une première ligne nord, dans une première ligne est et dans une seconde ligne nord par une autre partie dudit lot cinq cent trente-six, étant la propriété de monsieur Édouard Émond; et dans sa seconde ligne est-sud-est par une autre partie du lot cinq cent trente-six étant la propriété du Gray Rocks Inn., suivant occupation; le tout ayant une superficie de huit cent vingt-huit mille quatre-vingts pieds carrés (828 080,0 pi^2).

4. La subdivision officielle numéro deux du lot originaire numéro cinq cent trente-sept (537-2) au cadastre officiel de De Salaberry; sans bâtisse; tel que le tout appert sur un plan préparé par Guy Barbe, a.-g., le 11 septembre 1979, plan numéro 16680.

Le tout sujet à un droit de passage situé sur parties des lots cinq cent trente-sept et cinq cent trente-six ci-haut décrits, commençant à l'extrémité nord-est dudit lot 537-2 pour se continuer en direction est, le tout à des endroits où un chemin est déjà situé et ce jusqu'à ce que ledit chemin soit rendu public.

Tel que le tout se trouve présentement.

La mise à prix est fixée à 3 725,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, à Saint-Jérôme, QC, à compter du VINGTIÈME jour d'AVRIL 1983 à ONZE heures et les jours suivants si nécessaire.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 9 février 1983. 27359-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001142-813

CLAUDE FORGET (1979) INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à Saint-Jovite, QC, district de Labelle, partie demanderesse, contre JEAN-PAUL PARENT, demeurant et domicilié à Lac-Équerre, Lac-Supérieur, QC, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« La parcelle un (1) du lot vingt-trois (23) du rang Quatorze (XIV) de l'arpentage primitif du canton de Wolfe, correspondant au lot vingt-trois — un (23-1) du rang Quatorze (XIV) du cadastre officiel du canton de Wolfe, contenant d'après arpentage 8 230,9 mètres carrés.

Le tout plus ou moins, sujet à la réserve ordinaire pour les chemins publics. ».

La mise à prix est fixée à 488,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour d'AVRIL 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 9 février 1983. 27360-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-00478-827

CORPORATION MUNICIPALE DE PRÉVOST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2870, boulevard Labelle, Prévost, QC, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MONSIEUR ANDRÉ LAPOINTE, demeurant et domicilié au 659, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme, QC, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent neuf (lot 309-47) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Le tout tel qu'il se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 952,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny, ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour de MAI 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 janvier 1983. 27392-o

Vente(s) pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Oscar Bardier, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu, que l'avis public des immeubles qui seront vendus pour taxes le 10e jour de mars 1983 à la salle du Conseil de la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu, au 42, rue Adélaïde à Sorel, a été publié au journal Les 2 Rives de Sorel le 18 janvier et le 25 janvier 1983.

Sorel, le 15 février 1983.

Le secrétaire-trésorier,
27372-o OSCAR BARDIER.

Ville de Saint-Félicien

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Saint-Félicien, que les immeubles inscrits à la liste des propriétés devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil, 1058, boulevard Sacré-Coeur est, le 15 mars 1983 à 10 heures, pour taxes impayées, fut publiée au journal l'Étoile du Lac, les 16 et 23 février 1983, le tout en conformité avec l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Toutes personnes intéressées peuvent consulter et/ou obtenir une copie de la liste des immeubles devant être

vendus pour taxes en s'adressant au bureau du greffier également situé à l'adresse susmentionnée.

Saint-Félicien, le 15 février 1983.

Le greffier,
27420-o MARTIAL FILLION.

Ville de Thetford-Mines

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Thetford-Mines, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil, 144, rue Notre-Dame sud, Thetford-Mines, le lundi 14 mars 1983 à 10 h, pour taxes impayées, fut publiée au Courrier Frontenac de Thetford-Mines dans les éditions des 15 et 22 février 1983; le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Toutes personnes intéressées peuvent consulter ou obtenir une copie de la liste des immeubles devant être vendus pour taxes, en s'adressant au bureau du greffier, 144, rue Notre-Dame sud, hôtel de ville, Thetford-Mines.

Thetford-Mines, le 23 février 1983.

Le greffier,
27421-o YVES LAMOTHE.

Errata

Terrebonne

No 500-02-013424-820

BANQUE DE MONTRÉAL contre RÉJEAN BOISSONNEAULT. Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 12 février 1983, no 6, à la page 718, la mise à prix aurait dû se lire 14 592,00 $ au lieu de ce qui était mentionné dans l'avis.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 15 février 1983. 27436-o

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Rachat d'obligations

Dans l'avis publié à la *Gazette officielle*, Partie 1, 115e année, no 6 en date du 12 février 1983, remplacer dans la 3e ligne du 2e paragraphe les mots « **échéant le 1er avril 1982,** » par « **échéant le 1er avril 1992,** ».

27334-o

Gazette	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
5 (83 02 05)	Changement de siège social (Article 87)	465	LES ENTREPRISES BLANCHARD-KUNZLI LTÉE 1171-7493	LES ENTREPRISES BLANCHARD-KUNZLI TÉE 1171-7493
5 (83 02 05)	Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)	468	CORPORATION IMMOBILIÈRE MONRICHE 1282-3407 Domicile légal: 4770, avenue Kent, local 214, Montréal	CORPORATION IMMOBILIÈRE MONRICHE 1282-3407 Domicile légal: 4470, avenue Kent, local 214, Montréal
4 (83 01 29)	Délivrance d'un certificat de constitution	338	PLACEMENTS RICHARD VEILLEUX INC. 2149-4844	LES PLACEMENTS RICHARD VEILLEUX INC. 2149-4844
6 (83 02 12)	Délivrance d'un certificat de continuation	636	ART HOUSE GRAPHICS INC. 1110-0989 Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu: LA MAISON ART GRAPHIQUE BD INC. *ART HOUSE GRAPHICS BD INC.*	ART HOUSE GRAPHICS INC. 1110-0989 Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu: LA MAISON ART GRAPHIQUE BC INC. *ART HOUSE GRAPHICS BD INC.*

27334-o

INDEX

AVIS DIVERS

Page

ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE DE GRAND'MÈRE (*Requête*) 1006
BOUCHETTE, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 1006
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE STE-DOROTHÉE, NUMÉRO 8260 1007
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat d'obligations*) (*Erratum*) 1007
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-ANNE (LA) (*Dissolution*) 1007
FABRIQUE OF THE PARISH OF ST. ANN'S (THE) (*Dissolution*) 1007
PAROISSE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR, ISLAND BROOK (*Suppression*) 1007
SAINTE-FÉLICITÉ, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 1007
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES (*L.P.S.*) 1007
SUCCESSION LEWIS VALENTINE RANDALL (*Renonciation au bénéfice d'inventaire*) 1007
SUCCESSION SYLVAIN JOYAL (*Bénéfice d'inventaire*) 1008

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

BELLEY, MARIE ANNE GAÉTANE MANON 1008
BELZILE, MARIE-HÉLÈNE CLAUDINE 1008
BOURASSA, JOSEPH GEORGES ROLAND 1008
DUMAIS, MARIE THÉRÈSE MONIQUE 1008
FRANCE, REINE 1010
GUÉNARD, JOSEPH LUCIEN GUY 1009
JOUBERT, JOSEPH ALBERT SYLVAIN 1009
LAMBERT, SYLVAIN GAÉTAN DANIEL 1009
LEMAY, MARIE DIANNE SUZANNE VALÉRIE 1009
McKENNA, EDWARD DOUGLAS 1009
NEIL, JOSEPH ROBERT JAMES 1009
PAQUETTE, MARIE-CLAUDE FERNANDE YVONNE THÉRÈSE 1009
RAVENDA, EVANGELINE LINA MARIA 1009
RAVENDA, MARIA JOHANNE 1010
RAVENDA, NINO 1010
SHIFMAN, JANKEL JONATHAN 1010
VICHESLAVTSOVA, NINA 1010

DEMANDES

ABISSERA, DAVID 1010
BÉRUBÉ, MARIE HÉLÈNE GISÈLE 1010
BROWN, RICHARD ALLEN 1010
CAPLAN, MARSHA CATHERINE 1010
CAUCHON, MARIE JEANNE THÉRÈSE GEORGETTE 1011
COLLIN, DENIS 1011
CYR, JOSEPH EYMARD 1011
DI RIENZO, FORTUNATA 1011
GAGNON, JOSEPH JEAN-PAUL 1011
GENEST, MARIE JEANNE-D'ARC LISE 1011
HAKIM, BAHGAT 1011
JOSEPH LÉON LUCIEN 1012
KELLER, STEPHEN STANLEY 1012
LEMELIN, DENIS 1012
MASCIOLA, LIDO 1012
OUELLET, MARIE JUSTINE 1012
PLANTE, MARIE LINDA FRANCE 1012
ROY, DONAT 1012
SCHIRATTI, BRUCE BRYANT 1012
SETTON, NADIA 1013
SHEITO, LOUISE 1013
ST-GERMAIN, JEAN-AIMÉ 1013
THEOFILOPOULOS, EFTHIMIOS 1013

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

Page

DEMANDES — *suite*

WAITE, SHELLEY ANN 1013
WEST, CLIFFORD ROBERT 1013

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. DANIER GERHARD (*Assignation*) 1013
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. IGHO NATUFE (*Assignation*) 1014
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. KARL COXHEAD (*Assignation*) 1014
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. NOËL ANTHONY LAWRENCE (*Assignation*) ... 1014
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. PANAYOTIS BAKAS (*Assignation*) 1014
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. ZHARA NAZEMI (*Assignation*) 1015

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE BÉRUBÉ, ROULEAU & ASSOCIÉS INC. 977
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ST-VALLIER INC. 977
DÉVELOPPEMENTS ELKMEN INC. (LES) 977
ELKMEN DEVELOPMENT CORP. 977
ELKMEN DEVELOPMENT INC. 977
GESTIONS J. & S. SMITH INC. 977
LOURAYCO INC. 977
MELROSE BODY PARTS LTD. 977
PIÈCES D'AUTOMOBILES LOURAYCO INC. (LES) 977
PRODUITS DE CARROSSERIES MELROSE LTÉE 977
SMITH (J. & S.) HOLDINGS INC. 977
SOCIÉTÉ BOUDDHIQUE QUAN-AM INC. 977
SOCIÉTÉ BOUDDHIQUE TAM-BAO INC. 977
TÉLÉVISEURS SMITH INC. 977

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

AGENCES DECARY LTÉE (LES) 977
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN DIÉTÉTIQUE (TECHDIET) 977
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DES CANTONS DE L'EST LTÉE (LA) 977
CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC 978
CORPORATION IMMOBILIÈRE MONRICHE (*Erratum*) 1080
DÉCARY (GUY) & ASSOCIÉS INC. 978
PLOMBERIE DENIS FOREST INC. 978

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST 978
EQUIFAB INC. 978
MANOIR D'ÂGE D'OR 978

DEMANDES DE DISSOLUTION

A.A.S. INVESTMENTS LTD. 1015
AGENCE IMMOBILIÈRE BELOEIL LIMITÉE 1015
ALIMENTATION DU CAP INC. 1015
APEX INVESTMENTS INC. 1015
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS À POURBOIRES L'A.T.A.P.E. (RIVE SUD) (L') 1015
AUBERGES NATIONALES INC. (LES) 1015
BEAUCHAMP, GAGNON ASSOCIÉS INC. 1016
BERTRAND (RAYMOND) INC. 1016
BLOOMSTONE DEVELOPMENTS INC. 1016
CENTRE MÉDICAL CORMIER, LÉVEILLÉ INC. 1016
CINÉMA APPALACHES INC. 1016
CLINIQUE D'ESTHÉTIQUE HÉLÈNE GAGNON INC. 1016

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

DEMANDES DE DISSOLUTION — *suite*

COLONIE DE VACANCES ST-VINCENT DE PAUL INC. (LA) 1016
CORPORATION D'INVESTISSEMENT OLIVER 1017
DARWIN PAINTINGS INC. 1017
DÉVELOPPEMENTS INDUSTRIELS CHAMBLY INC. (LES) 1017
ENTREPRISES MAURICE PARENT INC. 1017
FERME Y. D. L. INC. 1017
GERVAIS GAZ PROPANE INC. 1017
GESTION LAMA INC. 1017
HASEL STABLES INC 1017
HÔTEL LE MONTAGNAIS INC. 1018
HY BLOOM LTD. 1018
IMMEUBLES GUY ARCAND INC. 1018
INVESTISSEMENTS APEX INC. 1015
KINGSLEY PROCESSING INC. 1018
MARTY K. FASHIONS LTD. 1018
MODES MARTY K LTÉE (LES) 1018
NORWAY INVESTMENT LIMITED 1018
OLIVER INVESTMENT CORPORATION 1017
PEINTURES DARWIN INC. (LES) 1017
PIÈCES D'AUTOMOBILES ST-SIMÉON INC. 1018
PLACEMENTS A.A.S. LTÉE (LES) 1015
PLACEMENTS J.R. LACHANCE INC. (LES) 1019
PROCÉDÉS KINGSLEY INC. (LES) 1018
PROTECTION-INCENDIE C.T. INC. 1018
QUAD DEVELOPMENT LTD 1018
S. & R. ENTERPRISES LTD 1018
SALAISONS ROGER RIVEST INC. (LES) 1019
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT F N C LTÉE 1019
SOUTHERN WOOLEN MILLS INC. 1019
STATION DE SERVICE PHILIPPE FOURNIER LTÉE 1019
TÉLÉVISION R. CARDIN INC. 1019

DISSOLUTION (Article 28)

ASSURANCE-VIE JACQUES THIVIERGE INC. 978
CITY TEL DESIGN CO. LIMITED 978
CLUB DE SOCCER MINEUR DE LOTBINIÈRE 979
DISTRIBUTEURS UNIS DE ST-FÉLICIEN LIMITÉE (LES) 979
ÉPICERIE DE ST-FÉLICIEN LIMITÉE 979
GROUPE RENAISSANCE INC. (LE) 979
JEANIDISCO INC. 979
PLACEMENTS LOUIS-PASTEUR INC. 979
VARIÉTÉS DUCHARME INC. (LES) 979

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

ENTREPRISES BLANCHARD-KUNZLI LTÉE (LES) (*Erratum*) 1080
GROUPE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE FALARDEAU INC. 979
NETTOYEUR DE TAPIS LAVAL INC. 979
PLACEMENTS BOSSART INC. (LES) 979
SERVICE D'ENTRETIEN CÔTE D'AZUR INC. 979
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE FORESTAL LTÉE (LA) 979

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ASSOCIATION POUR L'ENFANCE HANDICAPÉE INTELLECTUELLEMENT DU BAS ST-LAURENT INC. 980
ASSOCIATION RIMOUSKOISE DE LA DÉFICIENCE MENTALE 980
ATELIER DES BAMBINS (L') 980
DIFFUSION COMMUNAUTAIRE BAIE DES CHALEURS INC. 980
JARDINIÈRE COMMUNAUTAIRE DE STE-THÉRÈSE 980
GREEK ORTHODOX PARISH OF THE SOUTH SHORE OF MONTRÉAL 980

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

GREEK ORTHODOX PARISH OF THE SOUTH SHORE OF MONTRÉAL — CHURCH OF ST. JOHN THE BAPTIST 980
PAROISSE GRECQUE ORTHODOXE DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL (LA) 980
PAROISSE GRECQUE ORTHODOXE DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL — ÉGLISE ST-JEAN BAPTISTE (LA) 980
SOCIÉTÉ MINÉRALOGIQUE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE (SOMIRA) 980

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

2150-3818 QUÉBEC INC. 980
2150-7298 QUÉBEC INC. 980
2150-7314 QUÉBEC INC. 981
2150-7330 QUÉBEC INC. 981
2150-7371 QUÉBEC INC. 981
2150-7389 QUÉBEC INC. 981
2150-9005 QUÉBEC INC. 981
2150-9104 QUÉBEC INC. 981
2150-9138 QUÉBEC INC. 981
2150-9153 QUÉBEC INC. 981
2150-9161 QUÉBEC INC. 981
2151-0771 QUÉBEC INC. 981
2151-2041 QUÉBEC INC. 981
2151-2173 QUÉBEC INC. 981
2151-2256 QUÉBEC INC. 981
2151-2900 QUÉBEC INC. 981
A-1 COUVREURS DE MONTRÉAL INC. 981
AGENCE DE VOYAGES LISE DESBIENS INC. 981
AGENCES J.Y.J. INC. (LES) 981
AGENCES NICOJAN INC. (LES) 981
ALIMENTATION PLACE DU HAVRE INC. 981
ALIMENTS RONALD INC. (LES) 982
AMEUBLEMENTS ARCO INC. (LES) 982
ATELIERS JEAN VILLENEUVE INC. (LES) 982
ATELIERS MARIN J.T. INC. 982
AUTOBUS CARMEN INC. 982
BAIN DE MINUIT INC. (LE) 982
BALCON IDÉAL INC. 982
BAR DU PARC ST-JEAN INC. 982
BICYCLETTES GINGRAS INC. (LES) 982
BIJOUTERIE JOLIN INC. 982
BOUCHERIE LE P'TIT QUARTIER INC. 982
BRIQUETEURS ROY ET BILODEAU INC. 982
CAMFAB INC. 982
CANATHAI INC. 982
CARON (GILLES) AUTOMOBILE INC. 982
CENTRE DE MÉCANIQUE AUTOMOBILE J. FORTIN INC. 982
CENTRE DE PRODUCTION DE PLANTS FORESTIERS DE QUÉBEC INC. 982
CLINIQUE DENT-NORD INC. 982
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ST-SAUVEUR-DES-MONTS INC. 982
COMMUNICATIONS S.B.S. INC. (LES) 983
COMPTOIR D'ESSENCE MARCEL ROCHELEAU INC. 983
CONSEILLERS ASSOCIÉS EN GESTION D'AGENCES DE PROTECTION DE QUÉBEC INC. (LES) 983
CONSTANT ÉLECTRIQUE INC. 983
CONSTRUCTION R. CARON INC. 983
CORDONNIER DÉPANNEUR L. T. INC. (LE) 983
D. C. TAXI INC. 983
DELI-STEFAN INC. 983
DÉPÊCHE DE L'OUTAOUAIS INC. (LA) 983
DISTRIBUTION COUVRE-SOL P.B. (1983) INC. 983

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

DUFOUR (L.G.) & FILS INC. 983
DUMONT (VIATEUR) TRANSPORT INC. 983
DUROC CONVERSION THERMIQUE INC. 983
ÉCOLE DE RADIO ET D'ÉLOCUTION PRO-MÉDIA INC. 983
ÉNERGIES DULUDE, CHOINIÈRE LTÉE (LES) 983
ENTREPRISES DUMONT ET RIOUX INC. (LES) 983
ENTREPRISES LES TROIS POINTS INC. (LES) 983
ENTREPRISES MARCEL GAUTHIER & FILS INC. (LES) 983
ÉQUIPEMENT DE CAMION EXCEL INC. 983
FERME BESSETTE & FRÈRES (WATERVILLE) INC. 984
GARAGE RICHARD LEQUIN INC. 984
GARAGE ROLAND BRISSETTE LTÉE 984
GESTION BRUNO KIROUAC INC. 984
GESTION CINÉ VIDÉOCLUB INC. 984
GESTION CLAUDE CARON INC. 984
GESTION ET TRANSPORT DFBV INC. 984
GESTION GILJAC INC. 984
GESTION J.G. RIENDEAU INC. 984
GESTION LOUIS BOURCIER INC. 984
GESTION NOËL FORTIN INC. 984
GESTION PICAM INC. 984
GESTION SCIENCES-RECHERCHES D.H. INC. 984
GESTIONS JUSTINE HÉROUX INC. (LES) 984
HABITATIONS BELLEFEUILLE INC. (LES) 984
HABITATIONS VIRGINIE INC. (LES) 984
HÉROUX (JUSTINE) HOLDINGS INC. 984
IMMEUBLES J G D INC. 984
IMMEUBLES PIERRE CÔTÉ INC. (LES) 984
INFORMATION ÉTUDIANT P.N.A. LTÉE 984
LAINE SYLVIE — LOUISE INC. 985
LOCATIONS MICHEL BLANCHARD INC. (LES) 985
MARCHÉ J. LALONDE INC. 985
MARCHÉ ROSAIRE LEMAY INC. 985
N.L. HYDRAULIQUE INC. 985
NETTOYEUR MIRAGE INC. 985
PEINTURES DEUX G. INC. (LES) 985
PELLETIER (RICHARD) TRANSIT INC. 985
PHOTO FILM MASKA INC. 985
PLACEMENTS CLÉMENT PATENAUDE INC. 985
PLACEMENTS G J BILODEAU INC. (LES) 985
PLACEMENTS GERMAIN DALLAIRE LTÉE (LES) 985
PLACEMENTS JOSELINE INC. 985
PLACEMENTS MAGERARD INC. (LES) 985
PLACEMENTS RÉJEANNE PATENAUDE INC. 985
PLACEMENTS RICHARD VEILLEUX INC. (*Erratum*) 1080
PLACEMENTS ROBERT BERTRAND INC. (LES) 985
QUOTIENT INC. 985
RANCH BOLDUC ET BÉLANGER INC. (LE) 985
RÉFRIGÉRATION PHILIPPEAU INC. 985
RESTAURANT AU MOULIN DORÉ INC. 986
RESTAURANT BEAUPORT INC. 986
RESTAURANT LA BALUSTRADE INC. 986
S.E.R.E.S. CONSULTATION INC. 986
SANDWICH IDÉAL INC. 986
SERVICE MICOTECH INC. 986
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS B.D. INC. 986
SURCOM INC. 986
T.O.E.I. PRODUCTIONS INC. 986
TEK-MED INC. 986

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

TOITURES 03 INC. 986
TOULO INC. 986
TRANSPORT UNICHOIX INC. 986
VAL SANTÉ INC. 986
VERRE LA LUMIÈRE INC. 986
VILLAGE DES ARTISANS INC. (LE) 986
VITRERIE YVON LAMBERT INC. 986

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

AGENCES TANZER INC. (LES) 987
AIR ROBERVAL LTÉE 987
ALIMENTATION DE COMPORTE INC. 987
ART HOUSE GRAPHICS INC. (*Erratum*) 1080
ARTISANAT QUÉBEC-MONDE INC. 987
AUTOBUS G. ASHBY LTÉE 987
AUTOBUS MÉNARD INC. 987
AUTOBUS STE-CLOTHILDE LTÉE (LES) 987
BEIGNES À PAPA INC. (LES) 987
BÉLANGER (CHARLES) ET FILS LIMITÉE 987
BERNIER & FORTIER LTÉE 987
BOULANGERIE BISSONNETTE LTÉE 987
BOUTIQUE SEDNA LTÉE 987
BUREAU (CLAUDE) ET ASSOCIÉES INC. 987
BUREAU (CLAUDE) ET ASSOCIÉS INC. 987
CACCIATORE & FILS LTÉE 987
CADRES COLUMBIA INC. 987
CARUSO PIZZA INC. 987
CENTRE DE GESTION RIVE-SUD INC. 987
CENTRE HOSPITALIER ST-GEORGES INC. 988
COMPAGNIE DE CARROSSERIE ET DE RADIATEUR ROYALE INC. (LA) 988
COMPAGNIE DE PLACEMENTS BERKUN LIMITÉE (LA) 988
COMSERCOM INC. 988
CONSTRUCTIONS C.L.R. MARCOUX INC. (LES) 988
CONSTRUCTIONS JOCELIN LIMITÉE 988
CORMIER (GEORGES) INC. 988
CORPORATION POLYPACK LTÉE (LA) 991
CRÉATIONS IMAJ INC. (LES) 988
CRÉATIONS MARGOT ET JEANNOT INC. 988
CUISINES ROCHETTE (1976) INC. (LES) 988
DESAUTELS (R. & R.) INC. 988
DISTRIBUTIONS JEAN-GUY BÉLAIR INC. (LES) 988
DUBOIS (LÉO) & FILS LTÉE 988
DURITA INC. 988
EAU DE SOURCE BOISCHATEL INC. 988
ÉCOLE DE DANSE JACQUES DUVAL INC. 988
ÉDIFICE BARAKETT INC. 988
ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX HARVEY & FILS INC. (LES) 989
ENTREPRISES EMLUC LTÉE (LES) 989
ENTREPRISES MAURICE NADEAU INC. (LES) 989
ENTRETIEN D'ÉDIFICE PINKHAM & FILS INC. 989
FERMES JEAN-LUC GAUCHER INC. (LES) 989
FERRONNERIE BENOIT & FRÈRE LTÉE 989
GAGNON (LUCIEN) LIMITÉE 989
GESCON LTÉE 989
GESTION BEAUBASSIN INC. 991
GESTION EBEN INC. 989
GESTION ET ALIMENTATION ST-JACQUES LTÉE 989
GESTION PROVINCIALE M.J.G. INC. 989
GESTION R.T.L.L. INC. 989

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

Page

GRAND GOURMET INC. (LE) 989
GRAVEL, CHEVROLET-OLDSMOBILE INC. 989
GRISÉ (OLIER) & CIE LTÉE 989
HAMEL (G.E.) LTÉE 989
HÔTEL PLOUFFE INC. 989
IMMEUBLES J.H.J. INC. (LES) 990
IMMEUBLES ST-ANTOINE INC. 990
IMPRIMERIE PAUL VARIN INC. 990
INDUSTRIES D'ENDUIT PRAMEX LTÉE (LES) 990
ISOLOMOUSSE DU CANADA INC. 990
JUS SÉBASTIEN INC. (LES) 990
LABBÉE (L.) & ASSOCIÉS LTÉE 990
LANGLOIS (DENIS) & FILS INC. 990
LAROCHE (RENAUD) LTÉE 990
LE BLANC (YVON) & ASSOCIÉS INC. 990
LEBLANC (YVON) & ASSOCIÉS INC. 990
LEE (JUNE) INC. 990
LEFEBVRE & LEFEBVRE INC. 990
LOCATION BOISCHATEL INC. 990
LOCATION ST-MAURICE LTÉE 990
MAISON DES QUATRE INC. (LA) 990
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE RIMOUSKI INC. 990
MERCERIE LAFLEUR INC. 990
MESOTEC INC. 990
MÉTAUX OUVRÉS ALFA INC. 991
MONTPETIT (J.C.) INC. 991
NOUVEAUTÉS GEORGES CORMIER INC. 991
OPTICA ST. CATHERINE INC. 991
PÂTISSERIE BUJOLD INC. 991
PAQUETTE (G.R.) LTÉE 991
PHOTO QUÉBEC INC. 991
PIÈCES DE MACHINE R. LESSARD INC. 991
PLACEMENT OLÉRON INC. 991
PLACEMENTS B.P.M. INC. (LES) 991
POITRAS & POITRAS LTÉE 991
POLYMOS INC. 991
POLYPACK CORPORATION LTD. 991
POLYPACK CORPORATION LTD. 991
POMPAGE INDUSTRIEL DE QUÉBEC LTÉE 991
PRÉDÈS INC. 991
PRINCE (ROGER) INC. 991
PRODUCTIONS CLAUDE QUENNEVILLE INC. (LES) 991
PRODUITS BRECK INC. (LES) 991
PRODUITS D'ÉRABLE BEAUDRY INC. (LES) 992
QUELOZ & ASSOCIÉS INC. 992
QUINCAILLERIE NOUVELLE-FRANCE INC. 992
REID & BOURCIER FOURRURES INC. 992
RÉMULARD LTÉE 992
RÉPARATIONS VINYLAB INC. 991
RESTAURANT DIONYSUS INC. 992
RESTAURANT LA CÔTE DE BOEUF LTÉE (LE) 992
RITA FLEURISTE (SHERBROOKE) INC. 992
ROULOTTE UNIK INC. 992
SALAISON ST-JANVIER INC. 992
SERVICE DE ROUTE C.M. INC. 992
SERVICES ALIMENTAIRES C.J. INC. (LES) 992
SOCIÉTÉ DE GESTION LE ROYER INC. 992
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES AGRO-FORESTIÈRE DE LABELLE INC. 992
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT VENICANA LTÉE 992

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

SPORTS BRECK'S (1983) INC. 991
STATION DE SERVICE HÉON INC. 992
TAPISSERIE LONGUEUIL INC. 992
TÉLÉMATIQUE INC. 992
TRANSCAT INC. 993
TRANSPORT R.C. INC. 993
TRANSPORTS JEAN-LUC GAUCHER INC. (LES) 989
TURCOTTE (ROBERT) INC. 993
VAN STERTHEM (LUCIEN) INC. 993
VITRERIE LÉVIS INC. 993
WELCO CONSTRUCTION INC. 993

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

1648-4727 QUÉBEC INC. 993
1842-6163 QUÉBEC INC. 993
1843-7467 QUÉBEC INC. 993
1843-7822 QUÉBEC INC. 993
1843-7830 QUÉBEC INC. 993
1848-2497 QUÉBEC INC. 997
1856-2066 QUÉBEC INC. 993
1856-2470 QUÉBEC INC. 994
1856-8022 QUÉBEC INC. 994
1860-7143 QUÉBEC INC. 994
1861-1277 QUÉBEC INC. 994
1861-8074 QUÉBEC INC. 994
1863-2323 QUÉBEC INC. 994
1863-6506 QUÉBEC INC. 994
1863-9146 QUÉBEC INC. 994
1864-0516 QUÉBEC INC. 994
1864-0946 QUÉBEC INC. 994
1864-2009 QUÉBEC INC. 994
1864-5234 QUÉBEC INC. 994
1864-5242 QUÉBEC INC. 994
1864-9640 QUÉBEC INC. 995
2149-3028 QUÉBEC INC. 995
2149-3317 QUÉBEC INC. 995
2149-4489 QUÉBEC INC. 995
2149-6112 QUÉBEC INC. 995
2149-7755 QUÉBEC INC. 995
2149-8035 QUÉBEC INC. 995
2149-8274 QUÉBEC INC. 995
2150-5136 QUÉBEC INC. 995
2150-6308 QUÉBEC INC. 995
À 4 ÉPINGLES INC. 995
AGAMA INC. 994
ALPHA-PLASTIQUES LTÉE 995
ASSURANCES LOYER INC. 995
ATTACHES REMORQUES DU QUÉBEC INC. 996
AUTOMOBILES FERNAND PERRAULT (1983) INC. (LES) 995
AUTOMOBILES V.F. INC. 995
BAR 1 + 1 INC. 997
BAR LA LOUVE INC. 995
BONNEVILLE (HENRI) & FILS INC. 995
CAFÉTÉRIAS MULTIBEC INC. (LES) 994
COMPAGNIE DE GESTION CLEMENS ET CARON INC. 994
CONSEILLERS TECHNIQUES EN ÉLECTRICITÉ ADL INC. (LES) 994
CONSTRUCTIONS CANTIN-MOREL INC. (LES) 994
CONSTRUCTIONS RÉNALD BLAIS INC. (LES) 995
COURTIER EN VENTES ET ACHATS PROBEC 2000 INC. 994

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*

CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC. 996
CROTEAU (GINETTE) INC. 996
DANSEUSES NUES LA LOUVE INC. (LES) 995
DEMERS (CLAUDE) & ASSOCIÉS INC. 996
DÉMOLITIONS TELEVER INC. (LES) 996
DÉPANNEUR NIC-RIC INC. 996
DISTRIBUTIONS CHÂTELAINE INC. 996
ENTREPRISES R. DUBÉ INC. (LES) 996
ENTREPRISES R. DUBÉ & FILS INC. (LES) 996
EXTERMINATEURS DE LA CAPITALE INC. 993
FERME DES SAULES DE RIMOUSKI INC. 994
GESTION CLAUDE CANTIN INC. 996
GESTION GHISBERIC INC. 996
GESTION GILLES CHAINÉ INC. 994
GESTION H.M.C.S. INC. 994
GESTION J.S.P. INC. 994
GESTION L.M.L. INC. 994
GESTION MARCEL DUTIL INC. 995
GESTION MICHEL PARENT INC. 995
GESTION R.D.G. INC. 995
GROUPE ROBERT HAMELIN INC. 993
HAMELIN (ROBERT) GROUP INC. 993
IMMEUBLE VIEUX SUN LIFE INC. 996
IMPRIMERIE BOURGUIGNON LTÉE 996
INDUSTRIES BOISMONT INC. (LES) 993
INDUSTRIES PREMCOR INC. (LES) 996
INFORMARAND INC. 995
INTUR INC. 994
INVESTISSEMENTS FRATERNITÉ INC. 995
JOLIDATA INC. 996
LOCATION RAYMOND (1981) INC. 996
M.P. ISOLATION INC. 996
MAISON D'ARMES À FEU (1983) INC. 997
MEUNERIE LUC CAYER INC. 995
MICHAUD (AUG.) INC. 996
PAVAGES GÉO INC. (LES) 996
PLACEMENTS BERNIER-MOREL INC. (LES) 996
PLACEMENTS LORENZO BOILY INC. (LES) 997
PLACEMENTS LUCIEN PARADIS INC. 995
PLACEMENTS PARIRO INC. (LES) 993
PLASTIQUES MASKA INC. 997
POLY-ACTIONS INC. 997
PREMCOR LIMITÉE 997
PROFIL MAGAZINE INC. 997
PROFIL MARINE INC. 997
PUBLICITÉ AMPM INC. 997
PUBLICITÉ PROMO-MASTER INC. 997
RÉCHAPAGE 2000 INC. 997
ROBY MÉTAL LTÉE 997
SALLE DE BILLARD ST-ÉMILE INC. 997
SERVICES VERRO INC. (LES) 997
SOCIÉTÉ GEMTEX INC. 994
STUDIO 5-6-7-8 INC. 997
SUPER MARCHÉ DUNANT LTÉE 997
TOMASSINI (U.) & FRÈRES LIMITÉE 997
TRANSPORT A. BEAUDOIN INC. 997
TRANSPORT AUTHIER INC. 995
TRANSPORT CLERMONT VACHON INC. 997
TRANSPORT JACQUES FRÉCHETTE INC. 997

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*

TRANSPORT RÉJEAN LAMARRE INC. 997
TRIOPTO INC. 997

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

2150-5102 QUÉBEC INC. 998
BUCKFORD INDUSTRIES LTD. 998
GESTION R.H. LTÉE 998
IMMEUBLES ELGECO (1983) INC. (LES) 998
INDUSTRIES BUCKFORD LTÉE (LES) 998
RUBAN GALANT GIFT BOX SPECIALTY LTD. 998
SERVICES BYERS CASGRAIN INC. 998
SPÉCIALITÉS D'EMBALLAGE DU CADEAU RUBAN GALANT LTÉE (LES) 998

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES

ACCUEIL ET GROUPEMENT, À BUT NON LUCRATIF, DES PERSONNES DÉFAVORISÉES DE LAURIER 998
ASSEMBLÉE MONDIALE DES ARTISANS DES RADIOS DE TYPE COMMUNAUTAIRE 998
ASSOCIATION D'AIDE AUX ALCOOLIQUES ET AUTRES TOXICOMANES LE RÉSEAU INC. (L') 998
ASSOCIATION DE HANDBALL DE LA RIVE-SUD 999
ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR DE MAGOG INC. 999
ASSOCIATION DE TENNIS JUNIOR DU HAUT-RICHELIEU 999
ASSOCIATION DES BLEUETS DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN (L') 999
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN GÉNIE CHIMIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL PROMOTION 81-85 999
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PLACE DU JARDIN (9120) 999
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS ST-SACREMENT (II) (L') 999
ASSOCIATION DES LOISIRS FOLKLORIQUES DU QUÉBEC 999
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LA HAUTE CÔTE-NORD INC. 999
ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS MUNICIPAUX D'ASBESTOS INC. 999
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU PARC DE MAISONS MOBILES RIVIERA 999
ASSOCIATION « NOUS VOILÀ » 999
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-JOSEPH (A.P.E.L.S.J.) INC. 999
ASSOCIATION POUR LES ÉCHANGES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE DRUMMONDVILLE INC. (L') 999
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE ST-JOSEPH DEI PALESI DE MONTRÉAL INC. 1000
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LUÇOISE (L') 1000
ASSOCIATION RÉGIONALE DE VOILE DE LANAUDIÈRE INC. 1000
ASSOCIATION SHUDOKAN DU QUÉBEC 1000
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LES GALOPINS 1000
ASSOCIAZIONE RECREATIVA DI SAN GIUSEPPE DEI PALESI DI MONTREAL INC. 1000
AUBERGE MADELEINE 1000
CENTRE DE RECHERCHE POUR LES HANDICAPÉS VISUELS DU QUÉBEC INC. 1000
CENTRE DE RECHERCHES APPLIQUÉES EN TOURISME DE L'EST DU QUÉBEC INC. 1000
CENTRE DE RECHERCHES HELLÉNIQUES 1000
CENTRE D'ÉCOUTE ET DE RÉFÉRENCES FACE À FACE 1000
CHANTECLUB 1000
CIMETIÈRE RUSSE POLONAIS & JUIF INC. 1000
CLUB ACCÉLÉRATION AUTO DE QUÉBEC (1983) 1000
CLUB AMKI INC. (LE) 1000
CLUB DES ANNÉES D'OR DE ST-NAZAIRE INC. (LE) 1000
CLUB DES ARCHERS DE WINDSOR INC. (LE) 1000
CLUB KIN DE LA SARRE INC. 1001
CLUB KIN DE ST-HYACINTHE INC. 1001
CLUB NAUTIQUE KITCHISSIPI 1001
CLUB RICHELIEU DE ST-BASILE-LE-GRAND INC. 1001
CLUB ROTARY DE HUNTINGDON INC. 1001
CLUB SOCIAL PDM INC. 1001
COMITÉ DE GESTION DE BÉGIN INC. 1001
COMITÉ DE SPECTACLES DE SEPT-ÎLES INC. (LE) 1001

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES — *suite*

Page

COMITÉ ORGANISATEUR DES SEMAINES NATIONALES AU QUÉBEC 1001
COMITÉ RÉGIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME MAURICIE BOIS-FRANCS (LE) 1001
COMITÉ RÉGIONAL DES PERSONNES HANDICAPÉES DU SECTEUR LAC ST-JEAN-CHIBOUGAMAU-CHAPAIS 1001
CONSEIL RÉGIONAL DE MOTOTOURISME DE LA RÉGION 01 INC. 1001
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES TOURBIÈRES NORBEC INC. 1001
CORPORATION TEPATCIMO KITOTAKAN 1001
CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS LES CASCADEURS DE BEAUPORT 1001
COUPE DU MONDE DU MONT STE-ANNE INC. 1001
COUPES DE BOIS A. ET R. INC. (LES) 1001
CREBEC INC. 1002
DAMES AUXILIAIRES DU CENTRE HOSPITALIER DE LA PIETA INC. 1002
ENTRAIDE STE-CATHERINE INC. 1002
ÉQUIPE ACCÈS INC. (L') 1002
EXPOSITION AGRICOLE ET COMMERCIALE DU BASSIN DE LA CHAUDIÈRE INC. 1002
FAMILLES MONO-PARENTALES STE-MARIE DE BEAUCE 1002
FÉDÉRATION DES PATROUILLES SUR SKIS DU QUÉBEC 1002
FESTI-LOUP INC. 1002
FIESTA LAITIÈRE DU LAC ST-JEAN INC. 1002
FONDATION GODEFROY LAVIOLETTE INC. 1002
FONDATION POUR AIDER LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS (F.A.T.A.) (LA) 1002
FONDS UNITÉ GATINEAU-HULL 1002
GARDERIE LA MARINIÈRE 1002
GATINERIE (LA) 1002
GROUPE PRO-CONSERVE (LE) 1002
HABITUDES DE VIE ET SANTÉ DU KAMOURASKA INC. 1002
HUNTINGDON ROTARY CLUB INC. 1001
JUSTICE ET PAIX ST-HUBERT INC. 1002
LIGUE DE FOOTBALL JUNIOR DU QUÉBEC 1003
MAISON DES JEUNES DES BASSES-LAURENTIDES INC. 1003
MAISON DES JEUNES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1003
MIRADOR DES MARMOTS 1003
MISSION — PLUS 1003
MISSIONNAIRES DE LA BONNE NOUVELLE 1003
MOUVEMENT RETROUVAILLES ADOPTÉS-PARENTS 1003
OPÉRATION PLACEMENT JEUNESSE INC. 1003
ORGANISATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER 1003
PRIÈRE-SECOURS-RIMOUSKI 1003
REGROUPEMENT FÉMINISTE DE MONTRÉAL CONTRE LA PORNOGRAPHIE 1003
RELAIS-JEUNESSE DU HAUT RICHELIEU INC. 1003
RUSSIAN POLISH HEBREW CEMETERY INC. 1000
SERVICE D'AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA MAURICIE INC. (LE) 1003
SERVICE JÉSUS-MYRIAM 1003
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIÈRE FLAMAND 1003
SOCIÉTÉ DE LOGEMENTS POPULAIRES DE LANAUDIÈRE (LA) 1003
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DU HAUT ST-MAURICE 1003
TÉLÉPHONE SECOURS LAC ST-JEAN INC. 1004
TOURNOI PROVINCIAL DE BASEBALL BANTAM ARVIDA INC. 1004
TRIATHLON DE LA DIABLE INC. (LE) 1004
TROUPE DE THÉÂTRE LA COMPAGNIE (LA) 1004
TROUPE DU TRÉ CARRÉ (1982) INC. (LA) 1004
VIGNOBLE COMMUNAUTAIRE DE BOURG ROYAL INC. (LE) 1004

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

NOUVEAU PERMIS

SERVICES IMMOBILIERS CENTURY 21 LIMITÉE (LES) 1004
SOCIÉTÉ BORAX DES ÉTATS-UNIS LTÉE 1005

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES — *suite*

Page

PERMIS

AYRE'S LIMITÉE 1005
PHILIPPE-LAFRANCE LTÉE 1005
TOA ÉLECTRONIQUE, INC. 1005
VITRES TRANS CANADA LTÉE (LES) 1005

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

POUGET, PATRICIA 1020

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

COOPÉRATIVE AGRICOLE DU BAS ST-LAURENT 1020
ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE JOLIETTE 1020
LA LAURENTIENNE, MUTUELLE D'ASSURANCE 1020

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

VERDUN COMMUNITY CREDIT UNION 1020

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

BREST, CANTON 1021
DRUMMONDVILLE, VILLE (QUARTIER EST) 1021
DUBUISSON, CANTON 1021
DUBUISSON, CANTON 1021
GRANTHAM, CANTON 1021
LORANGER, CANTON 1022
NEWPORT, CANTON 1022
NOTRE-DAME-DE-LA-NATIVITÉ-DE-BÉCANCOUR, PAROISSE 1022
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE 1022
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR, PAROISSE 1023
ORFORD, CANTON 1023
ORFORD, CANTON 1023
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 1023
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 1023
SAINTE-CÉCILE, PAROISSE 1024
SAINT-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE 1024
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 1024
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 1024
SAINT-HUBERT, PAROISSE 1025
SAINT-HUBERT, PAROISSE 1025
SAINT-HUBERT, PAROISSE 1025
SAINT-IGNACE-DU-COTEAU-DU-LAC, PAROISSE 1025
SAINT-IGNACE-DU-COTEAU-DU-LAC, PAROISSE 1026
SAINT-JEAN, PAROISSE 1026
SAINT-JEAN, VILLE 1026
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 1026
SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE, PAROISSE 1026
SAINT-MARTIN, PAROISSE 1027
SAINT-ROCH-NORD, PAROISSE 1027
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 1027
STANSTEAD, CANTON 1027
TREMBLAY, CANTON 1027

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES — *suite*

Page

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

ASSURANCES — LOI SUR LES

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE CHARLESBOURG (*Demande de fusion*) 1028
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-FRANÇOIS, ÎLE D'ORLÉANS (LA) (*Demande de fusion*) 1028
LA ROYALE VIE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE (*Demande de permis*) 1029
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE PORTNEUF (LA) (*Demande de fusion*) 1028
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE LÉVIS (*Demande de fusion*) 1028

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 1029

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

BELCO REALTY CO. 1006
BELCO REALTY CO. INC. 1006
CRÉATIONS ZÉPHYR LTÉE 1006
ENTREPRISES M.N.H. INC. (LES) 1006
IMMEUBLES BELCO INC. (LES) 1006
SERVICE D'AIDE ET D'ADAPTATION POUR IMMIGRANTS DE LAVAL INC. 1006
SPORTS PAUL LEDUC INC. (LES) 1006

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL NAZAIRE PICHÉ (*L.P.S.*) 1036

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

FIRST CITY MORTGAGE COMPANY (*Permis*) 1036
SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE FIRST CITY (*Permis*) 1036

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

CHICOUTIMI, VILLE 1036
GRANDE-RIVIÈRE, VILLE 1037
SAINT-JÉRÔME, VILLE 1037
SAINT-PASCAL, VILLE 1038
SAINT-ZOTIQUE, VILLAGE 1039
SOREL, VILLE 1040

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE L'ENSEIGNEMENT CHAUVEAU-CHARLESBOURG (*Changement de nom*) 1041

VENTE(S) PAR LICITATION

BERYL SAWYER c. LOISELLE *ET AL.* 1041

VENTE(S) PAR SHÉRIF

BEAUCE

ENCHÈRES D'AUTOMOBILES MONTRÉAL LTÉE (LES) c. TURCOTTE 1041
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE-SUD c. BUSQUE *ET AL.* 1042

BEAUHARNOIS

CAISSE POPULAIRE DE BEAUHARNOIS (LA) c. CAZA 1043
ROBILLARD *ET AL.* c. LOTBINIÈRE ROBILLARD *ET AL.* 1043

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

BEDFORD

LAROCQUE NANTEL c. TRUDEL *ET AL.* 1043
PRÊT HYPOTHÉCAIRE (LE) c. LÉGARÉ *ET AL.* 1044

BONAVENTURE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. LEBLANC 1045

CHICOUTIMI

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT *ET AL.* c. LES FENÊTRES RÉGIONALES INC. *ET AL.* 1045

DRUMMOND

CAISSE POPULAIRE SAINT-SIMON DE DRUMMOND (LA) c. BELHUMEUR 1046
CAISSE POPULAIRE SAINTE-THÉRÈSE DE DRUMMOND (LA) c. 113268 CANADA INC. *ET AL.* 1047
GEOFFROY c. CHOUINARD 1048
SAVARD (P.) INC. c. 1840-8161 QUÉBEC INC. 1048

GASPÉ

DUMONT (NAP) LTÉE c. LANGLAIS 1049

HULL

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL c. RENAUD 1049

KAMOURASKA

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T. c. DUMONT *ET AL.* 1049

MONTMAGNY

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. CARLOS *ET AL.* 1050

MONTRÉAL

ACIER ALLCO STEEL (1969) LTÉE c. LES PLACAGES UNIVERSELS INC. *ET AL.* 1051
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. BUTTLE *ET AL.* 1051
BANQUE DE MONTRÉAL c. IORDANIDIS 1052
BANQUE DE MONTRÉAL MASTER CHARGE c. SCHWARZ 1052
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. CIOCCA *ET AL.* 1053
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. WINDHEIM *ET AL.* 1053
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. CITY FURNITURE AND FRAME (CANADA) LTD — MEUBLES MOBI CITÉ (CANADA) LTÉE *ET AL.* 1054
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BROSSARD c. COURVAL *ET AL.* 1055
CAISSE POPULAIRE DU DOMAINE ST-SULPICE c. LEVASSEUR *ET AL.* 1055
CAISSE POPULAIRE ST-MAXIME c. LES ENTREPRISES F. BERTHOLET *ET AL.* 1056
COMPAGNIE MATCO MART INC. (LA) c. CONSTRUCTION GILLES COLLIN LTÉE *ET AL.* 1057
DUHAMEL c. FORTIN 1057
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE c. LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIA LTÉE *ET AL.* 1057
LACHANCE c. GÉNÉREUX 1058
LONDON LIFE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE c. GOODISON 1059
LUSSIER c. PAUL R. BOUCHER & ASSOCIÉS INC. *ET AL.* 1059
MUTUAL BENEFIT LIFE INSURANCE COMPANY (THE) c. VANIER LEASEHOLD LTD. *ET AL.* 1060
POULIN & EYBALIN c. AUGER 1062

QUÉBEC

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LA TRUITE À GIL (1981) INC. *ET AL.* 1062
CAISSE POPULAIRE DE TILLY c. TOUSIGNANT 1063
CAISSE POPULAIRE STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE c. MATHIEU 1064
COMPAGNIE D'ASSURANCE EXCELSIOR-VIE (LA) c. LES IMMEUBLES COUBEC INC. *ET AL.* 1064
CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC. c. CLUB DE RACQUET-BALL DU GRAND BEAUPORT INC. 1065

VENTE(S) PAR SHÉRIF

Page

QUÉBEC — *suite*

GROUPE TRADERS LTÉE (LE) c. GRAVEL 1065
L'IMPÉRIALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE c. CLODAIR (1979) INC. 1066
SOCIÉTÉ CHERBOURG INC. (LA) c. LEBLANC *ET AL.* 1066
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FIDÉLITÉ (LA) c. MARCOUX 1066

RIMOUSKI

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DU BAS ST-LAURENT c. MARCOUX 1067

ROBERVAL

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. BOILY 1067

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE POPULAIRE ST-DENIS DE MONTRÉAL (LA) c. LES HÉRITIERS DE GUY-ANDRÉ GIRONIS 1068
LAMOUREUX c. DAIGLE 1068
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE-SUD c. BUSQUE *ET AL.* 1069

SAINT-HYACINTHE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (LA) c. KOWALCZYK *ET AL.* 1069
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. LATOUR *ET AL.* 1070
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LEBLANC 1070
COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST (LA) c. POLIQUIN *ET AL.* 1070
ISOTHERMIQUES SOLORCAN LTÉE c. GIRARD 1071

SAINT-MAURICE

NATIONAL TRUST COMPANY LTD c. STATION DE SKI ST-GÉRARD INC. *ET AL.* 1071

TERREBONNE

BANQUE DE MONTRÉAL c. BOISSONNEAULT (*Erratum*) 1079
BANQUE DE MONTRÉAL c. LEBLANC 1075
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ST-PIERRE 1075
EXCAVATION ROLLAND BOIVIN INC. c. GINGRAS ès qualités à la faillite de MICHEL DALPÉ-CHARRON 1076
FORGET (CLAUDE) (1979) INC. c. PARENT 1078
PRÉVOST, MUNICIPALITÉ c. LAPOINTE 1078

VENTE(S) POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

BAS-RICHELIEU, MRC 1078
SAINT-FÉLICIEN, VILLE 1078
THETFORD-MINES, VILLE 1079